

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION
ET INGÉNIERIE ÉDUCATIVE

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

THE FACULTY OF EDUCATION

POST GRADUATED SCHOOL
FOR SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND
TRAINING IN SCIENCE OF EDUCATION
AND EDUCATIONAL ENGINEERING

DEPARTMENT OF SPECIALIZED
EDUCATION

**ACTION COMMUNAUTAIRE ET PARTICIPATION DES JEUNES
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES :
CAS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 3**

*Mémoire rédigé et soutenu le 19 juillet 2023 en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Intervention, Orientation et Éducation extrascolaire*

Spécialité : Intervention et Action Communautaire

par

NCHOUPÉ PÉNÉ André-Patrick
Licence en Sciences Juridiques et Politiques

Matricule : 17R3880

Jury :

Président : Pr NDJEBAKAL SOUCK Emmanuel (MC)

Rapporteur : Dr BANINDJEL Joachen (CC)

Membre : Pr NOUMBISSIE Claude Désiré (MC)



SOMMAIRE

Sommaire.....	i
Dédicace.....	ii
Remerciements.....	iii
Liste des abréviations.....	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures.....	vii
Résumé.....	viii
Abstract.....	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Première partie : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
Chapitre 1 : Problématique de l'étude.....	5
Chapitre 2 : Action communautaire et développement durable.....	30
Chapitre 3 : Participation sociale et changement de comportement.....	57
Deuxième partie : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE.....	74
Chapitre 4 : Méthodologie de la recherche.....	75
Chapitre 5 : Présentation et analyse des données.....	91
Chapitre 6 : Vérification des hypothèses, discussion des résultats et perspectives.....	133
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	143
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	146
ANNEXES.....	x
TABLE DES MATIÈRES.....	xv

À

ma regrettée épouse NGUEMOU DJAKOU Nelly Michelle ;

mon regretté papa PÉNÉ Lucas ;

mes enfants NCHOUPÉ NGUEMOU Gérard Pachel et
NCHOUPÉ SIEBENOU Lucie Gabrielle.

REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'un autre à la réalisation de ce travail.

Nous pensons ainsi :

- à notre directeur de recherche, le Docteur BANINDJEL Joachen qui, malgré ses multiples occupations, a bien voulu accepter de diriger ce travail ;
- à madame AWANTANG Pironie Stella et monsieur ONAMBELE Raphaël, pour nous avoir facilité l'accès auprès des responsables des associations de jeunes de Yaoundé 3^{ème} ;
- au staff enseignant du département de l'éducation spécialisée, et précisément à ceux de la filière Intervention, Orientation et Éducation extrascolaire, pour les enseignements multiformes reçus ;
- à ASSYLA Rick pour la documentation mise à notre disposition ;
- à notre grand-frère KAMGA PÉNÉ Morgan Magloire et à GNITCHOGNA Rodrigue pour leur apport dans le traitement statistique des données ;
- à MASSA KENGNE Stéphanie pour le soutien multiforme apporté durant la rédaction de ce travail, un merci très singulier ;
- à nos camarades de promotion, notamment ETOUNDI LEBOGO Joseph et NIA Myriam Amandine pour les avis et échanges ;
- à notre mère NGWEFA Alice, nos frères NZOUANKOUA PÉNÉ Victor Constant, NCHIWA PÉNÉ Jeannette Augustine, NKAKMENI PÉNÉ Eugène Hilaire, NGANGA PÉNÉ Fabrice Gabin, ainsi qu'à nos amis WOUNG Marcel, YENE Basile Patrick, ENGUEBOUEME NYAMSI Marcelle Audrey, BEKONO ETOGO Rosalie Elvire GUEMFO TCHINDA Annick Ornela et PALAÏ Stephenson, pour les encouragements constants à notre endroit ;
- à tous les participants à cette étude, pour le temps qu'ils ont bien voulu nous accorder en acceptant de répondre au questionnaire et de se soumettre au guide d'entretien.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CCJ : Conseil Communal de la Jeunesse

CMPJ : Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes

CNJC : Conseil National de la Jeunesse du Cameroun

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

DAJEC : Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

DSCE : Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi

FSE : Faculté des Sciences de l'Éducation

HG : Hypothèse générale

HS : Hypothèse spécifique

INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports

km : kilomètre

MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

MINJEC : Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

MINJEUN : Ministère de la Jeunesse

N° : Numéro

ODD : Objectifs du Développement Durable

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONG : Organisations Non Gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

OS : Objectif spécifique

p. : page

QS : Question spécifique

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SND 30 : Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

T : thème

UNESCO : United Nation Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations-unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)

VD : Variable dépendante

VI : Variable indépendante

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse factorielle.....	21
Tableau 2 : Structure logique des variables.....	79
Tableau 3 : Synoptique d’opérationnalisation des variables.....	79
Tableau 4 : Quartiers de la commune d’arrondissement de Yaoundé 3.....	82
Tableau 5 : Statistique des participants en fonction de l’âge.....	97
Tableau 6 : Statistique des participant en fonction du sexe.....	98
Tableau 7 : Répartition des participants en fonction de leur région d’origine.....	99
Tableau 8 : Répartition des participants en fonction de la situation professionnelle.....	100
Tableau 9 : Répartition des participants en fonction du niveau d’étude.....	100
Tableau 10 : Statistique des réponses des participants en fonction des variables.....	101
Tableau 11 : Récapitulatif des résultats de la Vi1.....	103
Tableau 12 : Récapitulatif des résultats de la Vi2.....	107
Tableau 13 : Récapitulatif des résultats de la Vi3.....	109
Tableau 14 : Récapitulatif de traitement des observations.....	111
Tableau 15 : Statistiques des éléments.....	111
Tableau 16 : Statistiques récapitulatives d’éléments.....	112
Tableau 17 : Statistique de fiabilité.....	112
Tableau 18 : Récapitulatif des résultats de la Vd1.....	113
Tableau 19 : Récapitulatif des résultats de la Vd2.....	116
Tableau 20 : Récapitulatif de traitement des observations.....	127
Tableau 21 : Statistiques des éléments.....	127
Tableau 22 : Statistiques récapitulatives d’éléments.....	129
Tableau 23 : Statistique de fiabilité.....	129
Tableau 24 : Corrélacion entre l’action communautaire et la participation économique.....	130
Tableau 25 : Corrélacion entre l’action communautaire et la participation sociale.....	131
Tableau 26 : Corrélacion entre la communauté territoriale et la participation au développement durable.....	135
Tableau 27 : Corrélacion entre la communauté d’intérêt et la participation au développement durable.....	137
Tableau 28 : Corrélacion entre la communauté d’identité et la participation au développement durable.....	138

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Histogramme des participants en fonction de l'âge.....	98
Figure 2 : Histogramme des participants en fonction du sexe.....	98
Figure 3 : Diagramme de représentation des fréquences par région d'origine.....	99
Figure 4 : Diagramme de représentation des fréquences par occupation.....	100
Figure 5 : Diagramme de représentation des fréquences par niveau d'étude.....	101

RÉSUMÉ

Le présent mémoire intitulé « *Action communautaire et participation des jeunes au développement durable dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3* » est une contribution à l'évaluation de la participation des jeunes au développement durable de ladite commune, au cours de la période s'étalant de 2019 à 2020. Partant du constat selon lequel la majorité des jeunes de l'arrondissement de Yaoundé 3 sont sans emploi ou encore en situation de chômage, cet état de choses les amène à s'adonner à des activités non propices au développement. Ce travail pose le problème de la faible participation des jeunes au développement durable de cette localité, malgré l'existence des normes et opportunités favorables à une telle participation. La question centrale qui a guidé cette réflexion est la suivante : en quoi y a-t-il un lien entre l'action communautaire et la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité? Pour répondre à cette préoccupation, des hypothèses ont été formulées. Ainsi, l'hypothèse générale postulait que : l'action communautaire influence la participation des jeunes de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité. L'objectif poursuivi était de montrer que l'action communautaire influence la participation des jeunes au développement durable dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}. Le choix de ce site a été fonction du temps, des ressources financières et du fait que cette localité est notre lieu de résidence. Les approches qualitative et quantitative ont été employées, l'échantillonnage par choix raisonné a été utilisé. Cela a permis, à travers les techniques d'entretien semi-directif et de sondage, d'interviewer 10 jeunes leaders d'association de jeunes et d'administrer un questionnaire auprès de 306 jeunes membres d'associations de jeunes de ladite commune. Les données collectées ont été traitées par le biais de l'analyse statistique pour ce qui est de celles découlant du questionnaire et l'analyse de contenu pour ce qui est de celles issues des entretiens. Des données recueillies, il ressort que la majorité des jeunes voudraient, à travers la mobilisation de la communauté territoriale, de la communauté d'intérêt et de la communauté d'identité, davantage participer au développement de ladite municipalité et parvenir à une autonomie stable et durable. Mais ces derniers font face à certaines contraintes imputables soit à eux-mêmes, soit à la société dans toutes ses composantes. L'analyse de la corrélation de Pearson à $\alpha=0,01$ a conduit à la validation des trois hypothèses spécifiques formulées dans le cadre de ce travail, ce qui a par conséquent conduit à la validation de l'hypothèse générale. Autrement dit, chacune des composantes de l'action communautaire, notamment la communauté territoriale, la communauté d'intérêt et la communauté d'identité influence la participation des jeunes de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite municipalité. Face à cette situation, ces jeunes ont émis des vœux allant dans le sens de l'amélioration des mesures incitatives pour leur implication plus accrue dans ce processus de développement durable. Un tel processus au final, ne saurait être solidement ancré que si à la base, il est compris, accepté, pensé et implémenté à partir des populations elles-mêmes, et en l'occurrence les jeunes, au regard de leur poids démographique.

Mots et expressions clés : Action communautaire, participation, jeune, décentralisation, développement durable.

ABSTRACT

This dissertation entitled "Community action and participation of the youth to sustainable development in decentralized territorial communities: case of the district municipality of Yaoundé 3" is a contribution to the assessment of the participation of the youth to the sustainable development of the above mentioned municipality, over the spanning from 2019 to 2020. Based on the observation that the majority of young people of Yaoundé 3 are unemployed. This situation enables them to indulge in activities that are not conducive to development. This research work raises the issue of low participation of young people in the sustainable development of this locality, despite the existence of rules, regulations and opportunities that are favorable to such participation. The main question that guided this reflection is the following: does community action influence the participation of young people from the Yaoundé 3rd district municipality to the sustainable development of the said locality? To address this concern, hypotheses were formulated. Thus, the general hypothesis was formulated as follows: community action influences the participation of young people from Yaoundé 3rd in the sustainable development of the said locality. The goal to be achieved was to show that community action influences the participation of young people in sustainable development in the district municipality of Yaoundé 3rd. The choice of this site was due to time and financial constraints as well as the fact that this locality is our residential area. Qualitative and quantitative approaches were used; purposive sampling was used. This made it possible, through semi directive interview and survey techniques, to interview 10 young leaders of youth associations and to administer a questionnaire to 306 young members of youth associations in the said municipality. The data collected was processed through statistical analysis for those resulting from the questionnaire and content analysis for those resulting from the interviews. From the data collected, it appears that the majority of young people would like, through the mobilization of the territorial community, the community of interest and the community of identity, to participate more in the development of the said municipality and to achieve a stable and sustainable autonomy. But these young people face some constraints attributable either to themselves or to society in all its components. The Pearson correlation analysis for $\alpha = 0.01$ led to the validation of the three specific hypotheses formulated within the framework of this research, which subsequently led to the validation of the general hypothesis. In other words, each of the components of community action, in particular the territorial community, the community of interest and the community of identity has an impact on the participation of the young people of Yaoundé 3rd in the sustainable development of the said municipality. Faced with this situation, these young people have expressed wishes in the direction of improving the incentive measures for their greater involvement in this process of sustainable development. In the end, such a process can only be firmly anchored if it is understood, accepted, thought out and implemented from the populations themselves, and in this case the young people, in view of their demographic weight.

Key words and phrases: Community action, participation, youth, decentralization, sustainable development.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La présente étude intitulé « Action communautaire et participation des jeunes au développement durable dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} » est une réflexion sur l'apport de la participation des jeunes en contexte de décentralisation. Depuis l'adoption et la promulgation de la Loi N° 96/006 du 18 janvier 1996 portant Constitution du Cameroun, le caractère décentralisé de l'état a été consacré. Cette consécration constitutionnelle de la décentralisation participe de la pertinence du développement implémenté depuis la base, en l'occurrence au plan communal.

Une série de textes a été adoptée en vue de concrétiser ce choix stratégique de gestion du développement, le plus récent étant la loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités territoriales décentralisées. Toutes ces mesures prises ont en filigrane un souci de développement durable. Une telle entreprise nécessite la participation des populations, en l'occurrence celle des jeunes. Ces derniers, au regard de la proportion qu'ils occupent au sein de la population globale, sont considérés comme un levier fondamental pour le développement durable de leur milieu de vie.

Le développement local en tant que pratique sociale fondée sur la participation et le consensus, tire sa légitimité à une démarche non seulement technique mais fondamentalement politique qui s'adresse à la conscience citoyenne des individus. Ce type de pratique est en effet l'expression de la volonté de s'engager et une manifestation de responsabilisation collective et individuelle relativement à l'amélioration de la qualité de vie de tous. Cette participation peut s'exercer dans les milieux organisés tels que les organismes et associations locaux. L'action communautaire apparaît de ce fait comme un mécanisme privilégié pour aboutir à une participation maximale des populations au développement de leur milieu de vie. En effet, les valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, d'autonomie et de respect véhiculées par l'action communautaire en font un catalyseur pour la participation de tous, levier fondamental de la décentralisation.

Ainsi, la décentralisation et le développement local doivent être le moteur d'un développement durable. À cet effet, certains auteurs à l'instar de Moussaoui et Arabi (2014) pensent que la conduite optimale du processus de développement local dépend des capacités endogènes des territoires. L'importance de la participation des jeunes au développement durable est reconnue par certaines instances internationales. L'ONU encourage d'ailleurs les pays à œuvrer dans l'optique de générer davantage d'opportunités, notamment au profit des jeunes, en créant des conditions propices à une meilleure maîtrise de leur vie et en améliorant leur

participation à la prise de décision. Ainsi, les jeunes devraient en toute période participer aux activités menées dans l'optique du développement de leur milieu de vie.

Plusieurs auteurs ont mené des recherches sur la participation en général et celle des jeunes en particulier. C'est le cas du Centre international d'éducation aux droits humains (2016) sur la participation des jeunes à la vie communautaire dans le cadre de la réalisation de projets de droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung (2014) au sujet de l'engagement en politique des jeunes au Cameroun, de Moussaoui et Arabi (2014) sur la participation des populations au développement des territoires, de Simard (2008) sur la participation au développement local au Niger, de Lamarana (2008) à propos de la participation des populations au développement local en Guinée, ou encore de Mbongo (2011) sur la participation des jeunes à la protection de l'environnement au Cameroun. Cependant, l'orientation desdites recherches ne met pas une emphase particulière sur la participation des jeunes au développement durable en contexte de décentralisation, encore moins sur comment l'action communautaire pourrait impacter sur une telle participation. C'est en cela que la présente étude est singulière.

Dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}, la participation de cette couche sociale mérite d'être interrogée, d'où le sujet de recherche sus-évoqué. L'objectif poursuivi par cette étude est de montrer que l'action communautaire influence la participation des jeunes au développement durable dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}. Pour y parvenir, une approche qualitative et quantitative matérialisée par l'observation directe, les entretiens semi-directifs auprès des leaders d'association et un sondage auprès des jeunes ont permis de recueillir des données et de les traiter par le biais de l'analyse de contenu et l'analyse statistique.

La présente étude est structurée en deux parties. La première traite du cadre théorique et comporte trois chapitres. La seconde partie se penche sur la cadre méthodologique et opératoire et est subdivisée en trois chapitres.

**PREMIÈRE PARTIE :
CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE**

Dans cette partie, il sera question de présenter un cadre d'analyse et de généraliser des relations théoriques déjà prouvées dans d'autres contextes. La finalité est de tenter de les appliquer au problème étudié. Ainsi, la revue de la littérature faite ici permet de ressortir la problématique de l'étude (chapitre 1), de s'appesantir sur l'action communautaire et le développement durable (chapitre 2) et sur les théories explicatives, en l'occurrence la participation sociale et le changement de comportement (chapitre 3).

CHAPITRE 1 :
PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Le présent chapitre sera articulé autour de neuf points : le contexte et la justification, l'état de la question, le constat et le problème, la question de recherche, l'analyse du facteur principal, les questions de recherche, les hypothèses de l'étude, les objectifs de recherche, les intérêts de l'étude, la limitation et la délimitation de l'étude. La définition des concepts constituera la dernière articulation de ce chapitre.

1.1. Contexte et justification

Il sera question ici de présenter dans un premier temps le contexte de l'étude et dans un second temps, la justification de ladite étude.

1.1.1. Contexte de l'étude

Ces dernières années, le contexte mondial est marqué par une prise de conscience de la nécessité de mobiliser les populations dans tout processus de développement. En effet, la participation active de ces dernières est essentielle à toute initiative de développement, notamment au niveau local, tel que voulu par l'action communautaire (Sommet de Montréal, 2002).

Selon Lamoureux et al. (2008), l'action communautaire prend corps à la faveur des péripéties découlant de la révolution industrielle et l'urbanisation accélérée vers la fin du 19^{ème} siècle. En effet, suite aux mutations engendrées par ces phénomènes, les institutions traditionnelles d'assistance à caractère local et bénévole se sont trouvées débordées. Cette période constitue le début du travail social. Deux mouvements importants verront ainsi le jour : d'une part, le mouvement de l'organisation de la charité (Charity Organization Society) à l'origine du casework (travail social de cas) et, d'autre part, le mouvement des settlements, ancêtre de l'organisation communautaire. Ainsi, sera créé d'abord en Angleterre et ensuite aux États-Unis, entre 1880 et 1910, tout un réseau de résidences sociales situées en milieu ouvrier destinées aux jeunes universitaires désireux de soulager la misère ambiante. Ces derniers participent à des luttes et exigent certaines réformes. Dans cette perspective, un accent particulier est mis sur les conditions collectives de l'oppression, et pas seulement sur les dimensions individuelles et psychologiques de la pauvreté. C'est la recherche de reconstruction du tissu social qui est au centre des actions menées, car il est question de reconstruire la communauté détruite par la grande ville. Ainsi, il s'agit de mobiliser les forces de la communauté, d'organiser le quartier de façon à améliorer les standards de vie morale et matérielle, de susciter l'autonomisation et de faciliter l'intégration sociale.

Au Canada, ces réseaux ont surtout été implantés vers 1920, dans les quartiers anglophones de Montréal et de Toronto. De plus, une évolution similaire a été vécue en Europe, notamment avec le mouvement des maisons sociales en France. Ce mouvement évoluera progressivement pour aboutir dans les années 1950 à la formation des comités de citoyens. Il s'agissait de regroupements de citoyens qui œuvraient à l'amélioration des conditions de vie de leur quartier. Ces auteurs poursuivent en soulignant qu'il s'agissait pour ces populations de concrétiser ce désir de démocratie locale valeur chère à la pratique de l'action communautaire.

En Afrique, c'est au début des années 1980 que l'organisation communautaire fait un saut qualitatif important. Elle y sera fortement associée aux activités des organisations non gouvernementales (Favreau & Doucet, 1997, p. 380). La pratique de l'organisation communautaire et des ONG de développement est étroitement liée à la situation de sous-développement et à la faiblesse des États qui offrent peu ou pas de services à caractère public en matière d'éducation, de santé et de services sociaux aux communautés locales (Favreau & Doucet, 1997, p. 382). C'est pour cette raison que le développement communautaire a été sérieusement reconsidéré par les États africains et par les organismes de développement et de coopération internationale comme théorie et pratique appropriée pour un réel changement social dans les régions les plus défavorisées du continent. Une telle vision se fonde sur la philosophie communautariste qui voudrait que les populations concernées par les projets socio-économiques soient les principaux acteurs du développement de leurs communautés (Favreau & Doucet, 1997, p. 389). À cet effet, des structures sont mises sur pied, notamment les groupes d'action et les Comités de développement, en vue de promouvoir les actions du développement par la participation communautaire.

Dans le contexte africain, la population est en majorité jeune, ce qui suppose de l'énergie. Or, lorsque cette énergie n'est pas canalisée, elle peut devenir un terrain propice au désordre (Union Africaine, 2006). C'est dans l'optique de parvenir à un encadrement efficace des jeunes que des instruments juridiques ont été adoptés, à l'instar de la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Charte africaine de la jeunesse, entre autres. En effet, comme le souligne Lardeux (2015, p. 7), si on ne parvient pas à déterminer sur quels sujets sont censés participer les jeunes, ni les représentants devant être impliqués et encore moins comment les impliquer, la participation de cette catégorie sociale reste difficile à orienter. Or, poursuit-il, leur participation en dehors des situations électorales devrait être considérée comme une condition essentielle du fonctionnement démocratique au plan local.

Au Cameroun, la vision de développement projetée à l'horizon 2035. Pour y parvenir il est mis sur pieds, depuis plus d'une décennie, une série d'actions dans divers domaines. Ainsi, on peut évoquer, entre autres, le lancement des grands projets structurants, le processus de décentralisation, l'accentuation de la lutte contre la corruption et les détournements des fonds publics, le renforcement de la gouvernance, l'entrée en vigueur des budgets-programmes dès 2013 (DSCE, 2009) ainsi que de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30). Cette stratégie prend en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) contextualisés, ce qui réaffirme la volonté des pouvoirs publics de promouvoir un développement durable, solidaire et inclusif. Conscient du fait que toutes les couches sociales devraient participer activement à la réalisation de ce rêve, une place de choix est accordée à la jeunesse qui, en terme de chiffre, représente près de la moitié de la population (RGPH, 2010).

En effet, pour un développement harmonieux du pays, les jeunes apparaissent comme une opportunité pour la création des richesses devant assurer le bien-être individuel et collectif. Ils devraient par conséquent prendre conscience de leurs responsabilités en termes de participation active au progrès économique et social dans leurs divers milieux de vie (Minjeun, 2011). Ainsi, les jeunes, par leur poids démographique, leur dynamisme et leur esprit d'innovation, apparaissent comme étant un puissant catalyseur du développement national, d'où la nécessité de les faire participer en fonction des réalités locales (Union Africaine, 2006).

De même, l'article 1 alinéa 1 de la Constitution du 18 janvier 1996 consacre le caractère unitaire décentralisé de l'État. En situation de décentralisation, la commune est un échelon privilégié d'intervention, en raison des compétences qui lui sont attribuées, notamment en ce qui concerne l'animation et l'organisation du développement local (Olavarrieta, 2004, p. 12). En effet, à la lecture de la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement durable, en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Dans les faits, cela se traduit par une grande responsabilisation des populations. Il s'agit d'une incitation à prendre des initiatives au plan local et de s'investir dans la recherche des solutions idoines aux problèmes locaux.

Par ailleurs, la création récente, par décret N° 2018/191 du 02 avril 2018 portant réaménagement du Gouvernement, d'un département ministériel en charge de la décentralisation et du développement local est un indicateur de l'importance du développement

local dans le processus global de développement politique, économique, social et culturel du Cameroun.

Toutefois, bien avant la création de ce département ministériel, l'importance des comités de développement dans le processus de développement local était déjà reconnue. En effet, le décret n° 77/89 du 24 mars 1977 portant création des comités de développement dispose en son article premier que ces structures sont destinées à l'orientation et à l'encadrement des populations pour leur participation active au développement économique, social et culturel de la nation. Il en est de même des lois régissant la liberté d'association, les partis politiques, les ONG et coopératives qui dans leur esprit, encouragent les regroupements de personnes dans le sens de favoriser leur épanouissement et développement collectifs. Or un tel processus intègre nécessairement l'action communautaire, car cette approche invite les populations à devenir les acteurs de leur propre développement.

1.1.2. Justification de l'étude

Le choix de ce sujet trouve sa justification sur un triple plan personnel, scientifique et social.

Au plan personnel, le désir de compréhension des mécanismes de participation et d'implication des jeunes au processus de développement durable, notamment en contexte de décentralisation, a toujours aiguisé notre curiosité, notamment en contexte camerounais où la population jeune constitue la couche démographique la plus nombreuse. En effet, au regard des résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat publiés en 2010, la projection en 2020 du nombre de jeunes âgés entre 15 et 35 ans est estimée à 9 000 000, soit une proportion de plus de 36% de la population globale. Dès lors, s'intéresser à la participation de cette catégorie sociale en contexte d'action communautaire et de décentralisation semble nécessaire car au final, le développement durable pourrait reposer en priorité sur les jeunes. Au-delà de cet aspect relatif à la curiosité scientifique, l'obtention du diplôme de Master en Intervention et Action Communautaire est subordonnée, entre autres, à la rédaction d'un mémoire sur les questions en rapport avec ce champ de connaissance.

Au plan scientifique, les études en intervention et action communautaire ne semblent pas très développées en contexte africain en général et camerounais particulier. La majorité des documents à propos est non seulement consacrée à d'autres pays, mais aussi et surtout, ne s'intéressent pas exclusivement à la participation de la catégorie jeune au développement durable, notamment en contexte de décentralisation. L'introduction d'une filière consacrée à

l'intervention et à action communautaire montre tout l'intérêt qu'il y a à s'y intéresser. En effet, cette filière a été nouvellement introduite dans les filières universitaires. De ce fait, il s'agit d'un champ scientifique quasi inexploré et, par conséquent, à conquérir.

Au plan social, la décentralisation suscite la participation des populations au développement de leur environnement de vie. Elle vise en effet à amener lesdites populations à être les acteurs privilégiés de leur propre développement. Ainsi, le présent travail pourrait aider à comprendre les motivations des jeunes à contribuer ou pas au développement durable de la communauté, et le cas échéant, de leur commune de résidence.

Au regard de ce qui précède, il ressort que la décentralisation est propice à la participation des populations au développement durable de leurs milieux de vie. Dans un contexte marqué par une population en majorité constituée de jeunes, il semble opportun de s'interroger sur les contours de leur participation dans ce processus de développement local.

1.2. État de la question

La question de la participation des jeunes a déjà été abordée par divers auteurs, malgré la divergence des domaines concernées. C'est ainsi que le Centre international d'éducation aux droits humains (2016) s'est intéressé à la participation des jeunes à la vie communautaire dans le cadre de la réalisation de projets de droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. De ses travaux, il ressort que la participation est un droit fondamental reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi, la participation des jeunes demeure une nécessité, voire un impératif dans les questions qui affectent leur vie. De ce fait, la voix de ces derniers devrait être prise en compte, ce en fonction des contextes et des niveaux de participation, renforcés eux-mêmes par trois éléments que sont la motivation (désir ou la volonté de chaque jeune à participer, et éventuellement de s'investir et d'agir à long terme), les capacités (connaissances, habiletés, attitudes et comportements que chaque personne a besoin de mettre en œuvre pour participer efficacement) et les possibilités (occasions qu'ont les jeunes de réellement participer).

De même, une étude menée par la Fondation Friedrich Ebert Stiftung (2014) au sujet de l'engagement en politique des jeunes au Cameroun présente non seulement des informations de base mais aussi des approches et outils susceptibles de favoriser un engagement réel et durable des jeunes en politique. Ladite étude est partie du constat selon lequel la politique et l'engagement politique sont encore perçus avec beaucoup de suspicion et de crainte de la part

des jeunes, ces derniers restant convaincus de ce que la politique est « *une affaire très sale réservée aux personnes à la fois âgées, fortunées et sans morale* ». Cette même étude ressort quelques difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes désireux de s'investir dans la politique, notamment l'infantilisation et la moralisation quasi permanente de ceux-ci par les aînés, l'uniformisation de la catégorie jeunes. Une telle attitude traduit une méconnaissance de la pluralité des conditions que vivent les jeunes, ce qui conduit à établir de mauvais diagnostics et par conséquent, à élaborer des solutions qui ne sont pas toujours adaptées à la réalité de la situation. Cette étude conclut en établissant que la jeunesse camerounaise cherche avant tout à résoudre les problèmes de la vie quotidienne à travers un emploi bien rémunéré et valorisant. Elle est prête à s'investir en politique à condition que celle-ci lui permette d'adresser ses principales préoccupations, notamment l'emploi. Elle est prête à intégrer des partis politiques si ces derniers leurs offrent des opportunités réelles.

Moussaoui et Arabi (2014) quant à eux se sont intéressés au développement des territoires et ont établi que la construction et le développement d'un territoire dépendent de la participation de toutes les populations, y compris les jeunes, qui interagissent afin d'orienter leurs intérêts individuels autour de la réalisation des objectifs collectifs sur la base des ressources locales de toute nature. La mutualisation desdites ressources et la participation active des populations apparaissent ainsi comme des facteurs clés de l'émergence des territoires et du développement local. Ces auteurs concluent leur étude en soulignant que le succès du processus de développement local dépend des capacités endogènes des territoires.

Simard (2008) pour sa part a mené une étude sur la participation au développement local au Niger afin de dégager les enjeux et limites de la participation et de poser un regard plus nuancé sur cette approche d'intervention. Adoptant une méthodologie de recherche utilisant des sources documentaires ainsi que des données de terrain, l'auteure a abouti au résultat selon lequel l'approche participative est envisagée au Niger, de manière utilitaire, comme étant l'unique stratégie d'intervention en mesure d'assurer l'appropriation locale et la pérennité des actions réalisées.

Lamarana (2008) s'est intéressé à la participation des populations au développement local en Guinée. Il y a présenté les facteurs favorables à une telle participation ainsi que les mécanismes développés pour y parvenir. Ainsi, souligne-t-il, le manque d'information et de formation empêche une participation efficace des populations. Dès lors, il y a nécessité de sensibiliser ces dernières afin de leur faire comprendre que leur épanouissement est fortement

tributaire de leur participation permanente, active, efficace et effective au processus de développement de leur localité de résidence. Il y précise par ailleurs l'importance de l'accompagnement de la population par une élite locale responsable et soucieuse du devenir de la communauté.

Mbongo (2011) a mené une étude sur la participation des jeunes à la protection de l'environnement au Cameroun au regard de l'Agenda 21 des Nations Unies. L'auteur y souligne que la participation active des jeunes aux décisions et actions relatives à la protection de l'environnement à tous les niveaux est fondamentale. Cela favoriserait l'édification d'une société plus démocratique et plus solidaire. Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure.

Ainsi, bien que des recherches aient été menées sur la participation en général et celle des jeunes en particulier, l'orientation desdites recherches ne met pas une emphase particulière sur la participation des jeunes au développement durable en contexte de décentralisation, encore moins sur comment l'action communautaire pourrait impacter sur une telle participation. C'est en cela que la présente étude est singulière.

1.3. Constat et problème de l'étude

Il sera question de présenter d'une part le constat sur lequel s'adosse cette étude, et d'autre part le problème soulevé par ladite étude.

1.3.1. Constat

Un regard prospectif dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3 permet de constater que la majorité des jeunes sont au chômage, oisifs et s'adonnent à des activités dangereuses, notamment les agressions, la consommation de la drogue et de l'alcool. D'autres passent le temps à flâner, à faire des commentaires inutiles, à pratiquer les jeux de hasard.

Une observation de ces jeunes dans certains endroits et carrefours bouillants de l'arrondissement permet de constater les faits évoqués ci-dessus. Ainsi, au lieu-dit carrefour Tam-tam week-end au quartier Nsimeyong, la présence endémique des jeunes dans les débits

de boisson, parfois du matin au soir, est assez préoccupante. Au quartier Obobogo, lieu-dit Rondpoint Damase, le carrefour grouille toujours de monde, en majorité des jeunes. Les débits de boisson et espaces divers de loisir sont bondés par cette catégorie de la population. Du côté de Montée Chapelle Obili jusqu'au carrefour Scalom, la situation est quasi similaire. Le schéma au quartier Ngoa-Ekelle 3 (Bonamoussadi, École des Postes) ou encore au lieu-dit Carrefour Nsam n'est pas très différent, les espaces de jeux en ligne sont investis, de même que les "tourne-dos" ainsi que les débits de boisson. Ils y consomment des boissons, surtout alcoolisées, À l'observation, ces divers endroits sont pour la plupart, chacun en ce qui le concerne, fréquentés par les mêmes jeunes à longueur de journée. Ces jeunes, en majorité désœuvrés et déscolarisés, se livrent à des commentaires tournant autour des palmarès de certaines équipes de football des championnats européens, la fortune des stars, la vie socioéconomique et sociopolitique du Cameroun et/ou d'ailleurs. D'autres sont postés le long des artères principales, à ne rien faire de précis. Il convient de souligner que les violences verbales meublent aussi leurs discussions. Parfois, certains se livrent à la consommation des stupéfiants ainsi qu'aux agressions en plein jour ou à la tombée de la nuit, ce au vu et au su des populations. Ainsi, certaines personnes se font arracher leur téléphone portable et/ou leur portefeuille, certains véhicules stationnés sont forcés pour y cambrioler des ordinateurs portables et autres objets personnels des propriétaires. Tous ces comportements ne sont pas compatibles avec les principes fondamentaux d'un développement humain durable dans la mesure où ils impactent négativement sur la santé de ces jeunes. En effet, une population malade est une charge tant pour les familles que pour l'État, tandis qu'une population en bonne santé est un atout en termes de force de travail, tant physique qu'intellectuel.

Dans le périmètre rural de l'arrondissement, à l'instar d'Afanoyoa, Meyo ou encore Etoa, la consommation des boissons artisanales alcoolisées (odontol), des spiritueux en sachet et des stupéfiants (chanvre indien, tramol...) par les jeunes sont également monnaie courante.

À la question de savoir pourquoi de tels comportements, d'aucuns estiment qu'ils sont des sacrifiés. D'autres pensent que l'État ne fait rien pour eux, le pays est pourri, autant mieux aller en aventure au lieu d'être maltraité dans son propre pays. Ils expriment ainsi leurs frustrations dues, selon eux, à la non prise en compte de leurs besoins et aspirations par les aînés. Cet état de chose a ainsi amenuisé la confiance que ces derniers avaient vis-à-vis de l'État et de ses institutions tant globales que locales. Cependant, certains jeunes s'adonnent à diverses activités génératrices de revenus, notamment dans le secteur informel : call-box, petit commerce, commerce ambulancier, moto-taxi. Ainsi, les jeunes de l'arrondissement de Yaoundé

3, pour la plupart ne s'intéressent pas aux activités de développement communautaire, bien qu'étant la couche la plus nombreuse de la population de cet arrondissement.

1.3.2. Formulation et position du problème

Le rôle de la Mairie, au regard du Code des Collectivités territoriales décentralisées et de la législation régissant le transfert de certaines compétences aux communes, est de veiller à l'encadrement et l'accompagnement des populations en général et des jeunes en particulier. Pour y parvenir, elle est appelée à élaborer des stratégies incitatives à l'implication desdits jeunes dans le processus de développement local. Lesdites stratégies ne devraient pas se limiter aux périodes électorales ou à d'autres situations ponctuelles. Cet état de choses permettrait non seulement de réduire certains comportements négatifs des jeunes ainsi que les effets qu'ils engendreraient, mais aussi et surtout, de favoriser un développement plus efficace et plus durable de la commune par les populations bénéficiaires.

Cela revient à dire, comme le souligne Deberre (2007, p. 46), que le développement local est une pratique sociale fondée sur la participation et le consensus. Pour ce même auteur, la légitimité du développement local tient à une démarche non seulement technique mais fondamentalement politique qui s'adresse à la conscience citoyenne des individus. Il poursuit en remarquant que trop rarement les textes sur la décentralisation obligent les élus à travailler en partenariat avec les populations. Or lesdites populations devraient être au cœur du processus, notamment dans le cadre de l'action communautaire. Ce type de pratique est en effet l'expression de la volonté de s'engager et une manifestation de responsabilisation collective et individuelle relativement à l'amélioration de la qualité de vie de tous (Busque, 2001, p. 18). L'action communautaire devrait donc en principe susciter la participation de tous les acteurs locaux, y compris les jeunes. Cette participation peut s'exercer dans les milieux organisés tels que les organismes et associations locaux. Ainsi, la décentralisation et le développement local doivent être le moteur d'un développement durable, avec ce que ses composantes économiques, environnementales et sociales ont d'indissociable (Deberre, 2007 p. 52).

D'après l'article 147 de la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées, la Commune est la collectivité territoriale de base. Elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. L'article 40 alinéa 1 de la même loi dispose que toute personne physique ou morale peut formuler à l'intention de l'Exécutif communal ou Régional, toutes propositions

tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement.

L'article 150 alinéa 1 de la même loi donne à la Commune la possibilité, en plus de ses moyens propres, de solliciter le concours d'autres acteurs pour l'accompagner dans la réalisation de ses missions. Au rang de ceux-ci, figurent, entre autres, la population ainsi que les organisations de la société civile, notamment les associations et autres regroupements de personnes. En effet, comme le constate Olavarietta (2004, p. 16), la décentralisation a fait de la commune un échelon privilégié d'intervention qui, en raison des compétences qui lui sont attribuées, a vocation à animer et organiser le développement local.

L'article 41 de la loi sus-évoquée précise que les associations et organisations de la société civile locale ainsi que les comités de quartiers et de village concourent à la réalisation des objectifs des Collectivités territoriales.

S'agissant des associations des jeunes, le Conseil National de la Jeunesse du Cameroun est l'instance faîtière d'expression desdites associations de jeunes. Les dispositions de l'article 3 des Statuts dudit Conseil stipulent qu'il a pour missions :

- de mettre en synergie les organisations de jeunesse du Cameroun afin d'accroître la créativité des jeunes et d'optimiser leur potentiel d'action et de participation au développement;
- de jouer un rôle d'interface entre les organisations de jeunesse d'une part, les pouvoirs publics et les institutions internationales agissant sur les sujets relatifs à la jeunesse, d'autre part ;
- de préparer et d'assurer la représentation des organisations de jeunesse aux concertations locales, nationales et internationales.

Cette disposition montre l'importance de la participation effective des jeunes, notamment ceux organisés en associations, dans le processus du développement. En tant que catégorie sociale spécifique, le jeune a le droit de participer activement et librement aux activités de la communauté. La Charte africaine de la jeunesse précise à ce titre que les États doivent prendre des mesures en vue de promouvoir une telle participation. En effet, le développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par les populations qu'il concerne. Ainsi, comme le précisent Moussaoui et Arabi (2014), la conduite optimale du

processus de développement local dépend des capacités endogènes des territoires. Dès lors, poursuivent-ils, assurer une bonne articulation entre les forces des acteurs locaux, valoriser et mobiliser les ressources territoriales ainsi que la prise en compte des initiatives locales sont des pratiques fondamentales dans la construction et le développement des territoires. D'après l'OIF (2016), la participation des jeunes au développement de leur environnement de vie est fortement tributaire de l'adhésion de ces derniers aux associations et organisations communautaires de leurs localités respectives. Or, poursuit-elle, dans tous les pays africains membres pour lesquels les données sont disponibles, plus d'un jeune sur deux n'est membre d'aucune association ou groupe communautaire, à l'exception notable de la Guinée où cette proportion est de 46 %. L'ampleur du phénomène varie cependant selon les régions d'Afrique. La non-implication des jeunes est plus généralisée dans les pays d'Afrique du Nord et de l'Océan indien.

Dans ces parties de l'Afrique, une grande proportion des jeunes n'est pas membre d'une association ou d'une organisation communautaire. C'est notamment le cas en Tunisie (93 %), en Égypte (90 %) au Maroc (80 %), à Madagascar (85 %) ou encore à l'île Maurice (79 %). Cette proportion est relativement élevée dans certains pays du Sahel (Guinée, Mali, Sénégal, Cap-Vert) et au Cameroun où 20 à 30 % des jeunes affirment être membre actif ou leader officiel d'une association ou une d'organisation communautaire.

Pourtant, parlant de la participation à la vie sociale et à la prise de décision, la Politique Nationale de la Jeunesse (Minjec, 2015) souligne que la situation en ce domaine se caractérise par une faible implication des jeunes. Cette situation s'explique d'une part, par une organisation insuffisante et une formation inadéquate des jeunes due à un cadre juridique inadapté et à l'inexistence d'un conseil consultatif des jeunes et d'autre part par la réticence des adultes à impliquer les jeunes dans le processus de prise de décision. Cette réticence est la conséquence des conflits de génération, du manque d'espace de dialogue entre adultes et jeunes, et de la faible représentation des jeunes dans les instances de décision telles que les assemblées parlementaires, municipales et communautaires.

Pourtant, comme le souligne l'ONU dans la cinquième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique (2015), les pays doivent œuvrer pour générer davantage d'opportunités pour les jeunes en créant des conditions propices à une meilleure maîtrise de leur vie et en améliorant leur participation à la prise de décision. Lardeux (2015, p. 7) quant à lui souligne que, si on ne parvient pas toujours à savoir sur quels sujets sont censés participer les jeunes, ni quels représentants devraient être impliqués et encore moins comment les

impliquer, leur participation hors élection reste toutefois considérée comme une condition essentielle du fonctionnement démocratique de la localité.

Mbongo (2011) abonde dans le même sens en déclarant que la participation active des jeunes aux décisions et actions au niveau local, national, régional et international est essentielle si l'on veut bâtir des sociétés plus démocratiques, plus solidaires et plus prospères. Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure.

L'importance de la participation des jeunes a par ailleurs été réitérée à Johannesburg en 2002 au Sommet Mondial pour le Développement Durable auquel ces derniers ont pris part. C'est pourquoi il a été indiqué dans le Plan de mise en œuvre adopté lors dudit Sommet qu'il faut promouvoir et encourager la participation des jeunes aux programmes et activités relatifs au développement durable en mobilisant et en soutenant ces derniers et leurs organisations locales. À cet effet, chaque pays devrait, en consultation avec sa population jeune, mettre en place un processus afin de promouvoir le dialogue avec les associations des jeunes dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des plans et programmes dans le but d'identifier les besoins sociaux et urgents que cette catégorie sociale peut contribuer à résoudre. Ainsi, les jeunes devraient en toute période participer aux activités menées dans l'optique du développement de leur milieu de vie.

Au regard des faits empiriques observés et des faits théoriques établis, malgré les normes juridiques en vigueur en matière de développement local, la loi portant Code des Collectivités Territoriales Décentralisées et les textes organisant le transfert de compétences aux mairies en matière d'encadrement des jeunes, le constat est celui de la faible participation des jeunes au développement dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}. Ces derniers ne prennent pas véritablement part à la gestion des affaires de ladite municipalité, malgré le potentiel qu'ils représentent en termes de dividende démographique, de ressource intellectuelle et ergonomique. Une telle situation est déplorable car ne pas participer suppose subir ce qui est fait par les autres. Cela pourrait engendrer davantage de frustrations et conduire de ce fait à des tensions sociales avec leurs cortèges de conséquences tant individuelles que collectives.

La pertinence du problème posé réside dans le fait que, selon les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (BUCREP, 2010), les jeunes, au sens large, constituent la tranche la plus importante de la population camerounaise, soit plus de 60 % de ladite population. À cet effet, toutes initiatives de développement local devraient les mettre au centre de l'action, en tant qu'acteurs principaux et bénéficiaires desdites initiatives. Par ailleurs, une participation des jeunes au développement pourrait inhiber les frustrations dont ils estiment être victimes. Cet état de choses pourrait concourir à la paix et la stabilité sociale, ingrédients indéniables pour un développement durable.

1.3.3. Champ et problématiques spécifiques

La définition du champ de l'étude précèdera l'exposé relatif aux problématiques spécifiques.

1.3.3.1. Champ de l'étude

La présente recherche relève du champ de l'intervention et action communautaire, plus précisément de l'action communautaire et développement durable. En effet, elle se penche sur un problème de décentralisation et de développement local. Or, dans l'un comme dans l'autre cas, l'on se trouve en situation communautaire dans la mesure où la décentralisation est un type d'administration favorable au développement local des territoires à travers la participation active des populations bénéficiaires. De ce fait, la décentralisation met en exergue la communauté géographique. De même, l'approche durable du développement commande une implication de tout instant des populations, notamment celles organisées en groupe et/ou structurées en catégorie, à l'instar des associations de femmes, de jeunes, de quartier.

1.3.3.2. Problématiques spécifiques

D'après Lamoureux et al. (2008), la communauté peut être d'intérêt, territoriale ou d'identité.

Dans le premier cas de figure, les auteurs font savoir qu'il s'agit de populations ou de segments d'une population locale partageant sensiblement le même statut social et les mêmes conditions de vie. Les assistés sociaux, les syndicats, les chômeurs ou encore les locataires d'un quartier ouvrier entrent dans cette catégorie. La défense des intérêts communs des populations concernées est au cœur des interventions.

Dans le deuxième cas de figure, la communauté locale se distingue par sa démographie et sa géographie, c'est-à-dire un territoire délimité physiquement et psychologiquement ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance à un lieu donné. À ces traits se greffe une dimension culturelle, notamment un certain mode de vie, des croyances, et une dimension institutionnelle, c'est-à-dire un réseau d'organismes qui possèdent un dénominateur commun, à savoir la participation de la population à l'amélioration de sa communauté.

Pour ce qui est du troisième cas de figure, communauté renvoie à l'idée d'une population qui partage sensiblement la même identité culturelle ainsi que le même sentiment d'appartenance. C'est le cas, par exemple, des femmes, des jeunes, des personnes âgées ou encore des communautés ethniques. Dans ce type de groupe, Le travail d'action communautaire est axé sur le renforcement de leur identité en tant que groupes sociaux spécifiques.

Lamoureux et al. (2008) catégorisent ainsi les communautés en trois groupes. Mais à l'analyse, ces groupes ne sont pas forcément distincts. En effet, un individu peut faire partie d'un seul groupe, de deux ou alors de trois groupes, en fonction des objectifs qu'il poursuit. Par ailleurs, il pourrait arriver qu'après diagnostic, que l'on se rende compte que l'individu concerné ne se reconnaisse dans aucune des catégories sus-évoquée. Ainsi, il semble nécessaire de considérer la communauté plus comme un ensemble d'individus poursuivant un même objectif et mettant en priorité l'intérêt général de ses membres et de leur milieu de vie.

Toutefois, ces études ne renseignent pas sur le lien qui pourrait exister entre ces dimensions de l'action communautaire et la participation des jeunes au développement durable dans les pays d'Afrique noire, notamment en contexte de décentralisation. La présente étude est de ce fait une amorce en vue de l'établissement possible d'un tel état de choses.

1.4. Questions de recherche

1.4.1. Question principale de recherche

La question principale de la présente étude est formulée ainsi qu'il suit : en quoi y a-t-il un lien entre l'action communautaire et la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité ?

Pour ressortir les questions spécifiques, il y a lieu de procéder à une analyse du facteur principal de ce sujet.

1.4.2. Analyse du facteur principal

Cette analyse vise à établir un lien entre un facteur principal, à savoir l'action communautaire, et des facteurs secondaires, le choix des questions spécifiques étant fonction de l'ampleur des fréquences desdits facteurs secondaires.

D'après Lamoureux (2008), l'action communautaire peut se déployer au sein de trois types de communauté, à savoir : la communauté territoriale, la communauté d'identité et la communauté d'intérêts. La communauté territoriale (ou locale) se distingue par sa démographie et sa géographie. Elle suppose de ce fait l'existence d'un territoire délimité physiquement et psychologiquement ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance à un lieu donné. Toutefois, comme le souligne Olavarietta (2004), le territoire dont il est question n'est pas naturel, mais plutôt une forme d'organisation inscrite dans l'espace et construite socialement par les interactions entre les acteurs locaux.

À ces caractéristiques, se greffe une dimension culturelle, notamment un certain mode de vie, des croyances, et une dimension institutionnelle renvoyant à un réseau d'organismes qui possèdent un dénominateur commun, à savoir la participation de la population à l'amélioration de sa communauté. Dès lors, le développement d'un territoire est fortement tributaire du degré d'attachement des populations locales audit territoire. Autrement dit, lorsqu'il n'y a aucun lien, ou alors lorsque ce dernier est faible, l'adhésion aux initiatives de développement s'avère difficile.

La communauté d'identité fait référence à une population qui partage sensiblement la même identité culturelle ainsi que le même sentiment d'appartenance. C'est notamment le cas des femmes, des jeunes, des personnes âgées ou encore des communautés ethniques. Dans ce type de groupe, le travail d'action communautaire est axé sur le renforcement de leur identité en tant que groupes sociaux spécifiques. Ainsi, la catégorisation sociale de la population et l'attachement de cette dernière à l'une et/ou l'autre catégorie identifiée sont les principaux prétextes et conditions à prendre en compte dans le cadre des initiatives de développement communautaire.

La communauté d'intérêt regroupe des populations ou des segments d'une population locale partageant sensiblement le même statut social et les mêmes conditions de vie. Les assistés sociaux, les chômeurs, les syndicats ou encore les locataires d'un quartier ouvrier entrent dans cette catégorie. La défense des intérêts communs des populations concernées est au cœur des

interventions. Ainsi, les avantages découlant de l'appartenance à ce type de communauté sont la principale raison de l'adhésion à la communauté et aux initiatives d'action.

Dès lors, l'action communautaire se déploie à travers la mobilisation de ces trois types de communauté. Il s'agit tout d'abord de la communauté territoriale, considérée comme espace physique de vie, ensuite de la communauté d'identité, entendue comme un ensemble d'individus appartenant à une catégorie sociale spécifique et enfin la communauté d'intérêts, appréhendée comme champ d'expression et de défense des intérêts des membres d'un groupe soumis aux mêmes conditions de traitement, à l'instar des syndicalistes.

Pour Assogba (2008), les comités de développement sont un champ d'expression privilégié de l'action communautaire, au même titre que structuration des organisations communautaires de jeunes en tant que laboratoire pour une participation coordonnée des jeunes aux processus et actions de développement de la communauté. C'est dans ce sens qu'il souligne l'importance des activités de volontariat et de bénévolat des populations en général, et des jeunes en particulier.

Ainsi, au regard de la littérature existante, il ressort que l'action communautaire peut se décliner en sept facteurs secondaires.

Tableau 1 : Analyse factorielle

Facteur principal (Action communautaire)	Facteurs secondaires		Correspondance des réponses en termes de pourcentage
L'action communautaire influence-t-elle les facteurs secondaires mentionnés ?	1	Communauté territoriale	Oui 80 % Non 20 %
	2	Structuration des organisations communautaires de jeunes	Oui 40 % Non 60 %
	3	Communauté d'identité	Oui 80 % Non 20 %
	4	Communauté d'intérêts	Oui 80 % Non 20 %
	5	Comités de développement	Oui 50 % Non 50 %
	6	Activités de bénévolat	Oui 45 %

			Non 55 %
	7	Activités de volontariat	Oui 50 %
			Non 50 %

Après dépouillement, il ressort que les facteurs pertinents sont ceux qui ont un pourcentage supérieur ou égal à 60 %. Et parmi ces facteurs, trois ont été retenus, à savoir la communauté territoriale, la communauté d'intérêt et la communauté d'identité. Ce sont ces facteurs qui vont constituer les questions secondaires pour la suite de la présente étude.

1.4.3. Questions secondaires

Les questions spécifiques de cette étude sont les suivantes :

QS 1 : Quel est le lien entre la mobilisation de la communauté territoriale et la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité ?

QS 2 : Quel est le lien entre la mobilisation de la communauté d'intérêt et la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité ?

QS 3 : Quel est le lien entre la mobilisation de la communauté d'identité et la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité ?

1.5. Hypothèses de recherche

HG : L'action communautaire influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité.

De manière spécifique :

HS 1 : La mobilisation de la communauté territoriale influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité.

HS 2 : La mobilisation de la communauté d'intérêt influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité.

HS 3 : La mobilisation de la communauté d'identité influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité.

1.6. Objectifs de recherche

L'objectif général poursuivi par cette étude est de montrer que l'action communautaire influence la participation des jeunes au développement durable dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}.

De manière spécifique, il s'agit de :

- OS 1 : montrer que la mobilisation de la communauté territoriale influence la participation des jeunes au développement durable de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}.
- OS 2 : montrer que la mobilisation de la communauté d'intérêt influence la participation des jeunes au développement durable de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}.
- OS 3 : montrer que la mobilisation de la communauté d'identité influence la participation des jeunes au développement durable de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}.

1.7. Intérêts de l'étude

Ces intérêts peuvent être divisés en trois ordres : personnel, scientifique et enfin social.

Pour ce qui est de l'intérêt personnel, cette étude sera une occasion de se frotter aux réalités pratiques de l'action communautaire et du développement durable telles que vécues par les jeunes. Elle est par ailleurs une condition impérative pour l'obtention du diplôme de Master en Intervention et Action Communautaire. Les données recueillies pourraient alors permettre à l'intervenant communautaire d'appréhender les contours de la participation des jeunes au développement local dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3 et ainsi, d'agir plus efficacement.

Quant à l'intérêt scientifique, il est question, à travers cette étude, de contribuer à l'enrichissement du répertoire de la documentation relative à l'action communautaire et au développement durable en général et en contexte jeune en particulier.

S'agissant enfin de l'intérêt social, les résultats de la présente étude pourraient être utilisés aussi bien par la commune que par le ministère en charge de la jeunesse et les autres ministres sectoriels pour résoudre certaines difficultés auxquelles sont confrontées les jeunes dans leur volonté de participer au développement de leur environnement de vie.

1.8. Limitation et délimitation du sujet

Cette délimitation se fera au triple plan spatial, temporel et des contenus.

Au plan spatial, la présente étude couvre la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} dans le Département de Mfoundi, région du Centre.

Pour ce qui est de la période, cette étude couvre celle allant de 2019 à 2020.

En ce qui concerne les contenus, il s'agira des données théoriques et pratiques permettant d'appréhender l'action communautaire déployée sur le terrain et la participation des jeunes au développement durable. Les domaines scientifiques tels que le management, la sociologie, le droit, la psychologie ou encore la géographie seront convoqués.

1.9. Définition des concepts

Afin de mieux appréhender le présent travail, certains concepts seront définis, notamment : action communautaire ; jeune ; développement durable ; collectivité territoriale ; collectivité territoriale décentralisée ; commune d'arrondissement ; participation et participation des jeunes.

1.9.1. Action communautaire

D'après Busque (2001), l'action communautaire est un outil de développement de la citoyenneté et de développement des collectivités. Elle s'exerce dans un milieu vivant et dynamique et permet de regrouper autour d'une situation donnée les personnes désireuses d'y travailler ensemble. Dès lors, elle est l'expression de la volonté de s'engager et une manifestation de responsabilisation collective et individuelle relativement à l'amélioration de la qualité de vie de tous. L'action communautaire joue ainsi un rôle de critique et crée un espace de délibération. Elle suscite de ce fait la participation sociale, celle-ci pouvant s'exercer dans les milieux organisés tels que les organismes, les associations de toutes sortes, les regroupements ou encore de manière informelle à travers les interventions ou des activités individuelles.

Selon Lamoureux et al. (2008), l'action communautaire désigne toute initiative issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté géographique (locale, régionale, nationale), d'intérêts ou d'identités visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. L'action communautaire s'actualise par des pratiques multiples et diversifiées telles que la création de ressources et de services, les transformations

sociales, l'éducation populaire. Lesdites pratiques poursuivent des objectifs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses, d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les peuples. Ces actions sont menées avec un souci d'éducation et de fonctionnement démocratique afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés (empowerment).

Dans le cadre de la présente étude, l'action communautaire doit être entendue comme étant l'ensemble des actions collectives de développement déployées dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3 par les populations de ladite commune en vue de l'amélioration des conditions générales de vie de ces populations et du développement durable de cette municipalité.

1.9.2. Jeune

Le concept de jeune est polysémique en fonction du contexte. Certains auteurs en donnent une définition biologique, socioéconomique, institutionnelle, juridique et psychologique. Ainsi, au plan biologique, le jeune renvoie à tout individu dont la croissance n'est pas encore achevée. Il s'oppose donc à l'adulte.

D'après certaines institutions internationales dont fait partie le Cameroun, à l'instar de l'Unesco, est considéré comme jeune tout individu se situant dans la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Au plan psychologique, le jeune renvoie à tout individu n'ayant pas encore achevé son adolescence et dont le comportement est impétueux, fougueux, rêveur, créatif. Cependant, il semble établi qu'être jeune est un état d'esprit. Autrement dit, on est jeune aussi longtemps que l'on adopte ou affiche un comportement caractéristique de cette catégorie sociale.

Au plan socioéconomique, est jeune toute personne n'ayant pas encore acquis son indépendance économique et obtenu une position sociale. Cette catégorie ne prend pas en considération l'âge, mais plutôt la capacité de l'individu à se prendre durablement en charge. Au plan juridique, l'âge de la jeunesse varie en fonction du champ considéré. On cesse d'être jeune lorsque l'on a atteint la majorité requise dans le domaine. À titre d'exemple, au plan Civil, est jeune tout individu âgé de moins de 21 ans. Au plan pénal, est jeune tout individu âgé de moins de 18 ans. Au plan électoral, le jeune est cet individu ayant moins de 20 ans.

La Commission de l'Union africaine à travers la Charte africaine de la jeunesse (2006) et le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (2015) se fondent sur le critère âge pour définir le jeune. À la lecture la Charte susmentionnée et de la Politique nationale de la Jeunesse, le jeune est toute personne dont l'âge est situé entre 15 et 35 ans. C'est cette définition qui sied au présent travail dans la mesure où elle englobe la majorité des approches définitionnelles du concept jeune. Ainsi, est jeune tout individu âgé entre 15 et 35 ans résident dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3.

1.9.3. Développement durable

D'après le rapport Brundtland publié en 1987 par les Nations Unies, le développement durable est : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition sous-entend qu'un environnement dégradé et appauvri de ses ressources n'est pas capable de garantir un développement économiquement viable et socialement acceptable. Ainsi, la protection de l'environnement est une condition nécessaire à un développement durable.

Le développement durable peut également se définir par une série de grands principes qui constituent sa charte :

- la gestion intégrée : il s'agit d'une gestion globale qui tient compte de toutes les relations et interactions existant entre les systèmes. Elle se traduit dans les faits par l'adoption d'une démarche transversale, multipartenariale et interdisciplinaire ;
- la gouvernance : elle implique des approches rationnelles de la décision, basées sur des indicateurs et des évaluations et visant à en assurer le plus de transparence possible ;
- le long terme : réflexion des actions et projets sur une échéance supérieure à 4 ou 5 ans ;
- la précaution : elle renvoie au maintien d'un certain nombre d'options possibles ouvertes lorsque subsiste un doute ou une incertitude ;
- la prévention : elle fait référence au choix des solutions limitant au minimum les impacts, afin de réduire les actions correctives après la mise en œuvre des projets ;
- la responsabilité : c'est un engagement global et universel qui renvoie à la responsabilité individuelle et locale ;
- la subsidiarité : c'est un principe de travail à l'échelon de décision le mieux approprié pour agir efficacement en faveur de l'intérêt général ;
- la solidarité : c'est la reconnaissance d'intérêts communs entre personnes, entreprises, États et tout autre acteur, impliquant pour les uns l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance.

Selon Hurard (2011), le développement durable est un processus participatif de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement qui assure une croissance économique socialement inclusive. Tous les acteurs du territoire, les habitants, les associations, les élus doivent s'impliquer dans une action citoyenne afin de construire un cadre de vie commun dans une démarche de développement durable.

Dans le cadre du présent travail, le développement durable renvoie à l'ensemble des processus, des actions et activités d'amélioration constante et pérenne des conditions de vie des populations locales par, pour et avec lesdites populations.

1.9.4. Collectivité territoriale

Une collectivité territoriale est selon Deberre (2007), une personne morale de droit public qui exerce des compétences générales sur un territoire donné. La collectivité territoriale bénéficie d'une autonomie administrative en disposant de son propre personnel et de son propre budget. Elle détient des compétences qui lui sont confiées par le législateur (Parlement). Le pouvoir de décision est exercé par délibération au sein d'un conseil élu, les décisions étant ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux.

D'après Guinchard et Debard (2018), une collectivité territoriale est une expression générique désignant des entités de droit public correspondant à des groupements humains géographiquement localisés sur une portion déterminée du territoire national. Il s'agit donc d'une administration autre que celle de l'État. C'est une personne morale de droit public. Elle est donc investie de prérogatives d'intérêt général, ce qui implique qu'elle doit prendre en charge les intérêts d'une population d'un territoire donné. La personnalité morale lui permet d'agir en justice et de conclure des contrats.

1.9.5. Collectivité territoriale décentralisée

D'après Guinchard et Debard (2018), une collectivité territoriale décentralisée est une entité à laquelle l'État a, en vertu du principe de décentralisation, conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues. Les CTD disposent de ressources propres, essentiellement fiscales et elles ont vocation à se voir attribuer par l'État des compétences qui peuvent le mieux être exercées à leur échelon (principe de subsidiarité).

Dans le cadre de cette étude, la collectivité territoriale décentralisée considérée est la commune d'arrondissement.

1.9.6. Commune d'arrondissement

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (2019), la Commune d'Arrondissement est une collectivité territoriale décentralisée située dans une Communauté urbaine dont elle est une composante essentielle. En d'autres termes, une communauté urbaine est constituée d'au moins deux communes d'arrondissement. Moussaoui et Arabi (2014) soulignent que les communes, quelles qu'elles soient, constituent l'élément fondamental du processus de développement local en raison d'une part de la connaissance réelle qu'elles ont des besoins des citoyens et d'autre part, du potentiel de ressources locales dont elles disposent.

Dans le cas d'espèce, la Commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} est l'une des sept Communes d'arrondissement qui composent la Communauté urbaine de Yaoundé. Elle est précisément chargée d'impulser le développement local de son territoire de compétence. Pour y parvenir, elle devrait susciter et inciter la participation de ses populations, notamment celle des jeunes.

1.9.7. Participation

La participation en ce qui concerne le développement inclut l'engagement des populations dans les processus de prise de décision et dans la mise en œuvre des programmes, le partage des bénéfices des programmes de développement et l'implication des populations dans les tentatives d'évaluation de ses programmes (Lammerink & Wolffers, 1998). La participation s'entendrait comme le fait pour un individu de prendre part à quelque chose, en mobilisant ses capacités et ses ressources physiques, matérielles, intellectuelles ou symboliques.

Le principe de participation est lié à celui du développement durable. Dans cette perspective, Brodhag (2001) souligne que la participation comporte huit procédés ou encore niveaux classés du moins au plus participatifs. Il s'agit notamment de l'information (action de donner unilatéralement des renseignements), la consultation (action de solliciter un avis), la concertation (action d'échanger des avis préétablis et de rechercher un compromis), du dialogue (action d'échanger mutuellement et équitablement des points de vues et propositions) de

l'implication (action de s'engager dans un processus ou d'y engager sa responsabilité), la participation (action de s'associer activement à un processus), l'appropriation (action de faire sien et de s'emparer en tant que partie prenante) et de l'adhésion (action de s'allier et de partager totalement les objectifs).

Pour cet auteur, seuls les trois derniers niveaux sont considérés comme générant un véritable processus intégré de participation. Mais dans le cadre de la présente étude, les quatre derniers niveaux sont pris en considération.

1.9.8. Participation des jeunes

D'après Usaid (2008), la participation est une dynamique dans laquelle tous les acteurs, notamment les agents de développement, les communautés rurales, les services techniques, les organismes de développement et les autorités locales mettent ensemble leurs connaissances, leur savoir-faire pour réaliser des actions concertées en partenariat. Autrement dit, participer c'est avoir le droit, les moyens, la place ainsi que le soutien voulu pour prendre part aux décisions, influencer sur ces dernières et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure. Prise sous cet angle, la participation des jeunes renvoie à cette participation dynamique dont des individus âgés entre 15 et 35 ans sont les acteurs privilégiés.

Cette rubrique consacrée à la définition des concepts marque la fin du premier chapitre de la présente étude. Dès lors, il convient de se focaliser sur le chapitre suivant consacré à l'action communautaire et au développement durable.

CHAPITRE 2 :
ACTION COMMUNAUTAIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans ce chapitre, il sera question de s'appesantir tour à tour sur l'action communautaire, le développement durable et sur les collectivités territoriales décentralisées en tant que moteur privilégié du développement durable.

2.1. De l'action communautaire

L'action communautaire se fonde sur des principes et des valeurs. Les interventions dans un tel contexte se déroulent suivant des étapes. Elle revêt certaines caractéristiques et comporte des enjeux. Elle est par ailleurs adossée sur certains paradigmes ainsi que sur des bases.

2.1.1. Les principes et valeurs de l'action communautaire

En tant que pratique sociale, l'action communautaire se fonde sur certains principes et valeurs. Selon Lamoureux et al. (2008), l'action communautaire véhicule cinq valeurs que sont : la justice sociale, la solidarité, la démocratie, l'autonomie et le respect. Ces valeurs ne doivent pas être vues indépendamment les unes des autres. Elles sont inter reliées et doivent être envisagées dans une perspective dialectique où l'autonomie est indissociable de la solidarité dans le contexte d'une vie en société et du respect des personnes, et où la justice sociale n'est possible que s'il y a solidarité sociale.

La justice sociale peut se définir comme la répartition équitable de la richesse collective entre les membres de la société. La réalisation de ce principe implique en priorité la satisfaction des besoins et le respect des droits des citoyens considérés comme des exclus. Ainsi, la justice sociale :

visé à mettre en place des changements sociaux ou à défendre des acquis sociaux favorisant une plus grande égalité et une plus grande équité entre les individus.

Elle permet alors de lutte contre la pauvreté, l'idéal étant d'encourager toute forme d'action ou de lutte visant l'élimination de l'exclusion, de la discrimination, de l'exploitation et de l'oppression. Le concept de justice sociale suppose donc l'élimination de toute exploitation, de toute oppression et de toute discrimination. (Lamoureux et al., 2008).

La solidarité. En action communautaire, la solidarité signifie trouver les moyens de faire ressortir les liens et mettre en lien des individus touchés par un même problème ou un même besoin. Dès lors, la solidarité « met en évidence la notion de bien commun qui unit les personnes appartenant à une même communauté ». Elle renvoie par ailleurs à l'action de développer la conscience que les libertés individuelles doivent tenir compte des droits collectifs pour s'exercer en toute légitimité. La création de liens de solidarité est par conséquent au cœur des pratiques d'action communautaire car l'effectivité des changements sociaux repose prioritairement sur la cohésion et à la force du nombre.

La solidarité désigne la relation entre plusieurs personnes qui ont conscience d'une communauté d'intérêts, ce qui entraîne l'obligation morale de leur porter assistance. Cette valeur renvoie ainsi à des personnes qui répondent en commun, l'une pour l'autre, d'une même chose. Cette chose peut être un projet dont on accepte de répondre ou encore des objectifs.

La solidarité repose sur la capacité de tenir compte des intérêts convergents des personnes et des groupes dans le choix des enjeux d'une action. Sur le plan éthique, la mise en évidence d'intérêts convergents conduira les personnes concernées à agir en fonction des intérêts collectifs plutôt que des intérêts individuels. Sur le plan stratégique, ce principe de cohésion est déterminant, puisque la force des personnes exclues ou opprimées réside pour beaucoup dans leur nombre et dans le soutien qu'elles s'apportent mutuellement. La solidarité amènerait donc à promouvoir la concertation et les actions communes. La solidarité et ses corollaires, l'entraide, la coopération et la concertation, sont ainsi des valeurs indissociables de la justice sociale, puisque « c'est par la force des dynamismes collectifs qu'une plus grande justice sociale sera possible. » (Lamoureux et al., 2008).

La démocratie. En action communautaire, la valeur de démocratie est étroitement liée à l'exercice de la citoyenneté, c'est-à-dire des pratiques qui favorisent l'exercice d'une citoyenneté active et responsable de manière à ce que les individus, les groupes et les collectivités puissent s'informer, réfléchir et participer aux décisions et aux choix de société qui les concernent. La valeur de démocratie se traduit par l'action d'« encourager et de supporter la participation sociale des personnes dans l'expression de leurs problèmes et de leurs besoins, ainsi que dans le choix des objectifs, des stratégies et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre. » (Lamoureux et al., 2008). La valeur de démocratie implique aussi l'action de soutenir ou de créer des espaces de vie démocratiques, particulièrement pour les groupes sociaux qui vivent de l'exclusion et de la discrimination. Ainsi, la préoccupation de favoriser

ou renforcer l'exercice d'une citoyenneté active est donc au cœur de la démarche communautaire.

Toutefois, il existe un côté sombre de la démocratie qui limite la participation au pouvoir de décision et, par le fait même, la cohérence démocratique comme mode d'organisation. Pour nommer quelques aspects de cette incohérence, mentionnons la discrimination dont sont victimes certaines catégories sociales de personnes et la difficulté qu'elles éprouvent à faire entendre leur voix relativement aux choix sociaux, économiques et politiques qui les concernent.

L'autonomie. L'autonomie est la possibilité pour une personne, un groupe ou une communauté d'avoir les moyens de contrôler sa destinée. L'autonomie implique donc, pour une personne, une organisation ou une communauté, « l'appropriation du pouvoir nécessaire pour réfléchir, décider et agir. » (Lamoureux et al., 2008). Ce contrôle ne peut jamais être total, mais il doit permettre aux individus, aux collectivités et aux peuples de développer leur confiance et leur capacité à faire des choix personnels, sociaux, économiques, culturels et politiques. L'autonomie repose sur le postulat que les individus, les groupes et les collectivités peuvent agir pour maintenir ou améliorer leurs conditions de vie et leur état de santé.

Par conséquent, le rôle de l'action communautaire est de favoriser le cheminement des personnes et des collectivités vers la mise à contribution de leurs capacités à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie. L'action communautaire « encourage donc le milieu à se prendre en charge et à assurer son propre développement dans un processus d'empowerment. » (Lamoureux et al., 2008).

L'empowerment communautaire consiste en une reconnaissance et en un renforcement de la capacité des individus et d'une collectivité à participer aux décisions touchant l'organisation et la distribution des services. Plus largement, ce concept renvoie à la capacité des personnes à être des sujets actifs du développement de leur milieu.

Le respect. Le respect constitue probablement la valeur primordiale dans le champ du social. En action communautaire, la valeur de respect englobe à la fois le respect des personnes et des groupes au plan de leur intégrité, leur dignité, leur autonomie, leur rythme et de leur culture, mais aussi la prise en compte de toute forme de différences. Cette valeur interpelle aussi l'intervenant communautaire afin qu'il prenne conscience de l'influence de ses propres préjugés et biais dans ses interventions, dans l'optique de ne pas perpétuer les rapports dominant/dominé.

Le respect peut aussi être défini comme la « reconnaissance du statut du sujet, du droit d’agir en personne libre et autonome dans un groupe, une collectivité ou un milieu. Le respect est l’expression dans l’action de la dignité des personnes » (Lamoureux et al., 2008). Cependant, cette valeur est malheureusement trop souvent réduite à une certaine retenue dans les relations interpersonnelles. Le respect suppose qu’on est conscient de la dynamique d’une communauté et de l’importance de la culture, des croyances et des valeurs des membres de cette communauté. Le respect exige aussi la vérité dans l’analyse des enjeux et le courage de dire ce qui ne va pas, car le respect est le contraire de la complaisance.

2.1.2. Les étapes d’une intervention en l’action communautaire

La pratique de l’action communautaire repose sur trois principales étapes. Il s’agit, selon Lamoureux et al. (2008), de la préparation (analyse de la base d’intervention, analyse de la situation, choix d’un projet d’action, élaboration d’un plan d’action), la réalisation (sensibilisation et mobilisation, réalisation de l’action, création d’une organisation, vérification du plan d’action) et de l’évaluation (bilan de l’intervention, fin du mandat d’intervention).

2.1.2.1. La phase de préparation

La préparation est la phase au cours de laquelle tout est planifié. Pour y parvenir, diverses analyses préalables sont nécessaires, notamment l’analyse de la base d’intervention, l’analyse de la situation. Les résultats de ces analyses conduisent au choix d’un projet d’action et à l’élaboration d’un plan d’action

➤ L’analyse de la base d’intervention

Elle est une condition préalable à la mise en œuvre de projets qui relèvent de l’action communautaire. Cette étape permettra aussi de mieux préciser le mandat de l’intervenant communautaire, tout en facilitant l’identification des ressources humaines et physiques présentes dans son milieu de travail.

Il faut à cet effet s’imprégner de toutes les informations pertinentes relatives à l’organisme pour lequel l’on intervient, notamment son origine, sa mission, la population visée et touchée, le territoire desservi, les services ou les activités offerts, les problématiques présentes, la structure organisationnelle, les politiques et les règlements administratifs, les sources de financement, les réseaux d’information formels et informels, les relations avec la communauté et l’image de l’organisme au sein de la communauté. De telles informations seront

d'une grande utilité au moment des rencontres avec la population, les groupes et organismes du milieu ainsi qu'avec les décideurs. Ainsi, « cela permettra à l'intervenant de mieux déterminer les facteurs pouvant irriter les éventuels interlocuteurs ou au contraire, faciliter l'établissement de rapports de collaboration ».

De même, il est utile que le mandat de l'intervenant soit précisé. Toutefois, ledit mandat peut évoluer au fur et à mesure que l'action progresse. Il en est ainsi parce qu'un mandat ne saurait être figé ni dans sa forme ni dans le temps. Il devrait donc être souple et s'adapter aux besoins, tout en tenant compte des compétences et de la disponibilité de la personne. L'important, c'est qu'il soit toujours le plus clair possible au moment de son exécution.

➤ **L'analyse de la situation**

L'analyse de la situation s'inscrit dans un processus de recherche-action. La recherche-action est un outil qui favorise l'action ainsi qu'un moyen qui accroît le pouvoir d'agir. Elle « fait ainsi appel à la participation des personnes concernées, non seulement pour définir leur vécu, mais pour découvrir ce qui mériterait d'être amélioré ». Il s'agit donc de la phase consacrée à l'enquête ou la recherche. Ladite enquête vise soit à cerner les problèmes et les besoins d'une communauté locale, c'est-à-dire ceux d'une population spécifique, soit à analyser un problème social particulier, soit à faire l'étude d'une situation-problème précise ou encore à vérifier l'existence d'un besoin ou la faisabilité d'un projet. En effet, « avant de s'engager dans un projet d'action communautaire, il est essentiel que le groupe prenne le temps de connaître et d'analyser la situation qu'il ambitionne améliorer ou transformer ».

L'analyse d'une communauté locale renvoie à la notion de communauté géographique définie comme un territoire commun, des intérêts socioéconomiques semblables et une identité partagée. Elle « vise à comprendre la vie collective des personnes habitant un milieu géographique déterminé ».

L'analyse d'une population fait référence d'une part à la communauté d'intérêt et d'autre part, à la communauté d'identité. La première renvoie à une population ou segment de population locale dont les membres partagent les mêmes conditions socioéconomiques ou sont victimes de la même oppression, exclusion ou injustice. La seconde quant à elle a trait à une population partageant la même appartenance culturelle et une identité commune dans la société en tant que groupe social, à l'instar des jeunes. Mais dans l'une comme dans l'autre cas, l'analyse vise à dégager un profil de la population concernée, à définir les problèmes ou les

besoins de cette dernière ainsi que la volonté de participation au changement manifestée par ladite population.

L'analyse d'un problème social est également envisagé à ce niveau. D'après Mayer (1990) repris par Lamoureux et al. (2008), « il y a problème social lorsqu'un grand nombre de personnes sont affectées par une situation donnée, que cette situation est jugée intolérable et que les gens sont conscients de la nécessité d'une action collective ». Une telle analyse permet de dresser un portrait général de ce problème au sein d'une communauté locale. Elle visera à en décrire, entre autres, les manifestations, les composantes, à déterminer les personnes les plus touchées, les secteurs où le problème se fait le plus sentir, les causes et à découvrir des pistes de solution possibles.

➤ **Le choix d'un projet d'action**

Ce choix se fait d'une part sur la base de l'exploration des projets d'action collective possibles et, d'autre part, sur la base de l'évaluation du caractère réaliste et de la faisabilité de ces projets. Ainsi, le choix devrait s'opérer en fonction de ce qui est perçu comme réaliste et susceptible de mobiliser les personnes et organismes concernés avec des résultats positifs. Il s'agit donc de vérifier les éléments de motivation de la population qui amèneront celle-ci à s'engager dans une action collective.

➤ **L'élaboration d'un plan d'action**

L'élaboration du plan d'action est une étape de planification au cours de laquelle seront définis et précisés : les objectifs, la stratégie, les moyens d'action, l'échéancier, les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires, le mode de fonctionnement du groupe et le choix d'une structure organisationnelle. C'est une étape essentielle pour la réussite d'un projet, car ce sont les éléments retenus au cours de cette phase qui devraient être réalisés.

2.1.2.2. La phase de réalisation

Cette phase tourne autour des aspects suivants : la sensibilisation et la mobilisation, la réalisation de l'action, la création d'une organisation et enfin la vérification du plan d'action.

➤ **La sensibilisation et la mobilisation**

La sensibilisation est un terme très large utilisé en action communautaire. Pour Lamoureux et al. (2008), il s'agit d'une :

étape du processus d'intervention au cours de laquelle divers moyens sont mis à contribution dans l'optique de favoriser la réflexion et susciter une prise de conscience par rapport à un problème social ou à un besoin commun ainsi que de promouvoir des solutions alternatives ou des idées nouvelles visant à transformer une situation jugée problématique ou de répondre à un besoin.

Dès lors, poursuivent ces auteurs, la sensibilisation vise à introduire des changements sur le plan individuel, notamment à travers l'incitation des personnes à modifier leurs comportements, leurs attitudes ou leurs habitudes de vie, ou encore à faire prendre conscience à certaines personnes de la situation d'injustice dont elles sont victimes et de l'existence des recours leur permettant de défendre individuellement leurs droits.

L'ampleur de la sensibilisation varie en fonction des objectifs poursuivis. Ainsi, une seule activité de sensibilisation comportant divers moyens peut être entreprise, notamment si ladite activité apparaît suffisante pour établir l'existence d'un besoin ou d'un intérêt, ou encore pour amorcer une démarche de réflexion visant à changer des comportements et des attitudes. Par contre, il peut être nécessaire, dans le cadre d'une démarche de sensibilisation sur un thème précis, de consacrer plus d'énergie, de moyens et de temps en mettant sur pied un programme d'activités.

Ces auteurs poursuivent en soulignant qu'il est par ailleurs possible d'organiser une campagne de sensibilisation. Celle-ci fait appel à une diversité d'activités et d'outils et peut s'échelonner sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Dans ce cas, les médias sont généralement associés à la démarche, à l'effet de renforcer le message à transmettre et de toucher un plus grand nombre de personnes.

Au final et de manière spécifique, la sensibilisation vise, selon Lamoureux et al. (2008), trois principales choses :

- d'abord à mobiliser les personnes directement touchées par un problème afin de susciter ces dernières à fédérer leurs ressources pour améliorer ou changer leur situation ;
- ensuite à influencer les décideurs pour les rendre plus sensibles aux difficultés ou aux besoins d'une population et les inciter à agir ;

- et enfin, à obtenir la sympathie et l'appui de l'opinion publique, au niveau local, régional ou national, afin de créer un rapport de force favorable au changement souhaité.

Dans certains cas, la sensibilisation est une étape préalable à la mobilisation. Selon Lamoureux et al. (2008) :

la mobilisation renvoie à l'action par laquelle des personnes expriment leur solidarité pour mettre en œuvre des projets et réaliser des actions collectives qui contribueront à améliorer leurs conditions de vie ou la qualité de vie de leur milieu ou, plus largement, participer à la mise en œuvre de changements structurels au bénéfice du bien commun.

La mobilisation vise dès lors à susciter l'engagement et à regrouper des personnes touchées par un problème social ou partageant un même besoin autour d'une action ayant pour objectif de résoudre ce problème ou autour d'un projet destiné à satisfaire ce besoin. Elle devrait par conséquent entraîner l'adhésion desdites personnes.

La mobilisation fournit aussi l'occasion aux personnes non directement touchées par un problème d'exprimer leur appui à l'égard des populations qui estiment être victimes d'une quelconque situation désagréable à l'instar de l'injustice, de l'oppression, de l'exclusion, ou encore de la discrimination.

La mobilisation des personnes semble relativement facile lorsque ces dernières ont conscience du caractère problématique d'une situation et sont prêtes à agir pour changer ladite situation, mais n'ont pas encore eu l'occasion de se regrouper pour le faire. Il en va autrement lorsque la mobilisation concerne des personnes qui, non seulement, ne sont pas conscientes de l'existence d'une situation problématique mais aussi, ignorent le caractère collectif de ladite situation. Ainsi, « la mobilisation est un moment crucial du processus d'intervention » en action communautaire. Elle peut se concrétiser à des degrés divers, allant d'une participation directe à l'ensemble des étapes de l'action ou du projet à un simple appui ponctuel.

Lamoureux et al. (2008) soulignent que l'un des défis majeurs à relever est celui relatif au maintien de la mobilisation. En effet, si à cette étape l'on réussit à susciter l'intérêt et la participation de la population, il peut se révéler plus difficile de maintenir cette mobilisation

tout le temps que durera l'intervention. C'est la raison pour laquelle la flexibilité est requise. Le groupe doit donc s'attendre à ce que la mobilisation fluctue et être disposé à remettre en question ses objectifs, le choix de ses moyens d'action ou encore son mode de fonctionnement.

Toutefois, poursuivent ces auteurs, quelques conditions peuvent favoriser le maintien de la mobilisation, depuis l'engagement initial des personnes, en passant par le maintien de leur intérêt et de leur participation tout au long de l'action. Ainsi, il faudrait qu'il y ait un souci constant de valoriser et de reconnaître le travail accompli par les personnes participantes, car le besoin d'estime est en effet un besoin fondamental chez l'être humain. De même, les objectifs fixés doivent être réalistes et à court terme. Ils devraient permettre des gains et des victoires tangibles et concrètes, malgré l'existence d'objectifs à plus long terme. Rien n'est plus démobilisant que d'éprouver le sentiment de travailler fort et longtemps sans avoir la satisfaction d'obtenir des résultats concrets. Il faut en outre mettre en place un mode de fonctionnement qui favorise un engagement à la mesure de l'intérêt, des compétences, des volontés d'apprendre et des disponibilités des personnes. En plus, il y a lieu d'accorder une attention particulière à la qualité de la communication au sein du groupe en étant très sensible aux difficultés qui peuvent surgir et en faisant des efforts constants pour les régler au fur et à mesure. Par ailleurs, il faut favoriser des moments d'apprentissage et de formation, individuels et collectifs. Il convient enfin d'envisager l'organisation d'activités qui favorisent la cohésion et contribuent à accroître le sentiment d'appartenance au groupe.

Les approches de sensibilisation et de mobilisation sont fonction du contexte d'intervention et des objectifs à atteindre.

➤ **La réalisation de l'action.**

La réalisation de l'action correspond à l'étape de la mise en œuvre du plan d'intervention qui a été élaboré. C'est le début d'une période plus ou moins longue, marquée entre autres, par la tenue de réunions de travail, l'organisation de démarches et d'activités nécessaires à l'atteinte des objectifs préalablement fixés par le groupe. La réalisation de l'action, c'est aussi « l'apprentissage du travail en équipe et de l'exercice de la démocratie au sein d'une communauté ». C'est également un temps fort d'actualisation d'un processus d'éducation populaire qui s'effectuera dans le respect des intérêts et des aptitudes des personnes participant.

Diverses activités sont menées à ce niveau. Il y a lieu de citer, entre autres : l'organisation et l'animation des réunions ; le suivi des décisions et des tâches et responsabilités

dévolues aux participantes et participants entre chacune des réunions ; la mise en œuvre des divers moyens d'action ; la réalisation des activités de sensibilisation ; l'élargissement de la mobilisation ; la conception et la réalisation de la stratégie de communication et les liens avec les médias ; la planification, la préparation et le suivi des demandes de financement et l'organisation d'activités d'autofinancement ; la formation ou le perfectionnement des personnes engagées dans l'action ; l'évaluation périodique des résultats et des réajustements nécessaires.

➤ **La création d'une organisation.**

Lamoureux et al. (2008) soulignent que le choix de la structure de l'organisation est largement tributaire des objectifs poursuivis par les personnes qui auront lancé l'action. À cet égard, quatre scénarios peuvent être envisagés :

- l'existence préalable d'une organisation. Dans ce premier scénario, les actions menées par les membres des groupes communautaires existants bénéficient de la structure organisationnelle déjà en place ;

- la mise sur pied d'un organisme de bonne foi. Dans ce cas de figure, les membres de la communauté ne sont rattachés à aucune structure permanente d'action et désirent s'organiser sans cadre légal. C'est la forme que choisissent de nombreux regroupements dont l'organisation ne dure que le temps nécessaire à l'action ;

- la création d'une organisation légale. Cette option s'impose lorsqu'un projet d'action collective a pour objectif la mise en place d'une ressource pour la communauté ou lorsqu'un groupe a besoin de s'incorporer pour être pleinement reconnu et financé. Tel est le cas des corporations sans but lucratif ou encore des coopératives ;

- la mise sur pied d'un regroupement d'organismes. C'est le cas des coalitions, des fronts communs, ou encore des ralliements. Ces cas de figures sont envisagés notamment lorsque des organismes communautaires ou des établissements publics décident de se regrouper afin de se concerter, d'élaborer des projets communs, d'alerter l'opinion publique, d'influencer les décideurs ou d'exercer des moyens de pression.

➤ **La vérification du plan d'action.**

Lamoureux et al. (2008) précisent que cette étape constitue une période d'évaluation du cheminement critique d'un plan d'action. Elle permet d'établir la pertinence de poursuivre ou non l'action de la manière prévue et d'apporter d'éventuelles corrections de trajectoire sans lesquelles le groupe pourrait rater sa cible.

En fonction des circonstances, il s'agit de s'interroger sur l'un ou l'autre des aspects de l'action, notamment sur :

- le caractère réaliste de l'objectif et des modalités visant son atteinte ;
- la pertinence de la stratégie d'intervention et des moyens d'action utilisés pour sa mise en œuvre ;
- les modalités pratiques de la démarche de mobilisation et de sensibilisation ;
- l'efficacité et l'impact de la stratégie de communication ;
- le fonctionnement global de l'organisation.

La vérification et la progression du plan d'action doivent être faites par les personnes qui l'ont conçu et qui en assurent la réalisation. Autrement dit, toutes les parties prenantes au processus sont conviées à participer à cette étape. Toutefois, en fonction des visées de l'évaluation, des personnes-ressources peuvent être invitées à intervenir et faire profiter le groupe de leur expertise et de leur regard extérieur.

2.1.2.3. La phase d'évaluation

La phase d'évaluation est celle qui permet de déterminer s'il y eu changement suite à la réalisation d'une intervention communautaire. C'est la phase expérimentale de l'action communautaire. Elle se subdivise en deux grands volets, d'une part le bilan de l'intervention et d'autre part, la fin du mandat d'intervention.

➤ Le bilan de l'intervention

Pour Lamoureux et al. (2008), le bilan de l'intervention permet d'effectuer un « retour critique sur les diverses étapes de l'action, de déterminer les forces et les faiblesses de l'action et de cerner aussi bien les éléments de réussite que les éléments qui ont plus ou moins failli ». Le bilan permet ainsi de mesurer le réalisme et la faisabilité des objectifs, le bien-fondé de la stratégie adoptée, la pertinence et l'efficacité des moyens d'action mis en œuvre, le respect de l'échéancier et la justesse des prévisions sur le plan des ressources humaines, financières, temporelles et matérielles requises. Cette phase est aussi un moment idoine de réflexion sur les divers aspects du fonctionnement et de la structure organisationnelle mise sur pieds par le groupe dans le cadre du déploiement de l'action. Elle est par ailleurs une occasion de célébrer ou de se reconforter.

Ainsi, le bilan est une étape essentielle en action communautaire, bien qu'il soit parfois escamoté. En effet, « il est bon que les membres et sympathisants de l'organisation laissent une

trace de ce qu'ils ont accompli » (Lamoureux et al., 2008). Cela permettrait aux personnes actives dans les divers mouvements communautaires de pouvoir bénéficier de l'expérience des autres, profiter des réussites et le cas échéant, de ne pas répéter les mêmes erreurs.

Au terme d'un projet d'action, le bilan de l'intervention peut être tracé en fonction de trois scénarii possibles : d'abord, le projet d'action est réalisé et les objectifs sont atteints ; ensuite, le projet d'action est partiellement réalisé et les objectifs ne sont pas tous atteints, mais les membres décident malgré tout de mettre un terme au projet ; et enfin, le projet d'action a échoué ou a dû être interrompu.

Cependant, le succès de cette étape est tributaire de la qualité de sa préparation. Il faudrait à cet effet déterminer les aspects à évaluer, les diverses ressources nécessaires, les divers acteurs et leurs rôles, les approches, le moment et le lieu, entre autres.

Lors d'un bilan et indépendamment des résultats obtenus, l'on constatera que les personnes auront appris, acquis des habiletés et des connaissances et développé des réseaux de solidarité. Il est important que ces résultats, très souvent non prévus, soient pris en compte. En effet, même si l'action n'est pas une réussite totale au niveau du projet collectif, elle ne sera jamais un échec complet. Cette situation est justifiée par le fait que l'objectif d'un bilan n'est pas la critique négative sans respect et la distribution mesquine des torts, mais un tremplin pour construire sur les acquis.

➤ **La fin du mandat**

S'agissant de la fin du mandat en situation d'action communautaire, Lamoureux et al. (2008) disent que celle-ci coïncide souvent avec une redéfinition du rôle de certaines personnes, particulièrement celui des intervenants communautaires extérieurs au groupe. Selon ces mêmes auteurs, trois cas de figure se présentent, d'abord le départ de l'intervenant, ensuite le retrait graduel de ce dernier et enfin le maintien du soutien au groupe en fonction de nouvelles perspectives d'action.

Le départ d'un intervenant est une étape marquante pour le groupe. C'est la raison pour laquelle il est important que ce départ soit planifié et qu'il s'opère dans les meilleures conditions possibles. En effet, un départ mal préparé peut causer un tort irréparable au groupe ou à l'organisme. C'est pourquoi ce départ devrait être le résultat d'un travail bien fait dans le sens de structurer et d'autonomiser durablement la communauté.

En situation de retrait graduel de l'intervenant, une période de transition sera parfois nécessaire avant que le groupe puisse se prendre totalement en charge. Les modalités de ce retrait progressif doivent être évaluées conjointement par l'intervenant communautaire et les membres du groupe. Il est en effet établi qu'une personne active en milieu communautaire à titre professionnel doit éviter de tomber dans le piège de se croire indispensable ou dans celui de réaliser certaines tâches qui devraient être exécutées par les membres de la communauté. De tels comportements sont en réalité contraires à la valeur d'autonomie qui doit guider toute pratique en action communautaire ainsi qu'au rôle d'éducateur populaire de l'intervenant communautaire.

Le maintien du soutien au groupe en fonction de nouvelles perspectives d'action est envisagé lorsqu'un intervenant communautaire est salarié de l'organisme communautaire qui a mis en œuvre et réalisé le projet d'action. Ici, le lien avec le groupe sera maintenu, mais sur de nouvelles bases. Il en est ainsi parce que l'expérience et les compétences détenues peuvent être nécessaires à la réalisation d'un autre projet porté par un autre groupe.

2.1.3. Les caractéristiques et enjeux de l'action communautaire

L'action communautaire fait référence à une pratique sociale qui aborde les problèmes sociaux et ses solutions dans une perspective collectiviste et qui participe d'une volonté de contribuer au changement social et au développement des communautés (Bourque et al., 2007).

Ainsi, pour ces auteurs, l'action communautaire peut se reconnaître à travers certaines caractéristiques. Elles se traduisent par des pratiques, des formes d'organisation et un projet social communs à de nombreux organismes, ou que du moins ces organismes tentent d'atteindre. Au niveau des pratiques et des modes d'intervention, l'action communautaire ne considère pas les gens comme des clients, des bénéficiaires ou des usagers, mais invite les citoyens à devenir les acteurs de leurs projets et de leurs services. Elle se base sur une analyse collective de la réalité et tente de donner une réponse collective aux problèmes rencontrés.

De même, pour Bourque et al. (2007), « l'action communautaire est essentiellement préventive et cherche prioritairement à agir sur les causes, pas seulement sur les effets d'un problème social donné ». Elle mise sur l'expertise de la population, sur le potentiel des personnes et des communautés, sur les capacités de ces dernières à agir sur leur situation, notamment en s'appropriant des moyens d'entraide et en mettant en œuvre une solidarité sociale active.

L'action communautaire alimente ses interventions quotidiennes sur la base d'un idéal de société à atteindre, pouvant se résumer par les concepts de liberté (extension de la démocratie et des droits collectifs et individuels), d'égalité (meilleur partage des richesses et des chances d'épanouissement), de solidarité (rapports sociaux fondés sur le respect et le partage), auxquels il faudrait rajouter celui du développement durable (souci du long terme, des générations futures et de l'équilibre de la planète).

S'agissant des formes d'organisation, ces auteurs soulignent que l'action communautaire s'appuie sur la démocratie. Cela renvoie autant au contrôle direct de la communauté sur ses organismes et ses ressources, qu'à la capacité de réformer les institutions ou de les interpeller en cas de nécessité. Elle se définit aussi par l'accès et l'engagement volontaire des personnes dans une démarche, un projet, une association, et non par le caractère coercitif tel que véhiculé dans certains programmes gouvernementaux. L'action communautaire cherche ainsi à développer des rapports égalitaires entre intervenants et usagers. Par ailleurs, elle recherche le pluralisme et tente d'établir des modes différents d'organisation du travail, s'inspirant de la cogestion ou de l'autogestion.

Au niveau d'un projet social, poursuivent-ils, « l'action communautaire valorise toujours la dignité des personnes et/ou des communautés, très souvent durement affectée par les scandales et tares sociaux tels que les inégalités, la pauvreté, la discrimination ou encore l'exclusion sociale ». Cette recherche de la dignité passe par des changements sociaux que seule l'action collective des citoyens organisés peut impulser.

2.1.4. Les paradigmes de l'action communautaire

Favreau et Doucet (1997) présentent deux paradigmes majeurs en action communautaire : d'une part le paradigme déterministe et d'autre part, le paradigme interactionniste.

Les spécialistes qui œuvrent à l'intérieur du paradigme déterministe recherchent en général les causes et les facteurs universels du développement ou du changement social de manière globale. Ils mettent en évidence les conditions universelles nécessaires et suffisantes pour assurer le développement d'une société. Le point important qui semble commun aux tenants de ce paradigme est l'idée que :

le développement implique un changement radical dans la mentalité des collectivités concernées par le processus de développement. Ce processus est réduit à une simple question de transfert mécanique des facteurs définis comme les déterminants des transformations sociales nécessaires à l'évolution d'une société sous-développée, à savoir la technologie et le capital financier. (Favreau & Doucet, 1997).

Les perceptions, les valeurs et l'univers symbolique des populations ne sont pas pris en considération dans les opérations du développement.

Le paradigme interactionniste quant à lui, met en évidence le fait que « le développement d'une communauté ne peut se faire en dehors de la logique sociale, culturelle et économique de ses membres ». Un accent est alors mis sur l'importance des perceptions et des valeurs indigènes et la désirabilité de chercher des alternatives à la transplantation mécanique des modèles institutionnels occidentaux.

Le paradigme interactionniste suppose la notion fondamentale de rationalité de l'acteur. L'action humaine est rationnelle, en ce sens qu'elle poursuit des fins compatibles avec les données de la situation. L'adoption d'une innovation ou le processus de développement en général est alors vu comme le résultat de l'agrégation des décisions individuelles des acteurs sociaux dotés d'une rationalité et situés dans un système social donné. Le rapport de l'acteur social, ou le projet de développement, s'inscrit dans la logique sociale, culturelle et économique propre à cet acteur. Ce rapport joue une fonction d'adaptation à la situation sociale dans laquelle se trouve l'agent social en question.

Ces auteurs soulignent que le paradigme dominant au cours des trente dernières années en Afrique dans les pratiques du développement, en général, et du développement communautaire en particulier est le paradigme déterministe. C'est ce qui expliquerait que la plupart des projets de développement communautaire ont le plus souvent réduit le processus de développement au transfert mécanique de la technologie et du capital financier, négligeant paradoxalement la participation effective des populations aux différentes étapes du développement communautaire, à savoir l'identification des besoins, la conception, l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets. C'est la raison pour laquelle ils préconisent la convocation du paradigme interactionniste dans le processus de développement,

car une telle approche est favorable à la prise en compte des réalités locales ainsi qu'à une participation active et effective des populations au développement de leur communauté, ce qui est l'une des caractéristiques fondamentales du développement durable, quelle que soit la base de l'action communautaire prise en considération.

2.1.5. Les bases de l'action communautaire

L'action communautaire repose sur trois bases principales, telles que définies par Doucet et Favreau (1997), à savoir : la communauté territoriale, la communauté d'intérêts et la communauté d'identité.

2.1.5.1. La communauté territoriale

Le déploiement de l'action communautaire repose sur l'existence d'un territoire. En effet, l'action communautaire développe des interventions au sein de populations géographiquement localisées, en milieu urbain, en milieu semi-urbain et en milieu rural, autrement dit, au sein d'un territoire (Doucet & Favreau, 1997). La communauté ici suppose le partage d'un même territoire conçu non seulement comme espace physique, mais aussi comme organisation sociale d'un milieu d'appartenance où des réseaux. Elle fait donc référence à une certaine qualité de relations sociales et à un mode de vie. la communauté territoriale comporte quatre dimensions : une dimension démographique et géographique renvoyant à un territoire délimité physiquement et psychologiquement ; une dimension psychologique proprement dite, matérialisée par le sentiment d'appartenance à un lieu donné ; une dimension culturelle , à savoir un certain mode de vie, des croyances ; et une dimension institutionnelle, c'est-à-dire un réseau d'organismes qui possèdent un dénominateur commun, notamment la participation de la population à l'amélioration de sa communauté. Le territoire se cristallise en fonction des représentations et des imaginaires qui accompagnent les pratiques individuelles. Son appréhension est influencée par le contexte et le tissu des motivations et des stratégies individuelles. Ainsi, le comportement de chacun, dans la société et dans l'espace, obéit à ces deux domaines d'influences.

2.1.5.2. La communauté d'intérêts

La communauté prend un tout autre sens lorsqu'il s'agit d'intervenir au sein de populations ou de segments d'une population locale partageant les mêmes conditions socio-économiques et le statut social qui y correspond. On parlera alors de communauté d'intérêts. C'est le cas des assistés sociaux, des chômeurs, des consommateurs en difficulté financière, des

locataires. Il peut aussi s'agir d'un quartier menacé par l'expropriation d'un logement, d'un milieu de travail où prédominent de bas salaires et de mauvaises conditions de travail, des syndicats. En pareille situation, l'action communautaire vise de la défense de droits sociaux des populations concernées, de la défense d'intérêts communs liés à une condition socio-économique semblable. Ce travail communautaire va en droite ligne avec les contours de la stratégie d'action sociale, car il s'agit de se regrouper en vue de résoudre un problème social donné que l'on partage et que l'on veut régler. Toutefois, au-delà des aspects liés à l'économique, des éléments culturels motivent aussi la mobilisation liée à ce type de communauté.

2.1.5.3. La communauté d'identité

La communauté peut également posséder une troisième signification, celle d'une population partageant la même appartenance culturelle, une identité commune dans la société en tant que groupe social. On parlera alors des communautés ethniques, des jeunes, des femmes, ou encore des personnes âgées. En pareille circonstance, l'action communautaire cherchera, à travers le développement local, l'action sociale ou encore le planning social, à renforcer l'identité de ces catégories sociales. Il s'agira précisément d'accompagner ces groupes par le biais de l'organisation d'actions de création de services et d'élaboration de revendications rejoignant leurs besoins en tant que groupes sociaux spécifiques.

2.2. Le développement durable

Le développement durable est au cœur des problématiques abordées par divers acteurs, à l'instar des États et des institutions internationales. C'est ainsi que l'Organisation Internationale de la Francophonie (2018), dans l'une de ses publications sur cette thématique, présente le développement durable comme étant un type de développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de la vie des hommes, tout en conservant la vitalité et la diversité de la Terre. Il est une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans un esprit d'équité intra et intergénérationnelle. Le développement durable repose, entre autres, sur l'engagement et la participation de tous. Ces deux principes visent à mettre en œuvre des processus d'information transparente et pluraliste, de consultation, de débat public, en intégrant tous les acteurs concernés à tous les niveaux de décision, du local à l'international. C'est ainsi qu'en 2015, les

objectifs du développement durable sont définis par les Nations unies, en remplaçant des objectifs du millénaire pour le développement alors en vigueur jusqu'à lors.

2.2.1. Les Objectifs du Développement durable

Les 193 pays membres de l'ONU ont défini 17 objectifs de développement durable. L'OIF (2018) soulignent que ces derniers concernent et englobent tous les domaines concourant à l'instauration d'une vie meilleure pour toute l'humanité. Ces objectifs sont déclinés ainsi qu'il suit :

- éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- lutte contre la faim : elle vise à éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ;
- accès à la santé : il s'agit de donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges ;
- accès à une éducation de qualité : les États doivent veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie ;
- égalité entre les sexes : les politiques élaborées doivent parvenir à l'égalité des sexes, en rendant les femmes et les filles plus autonomes ;
- accès à l'eau salubre et l'assainissement : il faudrait garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable ;
- recours aux énergies renouvelables : il est question ici de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable ;
- accès à des emplois décents : les États doivent promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous ;
- innovation et infrastructures : les États doivent soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent, favoriser le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits sains (ne nuisant ni à notre planète ni aux populations) et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies ;
- réduction des inégalités : il est question d'élaborer des stratégies visant à réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun des pays ;
- villes et communautés durables : les États doivent créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables ;

- consommation responsable : il s'agit pour les États d'instaurer des modes de consommation et de production durables consistant, entre autres, à éviter le gaspillage, diminuer les déchets et les biens de consommation en réduisant, réutilisant et recyclant ;
- lutte contre le changement climatique : les États doivent prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ;
- protection de la faune et de la flore terrestres : les États doivent préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- justice et paix : les États doivent promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ;
- partenariats pour les objectifs mondiaux : il s'agit pour les États de revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

Mintya (2018) souligne que les cinq principes de l'agenda 2030 énoncés dans le préambule de la Déclaration du 25 septembre 2015 constituent les domaines ou dimensions du développement durable local. Il s'agit notamment des domaines suivants: peuples, planète, prospérité, paix et partenariats. Le premier domaine concerne les ODD 1, 2, 3, 4 et 5. Le deuxième domaine regroupe ODD 7, 8, 9, 10 et 11. Le troisième domaine englobe les ODD 6, 12, 13, 14 et 15. Le quatrième domaine est centré sur l'ODD 16. Le cinquième enfin est focalisé sur l'ODD 17.

Cet auteur contextualise ces domaines à l'échelle locale. Ainsi, le domaine des peuples équivaut aux habitants de la commune ou de la ville. Il intègre les différentes compétences transférées par l'État aux communes pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations à la base. Le domaine de la planète fait référence à l'environnement, à l'espace territoriale de la commune y compris le patrimoine culturel. À ce sujet, la responsabilité des maires est de veiller à la protection de l'environnement et à la promotion de la culture locale. Quant au domaine de la prospérité, il renvoie au développement économique local. Ce domaine englobe prioritairement les compétences transférées par l'État aux communes en matière d'action économique, de gestion des ressources naturelles, de planification, d'aménagement du territoire, de formation technique et professionnelle. Le domaine de la paix concerne la

gouvernance démocratique locale, gage de la cohésion et du vivre ensemble dans les territoires. Enfin, le domaine des partenariats renvoie à la capacité des communes et des villes à nouer des partenariats avec divers acteurs nationaux et étrangers autour des objectifs de développement. C'est notamment le cas de la coopération décentralisée, la participation publique, le partenariat public-privé, les contrats-plans État/commune, les partenariats techniques et financiers. Dès lors, les pratiques d'empowerment et de coproduction doivent donc se propager pour établir plus qu'un droit à parler, mais un droit à décider, et ainsi une véritable participation citoyenne active. Cet état de choses laisse entrevoir en filigrane les piliers sur lesquels repose le développement durable.

2.2.2. Les piliers du développement durable

Le développement durable est souvent décrit comme la recherche concomitante de l'efficacité économique, du progrès social et de la protection de l'environnement. La nouveauté de cette approche est la transversalité, qui facilite l'intégration et les articulations. Elle enrichit les politiques publiques, facilite les innovations, et rend les actions plus cohérentes et plus lisibles pour tous. Ainsi, le développement durable repose sur plusieurs piliers interdépendants et complémentaires. Il s'agit notamment des piliers économique, social et sociétal, environnemental et culturel.

Le pilier économique : l'économie est en effet un instrument au service du développement humain. Par conséquent, le développement durable n'exclut pas la poursuite de la croissance, notamment à travers l'augmentation de la production de biens et de services, pour répondre aux besoins des générations présentes et futures. Toutefois, le développement durable garantit une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.

Le pilier social et sociétal : le développement durable vise à assurer la cohésion sociale en veillant à la réduction de la pauvreté et des inégalités, au partage équitable des revenus et des services, à une répartition équitable de la richesse en fonction de la contribution de chacun. Le pilier social inclut aussi la dimension sociétale. Cette dernière concerne les rapports de l'entreprise avec la société civile, constituée entre autres des élus, des médias, de l'administration, de la communauté scientifique, des organismes non gouvernementaux, communautés locales.

Le pilier environnemental : le développement durable vise la limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel, mais aussi urbain. Il s'agit de préserver les

ressources naturelles à long terme en réduisant leur surexploitation, les nuisances, la défiguration des paysages, l'exploitation des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables. C'est le cas de la réduction des rejets polluants l'atmosphère, la lutte contre le déboisement et la désertification, la protection de la biodiversité et des forêts, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé.

Le pilier culturel : ce pilier englobe la culture et la diversité culturelle. Depuis le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, la culture est considérée comme une quatrième composante du développement durable. La culture, dans sa diversité, est une richesse. De ce fait, il n'est plus possible de concevoir un développement durable qui ne respecterait pas la préservation des libertés et des droits culturels, d'identités, de savoirs, de langues, de modes et de rythmes de développement diversifiés.

Les piliers sus-évoqués devraient être connus par tous les acteurs impliqués dans le processus de développement durable afin de leur servir dans toutes les stratégies de développement envisagées et/ou élaborées. Mais dans le cadre de la présente étude, deux piliers de base sont retenus, à savoir le pilier économique et le pilier social.

2.2.3. Les acteurs du développement durable

Le développement durable concerne tous les acteurs, qui regroupent toutes les personnes physiques et morales, notamment les gouvernements, les collectivités locales, les associations, les entreprises et les citoyens (OIF, 2018). Ces acteurs devraient contribuer à la définition des valeurs et des objectifs du développement durable et à leur mise en œuvre. En effet, la meilleure façon de traiter les questions de développement durable est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Dès lors, il apparaît que le développement durable doit être mis en œuvre par tous les acteurs, publics, privés et de société civile, au niveau local, national, sous- régional, mondial.

Mintya (2018) souligne que les acteurs de la société civile occupent une place particulière dans la mise en œuvre du développement durable à travers l'accompagnement qu'elle peut apporter à divers niveaux du processus. En effet, la mise en place des mécanismes de gouvernance efficaces, essentielle à la mise en œuvre des ODD, doit reposer sur une démarche participative avec les pouvoirs publics, les entreprises et les industriels, les communautés locales et autochtones.

Ainsi, des changements importants doivent avoir lieu pour transformer le monde en une société plus juste. Pour y parvenir, non seulement les dirigeants doivent s'engager dans ce changement, mais aussi, chacun doit pouvoir donner son opinion sur les sujets qui concernent le développement et mener des actions positives dans sa propre vie, notamment en se respectant, en respectant les autres et la planète. La réalisation effective de ces objectifs passe par une sensibilisation de tous les acteurs. Une emphase doit être mise sur enfants et des jeunes afin de susciter en eux une prise de conscience sur la nécessité d'agir en vue de la transformation positive de la société.

Dès lors, la jeunesse doit pouvoir être éduquée et devenir un partenaire à part entière dans la réalisation de ces objectifs. C'est la raison pour laquelle les États s'engagent à donner de l'importance à la participation active des jeunes dans les prises de décisions, en tenant compte des opinions de ces derniers. Une telle participation est favorisée en contexte de décentralisation.

2.3. Les collectivités locales décentralisées comme moteur du développement durable

L'Article 5 de la Constitution du Cameroun dispose que la décentralisation consiste en un transfert par l'État, aux Collectivités Territoriales, de compétences particulières et de moyens appropriés. Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

En effet, comme le souligne Deberre (2007), le développement local est un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre-ensemble et du bien-être de tous. Il dépasse l'idée de croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement.

2.3.1. Les enjeux de la décentralisation

D'après Olavarietta (2004), la décentralisation gravite autour de deux enjeux majeurs, notamment la démocratisation et le développement local.

En effet, pour toutes les parties prenantes, les structures décentralisées devraient d'abord être un moyen de favoriser le débat des populations concernées sur les choix de développement. Elle est de ce fait un moyen pour lesdites populations de prendre la parole sur les questions de

gestion publique, à travers l'instauration d'élections et la primauté du consensus dans la prise de décision.

De même, la décentralisation est un instrument favorable à un développement local dynamique. Le transfert des compétences plus larges aux collectivités locales, en particulier en matière économique et sociale, doivent en conséquence amener les élus locaux à devenir de véritables organisateurs et promoteurs d'un développement local durable, en partenariat avec les communautés de base et la société civile. L'objectif est celui de l'amélioration des conditions de vie des habitants par une meilleure gestion publique. Les populations locales apprécieront donc la décentralisation en fonction des transformations qu'elles constateront dans leur vie quotidienne.

Ainsi, le but ultime du développement local est l'atteint d'un niveau de développement durable solidement ancré aux réalités contextuelles. Comme le soulignent Moussaoui et Arabi (2014), le développement local est un processus utilisant les initiatives locales à l'échelle des collectivités comme moteur du développement économique. Il est considéré en tant qu'émanation du local inversement au national, à travers une propulsion ascendante, dont les acteurs se situent sur l'échelle de la sphère locale. La conduite optimale du processus de développement local dépend des capacités endogènes des territoires. En effet, assurer une bonne articulation entre les forces des acteurs locaux, valoriser et mobiliser les ressources territoriales ainsi que la prise en compte des initiatives locales sont des pratiques fondamentales dans la construction et le développement des territoires.

Ainsi, comme le souligne Mintya (2018), l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations, dimension située au cœur des ODD, est le résultat d'une mise en œuvre méthodique et harmonieuse de la décentralisation. Dès lors, une décentralisation bien conduite ne peut déboucher que sur un développement local durable, tenant compte des priorités des populations concernées, chargées elles-mêmes d'assurer le suivi et la pérennisation de leurs projets. Ce modèle de développement suppose la concertation et la participation des populations aux prises de décision, ainsi que l'ancrage au local notamment par l'exploitation des ressources endogènes.

2.3.2. Les principes de gestion des collectivités territoriales décentralisées

Plusieurs principes régissent la gestion des collectivités territoriales décentralisées. Certains auteurs, à l'instar de Ginchar et Debard (2018) les regroupent en quatre articulations.

Le premier est celui de la libre administration. Les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. Les collectivités disposent de telles compétences propres conformément aux dispositions légales, pour l'intérêt public local. Le deuxième, qui découle du principe précédent, est celui de la non tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre. En effet, puisque les collectivités s'administrent librement, aucune d'entre elles ne peut dicter à une autre la manière dont elle doit agir.

Le troisième principe consiste en l'autonomie financière des collectivités locales. Les collectivités bénéficient en effet de ressources dont elles peuvent disposer librement. Il s'agit notamment des recettes fiscales et d'autres ressources propres. Ainsi, les collectivités ne doivent pas dépendre majoritairement des dotations de l'État. Le quatrième principe est celui du contrôle a posteriori de l'État. En effet, l'État exerce un contrôle sur l'action des collectivités, mais ce contrôle n'est effectué qu'après l'intervention des collectivités.

L'efficacité de la décentralisation est fortement tributaire de certaines conditions primordiales. Il s'agit d'abord de l'implication totale et active de tous les citoyens dans le processus de décentralisation et gouvernance au niveau local, ensuite de la volonté et l'aptitude des instances locales nouvellement élues à appliquer des principes de bonne gouvernance et à dispenser à leurs électeurs des prestations convenables, rentables et abordables et enfin de la propension et la capacité de l'État central à fournir un cadre constitutionnel favorable qui puisse promouvoir la prise de décisions et l'autorité au niveau local.

Au final, la gestion des CTD repose sur l'autonomie administrative et financière, la tutelle de l'État, la démocratie locale, le développement pensé à la base en fonction des réalités locales et sur participation des populations.

2.3.3. Les conditions d'un bon développement durable des collectivités territoriales décentralisées

Le succès du développement durable au sein des CTD est tributaire de certaines conditions.

L'existence des institutions chargées de piloter et d'implémenter le processus de décentralisation. En contexte camerounais, il s'agit entre autres, du ministère de la Décentralisation et du Développement local, du Sénat, du Conseil national de la

Décentralisation, des Conseil régionaux, des Conseils municipaux, du Fonds spécial d'équipement intercommunal.

L'existence d'une réglementation appropriée. Au Cameroun, la Constitution consacre le caractère décentralisé de l'État. De même, une série de lois votées le 22 juillet 2004 régissait l'orientation de la décentralisation, les règles applicables aux communes et celles applicables aux régions. À la suite de ces textes, plusieurs autres ont été signés dans l'optique de concrétiser le transfert réel de certaines compétences. La promulgation récente de la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées poursuit toujours cet objectif de doter le Cameroun d'un arsenal réglementaire mieux adapté au contexte.

Un patrimoine matériel et financier propre à la CTD. Pour ce qui est précisément de la condition financière, Usaid (2008) souligne que : « La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité. Elle prend sa complète signification quand elle donne à ces collectivités une suffisante maîtrise des ressources financières qui leur sont nécessaires. »

Le transfert réel des compétences, est également une autre condition nécessaire au succès de la décentralisation. Toutefois, ces conditions n'auraient pas de sens s'il n'y a pas une participation ainsi qu'un engagement des populations, gage d'une bonne gouvernance locale (Olavarietta, 2004). La réussite de la décentralisation repose à terme sur une adhésion citoyenne des acteurs informés et responsables. Une telle adhésion est toutefois plus difficile à construire qu'un cadre institutionnel.

2.3.4. Les obstacles au développement durable des collectivités territoriales décentralisées

La décentralisation est un processus long, complexe, qui a besoin d'un engagement double et sans réserve des responsables politiques nationaux et locaux (Deberre, 2007). Ce processus est émaillé d'obstacles de divers ordres. De manière générale, ces obstacles peuvent, d'après Olavarietta (2004), être d'ordre structurel, humain ou conjoncturel.

Ainsi, le manque de connaissances techniques, le manque de compétence des dirigeants et des services des communes d'une part, et la faiblesse des prérogatives qui leur sont accordées d'autre part, ne font que diminuer le rôle de cet acteur local qu'est la commune. Une telle situation induit nécessairement un déficit managérial et partant, une mal gouvernance locale avec son cortège de défaillances. Or, la commune devrait être considérée comme le pilier du processus de développement des territoires des collectivités locales (Moussaoui & Arabi, 2014).

De même, la faiblesse de l'encadrement des collectivités territoriales et surtout l'insuffisance de ressources spécifiques constituent des facteurs d'affaiblissement du rôle important que devraient jouer ces collectivités dans le développement des politiques particulières de développement local (Moussaoui & Arabi, 2014).

Il est par conséquent nécessaire, pour qu'une meilleure adéquation soit établie entre la politique de décentralisation et son application, qu'un bon choix des élus soit axé sur les compétences qu'ils possèdent et qui leur permettent d'accomplir efficacement les tâches qui leur sont dévolues. La revalorisation de la fonction communale exige de ce fait la qualification des agents en place (Moussaoui & Arabi, 2014). L'atteinte des objectifs du développement local est donc tributaire de la volonté des acteurs locaux ainsi que de celle des collectivités communales à s'impliquer, sérieusement et efficacement, dans la valorisation de leurs territoires par l'instauration d'un cadre dynamique de relations productrices à la fois d'actions et de projets générateurs de nouvelles ressources et de richesses (Moussaoui & Arabi, 2014). Ainsi, une faible adhésion des populations locales, soit par ignorance de l'importance de leur participation, soit par choix des décideurs ou par absence de cadres concrets d'échanges est défavorable au succès du processus de développement de leur communauté. La faible collaboration entre les acteurs locaux impliqués dans le développement endogène en est l'une des conséquences.

Le transfert approximatif des ressources par le pouvoir central est par ailleurs un obstacle majeur. En effet, les transferts de moyens ne vont pas toujours de paire avec les transferts de compétences (Olavarietta, 2004). Les lenteurs des transferts de compétence et de délégation de pouvoir entretiennent de ce fait la défiance des acteurs, dont les jeunes, à s'engager véritablement.

Au-delà de ce qui précède, le développement durable des collectivités territoriales décentralisées est fortement tributaire de la participation sociale des acteurs locaux, ce qui n'est véritablement possible que s'il y a un changement positif de comportement desdits acteurs.

CHAPITRE 3 :
PARTICIPATION SOCIALE ET CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Dans l'optique d'une meilleure compréhension de la présente étude, deux théories sont convoquées. D'une part la théorie de la participation et d'autre part, la théorie du changement de comportement. Mais avant de décliner ces théories, il convient de s'attarder sur les approches de la participation.

3.1. Les approches de la participation

Les approches de la participation ont été développées par plusieurs auteurs dont Assogba (2008).

Ce dernier définit deux approches de la participation, à savoir d'une part l'approche de participation déterministe et d'autre part, l'approche de participation interactionniste.

Pour cet auteur, « l'approche déterministe de la participation n'implique pas les populations bénéficiaires dans les principales phases des projets de développement ». Ici, les intervenants associent les acteurs sociaux visés uniquement au cours de la phase d'exécution ces derniers étant essentiellement considérés comme une main d'œuvre. Parce qu'ils sont totalement ou partiellement évacués de la phase d'élaboration du projet, notamment parce que celui-ci a été imposé ou alors suggéré de manière technocratique, ces acteurs sociaux montrent par leurs attitudes passives et leurs comportements de refus que le projet n'est point le leur.

Il poursuit en soulignant que « l'approche interactionniste de la participation, quant à elle, implique les populations concernées lors de toutes les phases du projet, notamment de l'identification des besoins, la définition des objectifs jusqu'au suivi-évaluation, en passant par l'élaboration, l'exécution dudit projet ». Ici, la participation renvoie à la responsabilité de l'individu et du groupe et devient de ce fait un processus actif signifiant que la personne ou le groupe en question prend des initiatives et affirme son autonomie pour ce faire. Dès lors, l'agent de développement inscrit la participation dans le contexte socioculturel, économique et politique des participants.

Toutefois, l'auteur note que les deux approches de participation ne sont pas exclusives dans la mesure où elles peuvent se retrouver dans un même projet. Il en est de même pour ce qui est des formes de participation.

3.1.1. Les formes de participation

Les formes de participation sont développées par plusieurs auteurs, notamment Fortin (1969), Meister (1974) et Pretty (1995).

Fortin (1969) distingue cinq formes de participation :

- La participation activiste : dans cette forme de participation, les comportements d'un individu le place en situation de solidarité avec d'autres individus ;
- La participation intégrative : c'est un ajustement des comportements d'un groupe aux normes préétablies ;
- La participation mobilisatrice : les participants suivent les directives émises par un ou plusieurs leaders ;
- La participation consultative : les participants sont consultés dans le cadre du projet de développement ;
- La participation décisionnelle : ici les participants décident de leur propre développement.

Cette classification opérée par Fortin inspirera divers auteurs. Ces derniers la reformuleront, même si le fond demeure quasi constant. C'est ainsi que Meister (1974) distinguera également cinq formes de participation formulées tel qu'il suit :

- La participation de fait : cette forme de participation stipule que l'individu participe instinctivement parce qu'il appartient à un système familial, religieux et traditionnel qui l'incite à participer par l'intermédiaire des relations affectives qui caractérisent ce système. Cette forme de participation est l'apanage des sociétés traditionnelles ;
- La participation spontanée : cette forme de participation n'est ni de fait ni volontaire. Elle regroupe les caractéristiques de ces deux formes de participation ;
- La participation provoquée : cette forme de participation comme son nom l'indique, est induite et stimulée de l'extérieur par des institutions ou des organismes afin de provoquer l'implication de la cible dans tout processus de développement les concernant ;
- La participation imposée : cette forme de participation peut émaner du groupe lui-même ou de l'influence extérieure afin de susciter une forme d'organisation au sein des participants ;
- La participation volontaire : cette forme de participation provient de l'initiative des participants sans recours aux interventions extérieures.

Certains auteurs ont davantage compartimenté la typologie de participation au-delà de cinq niveau, sans pour autant en modifier substantiellement les fondamentaux. C'est le cas de Pretty (1995) qui, pour sa part, énumère sept formes de participation dans le développement local :

- La participation passive : les gens participent dans la mesure où ils sont informés de ce qui a été décidé ou s'est déjà passé. L'information diffusée n'appartient qu'aux consultants externes ;

- La participation par la consultation : les gens participent par le biais de la consultation ou en répondant à des questions qui leur sont posées. Il ne leur est pas permis de prendre part à la prise de décisions et les consultants ne sont pas obligés de prendre en compte les opinions des gens ;

- La participation manipulée : la participation ici n'est qu'un leurre ;

- La participation contre la récompense matérielle : les gens participent en échange de vivres, d'argent ou d'autres récompenses matérielles. La participation des gens cesse après la suppression des récompenses ;

- La participation fonctionnelle : pour les intervenants extérieurs, la participation est considérée comme un moyen permettant d'atteindre certains objectifs des projets, notamment une réduction des coûts ;

- La participation interactive : les individus participent à l'analyse commune. Celle-ci débouche sur des plans d'action et la création ou le renforcement des groupes ou institutions locaux qui déterminent l'utilisation des ressources disponibles ;

- L'auto mobilisation : la participation des gens se fait par le biais d'initiatives indépendantes des institutions extérieures. Les contacts qu'ils établissent avec les institutions extérieures leur permettent d'obtenir des ressources et des conseils techniques, mais ils continuent d'être maîtres de l'utilisation des ressources.

De ce qui précède, la participation appropriée au développement durable devrait combiner trois aspects. Elle devrait être volontaire, décisionnelle et s'opérer sous fond d'auto-mobilisation, quel que soit le niveau de participation auquel l'on se trouve.

3.1.2. Les niveaux de participation

Certains auteurs, à l'instar de Prieur (1995) et Arnstein (1969), ont mené des études sur les niveaux de participation.

Prieur (1995) propose une classification qui range les différentes formes de participation sur un axe continu allant de la contestation à l'intégration. Dans le cas de la contestation, la participation est sauvage et spontanée. La concertation est la deuxième forme qui suppose que le dialogue est entamé mais de façon encore expérimentale et facultative. Des comités de quartiers des structures de médiation, des commissions d'enquêtes ad hoc sont mis en place et

cherchent des solutions en marges des circuits officiels par la négociation qui, à ce niveau, est facultative.

La consultation est une forme de participation dont l'initiation revient exclusivement à l'administration. Un quatrième cas est la participation à la décision qui représente un véritable partage du pouvoir. Ici, l'information, la participation et le recours sont les formes principales du contrôle démocratique que les citoyens devraient pouvoir exercer.

Reprenant les conclusions des travaux menés par Arnstein (1969) sur l'échelle de participation, le Réseau Wallon de développement rural (2016) classe la participation en huit barreaux. Les barreaux 1 et 2 sont situés au bas de l'échelle et correspondent à la manipulation et la thérapie. Ces deux barreaux décrivent le niveau de non-participation, que certains confondent avec la vraie participation. Leur objectif n'est pas de permettre aux gens de participer, mais de permettre à ceux qui ont le pouvoir de les éduquer ou de les guérir, sans aborder les vrais enjeux.

Les barreaux 3 (Information), 4 (Consultation) et 5 (Conciliation) tendent vers le niveau dit de la coopération symbolique. Une telle coopération permet à ceux qui n'ont pas le pouvoir d'avoir accès à l'information et de se faire entendre par le biais de la consultation. Mais dans ces conditions, ils n'ont pas le pouvoir de s'assurer que leurs avis seront pris en compte par ceux qui ont le pouvoir. Lorsque la participation se limite à ces niveaux, elle reste sans consistance, et par conséquent, n'assure pas le changement escompté.

Les barreaux 6, 7 et 8 correspondent au niveau dit du pouvoir effectif des citoyens. Ici, ces derniers ont des degrés d'influence croissante sur la prise de décision. Ils peuvent ainsi nouer des partenariats qui leur permettent de négocier et d'engager des échanges avec les détenteurs traditionnels du pouvoir.

Toutefois, souligne le Centre international d'éducation aux droits humains (2016), trois éléments principaux devraient être pris en considération lorsque l'on cherche à renforcer la participation, notamment celle des jeunes. Il s'agit de la motivation, des capacités et des possibilités.

La motivation est le désir ou la volonté de chaque jeune à participer, et éventuellement de s'investir et d'agir à long terme. Elle diffère selon la personnalité, les préférences et les intérêts de chaque personne. Elle est aussi conditionnée par l'expérience de chacune et de chacun et les possibilités qui s'offrent à toute personne pour changer les choses dans sa propre

vie ou celle de sa communauté. Ainsi, les jeunes décident par eux-mêmes d'agir sur des enjeux qui leur sont chers. Les capacités englobent les connaissances, habiletés, attitudes et comportements que chaque personne a besoin de mettre en œuvre pour participer efficacement. Les capacités varient selon les forces propres à chaque personne, mais sont aussi façonnées par l'expérience de vie personnelle de chacun et des possibilités qu'il y aura à exprimer sa pensée et ses idées, de travailler en équipe, d'affronter des défis et de développer son estime de soi. Les possibilités renvoient aux occasions qu'ont les jeunes de réellement participer. Les possibilités varient selon les capacités des jeunes à créer des espaces, des événements ou des circonstances favorables à leur pleine participation.

3.1.3. Les enjeux de la participation

D'après l'Unesco (2013), la participation dans la vie citoyenne est un droit fondamental. Les jeunes ont de ce fait un rôle crucial à jouer en matière de changement social, non seulement dans le futur, en tant qu'adultes, mais aussi plus immédiatement en tant que citoyens actifs, à travers l'élaboration, la mise en œuvre ou à contribution à des actions individuelles ou collectives. L'engagement citoyen fait allusion à la manière dont les citoyens participent dans la vie d'une communauté en vue d'améliorer les conditions pour les autres ou de forger l'avenir de la communauté et se focalise généralement sur la participation au changement continu à travers l'amélioration des conditions économiques, écologiques, sociales et politiques. Les jeunes peuvent contribuer en informant, réformant et construisant une société qui contribuera à leur bien-être et à la promotion de l'équité et de l'intégration.

L'engagement citoyen des jeunes est également de plus en plus reconnu comme une composante importante du développement de ces derniers, car il peut aider à la construction du capital humain et social et à l'éducation des personnes quant à leurs droits politiques et civiques ainsi qu'à leurs responsabilités en tant que citoyens. L'engagement citoyen et la participation dans la vie citoyenne peuvent se manifester de différentes manières. C'est le cas de la participation des jeunes à la prise de décision, du renforcement du leadership des jeunes, des activités de volontariat, de l'entrepreneuriat social, entre autres.

Association Africa 21 (2016) souligne qu'aujourd'hui, les questions liées au développement durable sont placées au centre des préoccupations de la communauté des nations et en particulier des pays du continent africain. Cette volonté est attestée par les importantes recommandations faites pour s'orienter vers la mise en place de cadres nationaux de réflexion

et de planification pour une meilleure prise en compte des ODD dans les politiques et programmes de développement.

Toutefois, en dépit de l'engagement des autorités étatiques en faveur du développement durable et leur volonté de traduire en acte l'Agenda 2030, on note une faible implication des institutions locales africaines sur les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement durable.

Ce déficit s'explique, entre autres, par une faible connaissance des enjeux du développement durable et l'insuffisance des moyens et outils d'intervention des institutions locales. Cette situation ne facilite pas une interaction efficace et transparente entre le gouvernement, les collectivités locales et régionales, les communautés, les entreprises, les individus et les partenaires au développement dans la conception et la réalisation intégrale et rapide des projets locaux de développement.

Dès lors, promouvoir d'une part la gouvernance participative et inclusive et d'autre part, le renforcement des capacités des institutions locales et des communautés de base permettraient de mieux conduire les actions relatives au développement durable. Une telle approche aura l'avantage de mieux intégrer les préoccupations et besoins des décideurs locaux et des citoyens afin de leur permettre de jouer un rôle central dans la définition des priorités de développement durable de leurs territoires.

Mais, la réussite de la mise en œuvre d'une telle approche participative et inclusive dans la conduite des projets et programmes de développement est fortement tributaire de la volonté des décideurs nationaux et locaux de s'orienter dans une perspective politique de développement durable, notamment à travers la mise en place d'un cadre intégré de planification stratégique et opérationnelle visant non seulement l'harmonisation des orientations, mais aussi le suivi de l'impact des actions menées au sein des collectivités locales. D'après l'OIF (2016), la participation des jeunes au développement de leur environnement de vie est fortement tributaire de l'adhésion de ces derniers aux associations et organisations communautaires de leurs localités respectives.

Pour Favreau et Doucet (1997), la réalisation de projets de développement dans des communautés locales et leur aboutissement ne sont possibles qu'à condition d'y associer étroitement les populations locales. Pour ces mêmes auteurs, on reconnaît la participation active des populations concernées au processus de changement social, le but recherché étant la

satisfaction des besoins fondamentaux des populations, de manière à améliorer leurs conditions économiques et sociales.

Malgré l'importance des enjeux liés à la participation, il n'en demeure pas moins qu'elle a des limites.

3.1.4. Les limites de la participation

Malgré le fait qu'elle soit présentée aujourd'hui comme une exigence pour la réussite de tout projet de développement, la participation présente des inconvénients. Usaid (2008) en énumère deux principales, à savoir la durée des procédures et le coût financier.

Relativement à la durée des procédures, l'auteur fait savoir que l'approche participative nécessite beaucoup de temps. Or, poursuit-il, le succès de certains projets de développement commande qu'il y ait une certaine diligence en ce qui concerne la prise de décision.

S'agissant du coût financier, l'auteur souligne que l'approche participative requiert souvent d'énormes moyens financiers. Elle engendre par conséquent des coûts aussi bien chez les bénéficiaires que chez les bailleurs de fonds. En effet, l'organisation des rencontres, les descentes sur le terrain ainsi que le coût des communications requièrent très souvent d'énormes ressources financières. Ainsi, dans certains cas, le projet proprement dit pourrait être hypothéqué du fait du gap financier généré par le souci de faire participer les acteurs concernés par et/ou bénéficiaires du projet.

Au-delà de ces limites, certains obstacles peuvent entraver la participation des jeunes.

3.1.5. Les obstacles à la participation des jeunes

Selon le Minjec (2015), certains obstacles entravent la participation de la jeunesse à la vie sociale. Il s'agit notamment de l'inadéquation des instances officielles de participation des jeunes, d'une diffusion insuffisante de l'information en milieu jeune ou encore de l'absence de critères de représentativité des jeunes dans les instances diverses. Par ailleurs, la vulgarisation par les médias et les jeunes eux-mêmes d'une image négative des jeunes ainsi que les pesanteurs socioculturelles constituent aussi de sérieux obstacles à la participation de cette catégorie sociale au développement de leur milieu de vie.

De ce qui précède, il ressort que la participation des populations en général et des jeunes en particulier est un maillon essentiel dans tout processus de développement durable. Il importe

en effet de prendre en considération la place qui est accordée aux jeunes, notamment en matière de développement durable de la communauté. Favoriser et encourager l'implication des jeunes dans le processus de développement de la communauté, c'est œuvrer à leur intégration dans la société, en faisant preuve de confiance à leur égard et en leur permettant de participer à la construction commune de structures du vivre ensemble. Or, c'est à travers le développement d'une culture de la confiance, laissant aux jeunes les moyens d'exprimer et de concrétiser leur volonté d'engagement que sera favorisée leur participation à la construction de l'intérêt général de la communauté.

En contexte de décentralisation, l'espace privilégié de mise en œuvre de ce processus est la collectivité territoriale décentralisée.

3.2 La théorie de la participation sociale

Le choix de la théorie de la participation se justifie par le fait qu'en situation d'action communautaire, la base du processus est fondamentalement participative. Dès lors, comprendre les rouages de la participation apparaît comme l'une des garanties du succès des actions menées dans, par, pour et avec les communautés. Ainsi, il sera question de présenter d'abord quelques généralités sur la participation sociale, ensuite quelques théories complémentaires à la participation sociale et enfin les modalités de mise en pratique de la participation sociale.

3.2.1. Généralités sur la théorie de la participation sociale

Plusieurs auteurs ont mené des travaux sur la participation sociale, afin de poser les grands principes devant sous-tendre ce processus.

Selon Priou (2006), le modèle de la participation sociale postule de faire de tout individu, y compris celui qui a un désavantage, un acteur de sa propre vie comme du corps social. L'objectif de la participation sociale est de placer l'individu ou la communauté dans une position décisionnelle sur tous les projets et les dispositifs qui les concernent afin d'en faire des acteurs agissants plutôt que des objets de l'intervention sociale. Ainsi, la participation sociale commande de la part des individus engagement volontaire ou bénévole dans la gestion de la communauté. Elle est donc avant tout un phénomène social résultant d'un processus complexe fondé sur l'interaction entre une personne et les membres de sa communauté d'appartenance. La participation sociale implique un « échange réciproque, égalitaire, significatif et de qualité entre la personne et les gens avec qui elle interagit dans ses contextes de vie. Elle atteint son

point culminant quand la personne exerce tous ses droits et se perçoit et agit comme l'acteur principal de sa vie » (Baril et al., 2006).

Dans ce sens, la participation sociale suppose l'implication et l'engagement d'une personne intégrée dans une communauté, aux actions menées au sein de celle-ci. Elle se présente donc comme une possibilité de prise de décisions pour les individus relativement aux actions d'une organisation et la garantie pour ces derniers de jouer un rôle social valorisé par les membres de cette organisation (Baril et al., 2006).

Thévenet (1992) va plus loin en posant une théorie complémentaire à celle de la participation sociale, notamment la théorie de l'implication. Le postulat de cette théorie est le suivant : « on ne peut pas impliquer les personnes : ce sont elles qui décident de s'impliquer en raison de facteurs qui leurs sont propres. L'organisation, elle, ne peut que créer les conditions pour favoriser leur implication ». Ainsi, la théorie de l'implication repose sur deux dimensions essentielles que sont l'adhésion et l'opportunité. À cet effet, pour qu'une personne adhère aux activités d'une organisation, il faut qu'il y ait eu au préalable information, communication des buts et des valeurs de ladite organisation à la personne.

Dès lors, la participation sociale est le résultat de l'interaction entre les caractéristiques identitaires, organiques et de capacités fonctionnelles de chaque personne et les obstacles et facilitateurs environnementaux (Baril et al., 2006). A priori, la participation ne sous-entend aucun mode privilégié, elle s'adapte aux possibilités de la personne. Par ailleurs, les façons de participer socialement sont diverses et variées. Elles peuvent concerner différents domaines de la vie en communauté, notamment les aspects politiques, relationnels, culturels, professionnels, environnementaux, économiques, entre autres.

3.2.2. Quelques théories complémentaires à la participation sociale

Ces théories ont été développées par certains auteurs, à l'instar de Ampukunnel et Lorétan (2018). Il s'agit précisément de la théorie de l'intégration sociale et de la théorie de l'inclusion sociale.

3.2.2.1. La théorie de l'intégration sociale

La théorie de l'intégration sociale est, d'après Ampukunnel et Lorétan (2018), un modèle qui explique et développe la notion de la participation sociale des personnes exclues de la société. Elle renvoie à « l'intériorisation des normes et des valeurs dominantes par une personne ». Pour Parsons (1951), cité par Ampukunnel et Lorétan (2018), il s'agit : « d'une des

fonctions du système social, assurant la coordination des diverses fractions de celui-ci, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble ». À cet effet, la société exige de la personne d'adapter et de changer ses comportements en fonction des normes fixées par elle. Appliquée aux groupes sociaux, l'intégration apparaît comme étant un processus d'ajustements réciproques entre des acteurs et des structures sociales.

D'après Compte (2008) cité par Ampukunnel et Lorétan (2018), l'intégration ne s'impose pas d'elle-même mais demande toujours à être mise en œuvre. Söder (1981) cité par Ampukunnel et Lorétan (2018), précise qu'il existe quatre types d'intégration possible, notamment l'intégration physique, l'intégration fonctionnelle, l'intégration sociale et l'intégration sociétale. Il souligne par ailleurs que ceux-ci sont en interdépendance.

3.2.2.2. La théorie de l'inclusion sociale

Selon Ampukunnel et Lorétan (2018), la théorie de l'inclusion sociale est une manière d'expliquer la participation des personnes dans l'édification de la société. Elle aide de ce fait à caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux. L'inclusion met l'accent sur la nécessité de positiver les différences, de les valoriser toutes comme nécessaires au devenir et à l'organisation de la communauté, de la société tout entière. Il revient à la société de faire en sorte que tous ses membres « aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société » (Wotherspoon, 2000, cité par Ampukunnel & Lorétan, 2018). Ainsi la théorie de l'inclusion accorde une grande importance aux individus et à leurs besoins ainsi qu'à leurs particularités physiques, psychiques, individuelles et sociales. Elle prend en compte la singularité de l'individu.

Contrairement à la théorie de l'intégration qui exige de la part des individus de changer leurs comportements et de s'adapter aux normes préétablies de la société, dans la théorie de l'inclusion, ce ne sont pas les individus qui doivent changer et s'adapter mais c'est la société qui doit s'adapter aux besoins de chacun de ses membres.

3.2.3. Les modalités de mise en pratique de la théorie de la participation sociale

Il s'agit de l'autodétermination, de la normalisation et de la valorisation des rôles sociaux.

3.2.3.1. L'autodétermination

L'autodétermination est, selon Fontana-Lana, Brügger et Hauenstein (2017) cités par Ampukunnel et Lorétan (2018), «la possibilité de faire des choix et de prendre des décisions en accord avec ses préférences, ses valeurs et ses objectifs, afin de déterminer le degré de contrôle qu'une personne souhaite avoir sur sa propre vie et en garder ou augmenter ainsi la qualité. ». Ainsi, l'autodétermination apparaît comme l'un des besoins psychologiques favorisant l'épanouissement de l'individu. Le besoin d'autodétermination fait référence au fait que « tout un chacun a besoin de se sentir à l'origine de son comportement » (Masse & Korpès, 2013, cités par Ampukunnel & Lorétan, 2018).

Ainsi, parce qu'elles opèrent elles-mêmes leurs choix les personnes peuvent se sentir valorisées et responsables, car elles se reconnaissent dans les actions entreprises dans un tel contexte. Selon Wehmeyer et Lachapelle (2006) cités par Ampukunnel et Lorétan (2018), l'autodétermination implique que la personne agisse de manière autonome. Dès lors, l'autodétermination est un premier pas dans le processus de la participation sociale, car comme le soulignent Ampukunnel et Lorétan (2018) : « Avant de participer à la vie collective, il est important de savoir prendre part aux décisions qui concernent sa propre personne. ». Cette participation à son tour permet à la collectivité de se développer par et pour elle-même.

3.2.3.2. La normalisation

La normalisation est un moyen pour mettre en pratique les principes de participation sociale des personnes. ne consiste pas en la normalisation des personnes, mais plutôt de leurs conditions de vie.

Le concept de la normalisation est étroitement lié à la définition du rôle accordé à une personne par son environnement social. Quand le rôle est négatif, la personne est dévalorisée. Si par contre ce rôle accordé est positif, alors la personne est valorisée. Les principes de la normalisation permettent ainsi de redonner leur dignité aux personnes en situation défavorable et de considérer positivement les rôles sociaux afin de favoriser leur intégration et leur participation dans la société.

Selon les principes de la normalisation, les personnes en situation défavorable ont droit au même respect que les autres personnes. Leurs désirs et leurs souhaits doivent être respectés comme cela se fait normalement pour tout le monde. Ainsi, il est normal que les jeunes

parviennent à participer aux décisions communautaires au même titre que les adultes, même si le champ de décision ne serait pas forcément similaire (Ampukunnel & Lorétan, 2018).

Les principes de la normalisation permettent en fin de compte aux personnes en situation défavorable de se rapprocher de la norme qui prévaut dans la société et ainsi d'y participer (Ampukunnel & Lorétan, 2018).

3.2.3.3. La valorisation des rôles sociaux

La théorie de la valorisation des rôles sociaux tire son origine de la théorie de la normalisation qu'elle a renforcée et remplacée. Wolfensberger (1991), cité par Ampukunnel et Lorétan (2018) la définit comme « le développement, la mise en valeur, le maintien et/ou la défense de rôles sociaux valorisés pour des personnes, et particulièrement pour celles présentant un risque de dévalorisation sociale ». Elle est pleinement enracinée dans la culture locale dans laquelle vivent les personnes dévalorisées pour améliorer leur image, leur intégration et leur participation sociale. Elle vise donc à favoriser une pleine participation sociale des personnes.

Pour Pelletier (2016) cité par Ampukunnel et Lorétan (2018) :

La valorisation des rôles sociaux est un ensemble de connaissances qui explique deux types de phénomènes reliés : (1) les phénomènes de perception et d'évaluation et leur lien avec la construction des rôles sociaux et, (2) l'effet des rôles sociaux sur la façon dont des individus, des groupes ou des classes sociales seront perçus et traités.

Ainsi, la perception et l'évaluation sont valorisantes ou dévalorisantes pour les personnes. Plus concrètement, les personnes ayant reçu des rôles sociaux négatifs se trouvent exclues du reste de la société (Pelletier, 2016, cité par Ampukunnel & Lorétan, 2018). C'est la raison pour laquelle le principe de la valorisation des rôles sociaux propose comme stratégies, l'amélioration de l'image de la personne et le développement de ses compétences pour éviter sa dévalorisation et son éventuelle exclusion sociale. Ces stratégies permettent de promouvoir la participation sociale (Dupont, 2005). Les principes de la valorisation des rôles sociaux contribuent en fin de compte à la construction d'une société participative, axée vers un changement global dans le sens de l'évolution positive.

La théorie de la participation sociale s'inscrit à la présente étude dans la mesure où elle permet d'appréhender et d'évaluer les types de participations ainsi que les éléments susceptibles de motiver les jeunes à participer. Cet état de choses peut être favorisé par un changement de comportement ou alors conduire à un tel changement.

3.3. La théorie du changement de comportement

Le choix de la théorie du changement rentre dans les leviers qui engagent le processus de participation. Selon ACF-International (2014), le changement de comportement est un effort pragmatique et structuré pour changer ce qu'il est possible de changer, et améliorer ce qu'il est possible d'améliorer. Il s'agit d'une approche intégrée, centrée sur des valeurs, des émotions, des significations et perspectives individuelles et sociales. Il produit un effet participatif car il vise à donner aux communautés concernées les moyens de soutenir et de maintenir activement le changement.

D'après Van Rillaer (2003), le terme comportement est utilisé par les psychologues de deux façons différentes. Au sens étroit, il désigne une action manifeste, directement observable, qui se distingue des phénomènes psychiques internes (cognitions et affects). Dans son acception large, le comportement désigne toute activité signifiante, directement ou indirectement observable, ayant trois dimensions : une composante cognitive (perception, souvenir, réflexion, etc.), affective (plaisir, souffrance, indifférence) et motrice (action, expression corporelle). Ainsi, mis à part les réflexes ordinaires, tout comportement présente ces trois éléments. Pour analyser un comportement, poursuit cet auteur, il est nécessaire de tenir compte de six variables, notamment les trois dimensions du comportement que sont les cognitions, les affects et les actions, le ou les stimuli antécédents, le ou les comportements anticipés et l'état de l'organisme.

Le changement de comportement obéit à un processus comportant des étapes. Sa durabilité est conditionnée par certains paramètres.

3.3.1. Le processus de changement de comportement

Le processus de changement de comportement peut être divisé en deux aspects : premièrement, initier un changement de comportement et deuxièmement, maintenir un changement de comportement. Ces deux aspects sont influencés par différents déterminants psychologiques.

Certains modèles, tels que le modèle bio-psychosocial, démontrent l'interaction simultanée des variables biologiques, psychologiques et sociales dans la détermination du comportement. Les facteurs personnels désignent, entre autres, le niveau de connaissances, les compétences cognitives, les compétences sociales, les attitudes, les compétences personnelles, l'auto-efficacité, l'estime de soi. Les facteurs environnementaux quant à eux décrivent à la fois des aspects environnementaux et physiques, comme les ressources économiques, les caractéristiques géographiques, les limites environnementales de l'individu et les facteurs psychosociaux (normes sociales, valeurs, pratiques traditionnelles et systèmes organisationnels sociaux). Dans ce modèle, l'interaction entre ces deux types de facteurs définit le comportement individuel et social. Dans tous les cas, une intervention de changement de comportement doit être un composant à la fois flexible et structuré qui s'adapte aux besoins spécifiques du contexte local.

3.3.2. Les étapes du changement

Boudreau (2008), s'inspirant des travaux de Prochaska et DiClemente (1982) sur le modèle transthéorique du changement encore appelé modèle des stades du changement, suggère que le changement de comportement s'effectue au cours d'une démarche constituée de différents stades ordonnés de façon chronologique. Il s'agit de : la précontemplation, la contemplation, la préparation, l'action, le maintien et la terminaison.

Pendant le stade de précontemplation, les sujets n'ont pas l'intention de modifier leurs comportements à risque élevé dans un avenir proche, puisqu'en général, les gens n'envisagent pas de modifier leur comportement plus de 6 mois à l'avance. La contemplation quant à elle est le stade au cours duquel les gens ont sérieusement l'intention de changer de comportement au cours des 6 prochains mois. Malgré leurs intentions, on estime qu'en moyenne, les sujets restent dans cette phase relativement stable pendant au moins 2 ans.

La préparation est le stade pendant lequel les sujets ont l'intention de prendre des initiatives très bientôt, généralement dans le mois qui suit. En général, ils ont un plan d'action et ont déjà pris quelques initiatives au cours de l'année précédente ou ont déjà modifié leur comportement dans une certaine mesure. L'action est le stade au cours duquel des modifications du comportement ont été effectuées au cours des 6 derniers mois. C'est au cours de cette phase la moins stable que les sujets courent les plus grands risques de retomber dans leur comportement antérieur.

Le stade de maintien est la période qui commence 6 mois après l'atteinte de l'objectif jusqu'au moment où il n'existe plus aucun risque que le sujet retombe dans son comportement antérieur. Le stade de terminaison est celui au cours duquel le sujet n'est plus tenté de retomber dans son comportement antérieur et son auto-efficacité est de 100 % dans toutes les situations qui présentaient auparavant une tentation.

L'auteur poursuit en déclinant les procédés de changement à l'intérieur de ces stades. Ceux-ci font référence aux différents mécanismes utilisés par les individus, isolés ou appartenant à une communauté, pour modifier leurs comportements. : l'augmentation du niveau de conscience, l'éveil émotionnel, la libération sociale, la réévaluation personnelle, l'engagement, la gestion des renforçateurs, les relations aidantes, le contre-conditionnement et le contrôle environnemental (ou contrôle des stimuli).

L'augmentation du niveau de conscience permet d'offrir de l'information face aux risques et aux méfaits possibles du comportement irresponsable, en valorisant les habitudes comportementales plus saines. L'éveil émotionnel quant à lui favorise l'identification, l'expérimentation et l'expression des émotions reliées aux risques des comportements irresponsables dans le but de développer des sentiments favorables au comportement souhaité. La libération sociale consiste à essayer d'aider d'autres individus se trouvant dans une situation similaire. La réévaluation personnelle entraîne l'évaluation personnelle des sentiments éprouvés face au comportement souhaité. L'engagement encourage la personne à être confiante en ses habiletés de changer et à s'engager à le faire.

La démarche de changement de comportement d'une personne entraîne habituellement des rechutes aux niveaux précédents, ainsi que des écarts de conduite temporaires et isolés. Cependant, si un individu revient à un stade précédent, il ne devrait normalement pas perdre le progrès et le cheminement effectués dans sa démarche. La progression au prochain stade peut survenir plus rapidement qu'avant, en raison de l'expérience acquise lors des stades antérieurs. Ce modèle permet donc de mieux comprendre les retours dans les phases précédentes et les variations individuelles observées.

3.3.3. Conditions de durabilité d'un changement de comportement

Selon Boudreau (2008), pour qu'un changement soit durable, il est essentiel d'associer le développement des compétences à une motivation et une raison sous-jacentes intrinsèques. Cette motivation intrinsèque se trouve dans l'individu et est portée par l'intérêt ou l'appréciation

de la tâche elle-même. Contrairement aux récompenses et aux incitations, l'auto-motivation est considérée comme stable et durable. L'individu doit croire que le comportement est agréable et compatible avec son estime de soi, ses valeurs et ses buts dans la vie. En effet, un individu doit ressentir qu'il choisit ses actions, qu'il en est responsable, pour être capable d'atteindre les objectifs fixés et également être compris, apprécié et valorisé par autrui.

L'auteur conclut en soulignant que le changement de comportement peut parfois paraître simple et être perçu comme un phénomène suivant une progression linéaire. Mais en réalité, il s'agit d'un processus cyclique complexe au cours duquel plusieurs personnes rencontrent des difficultés d'adaptation. Ainsi, avant d'entreprendre une démarche de changement, il est bon de se fixer des attentes et des objectifs réalistes concernant le temps nécessaire et l'énergie à investir dans la démarche.

Ainsi, la théorie du changement de comportement permet de mieux comprendre les étapes du changement de comportement, ce qui induit l'adoption de meilleures orientations et stratégies visant une telle finalité. Il s'agit en effet d'un processus progressif requérant de la patience et de la persévérance de la part de l'intervenant exerçant en milieu jeune, ce dernier devant de ce fait trouver des astuces adaptées pour susciter et inciter chez le jeune la motivation au changement.

Ces développements marquent la fin de la première partie de la présente étude. Il convient dès lors de s'appesantir sur la seconde partie consacrée au cadre méthodologique et opératoire.

**DEUXIÈME PARTIE :
CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE**

Cette partie est structurée en trois chapitres consacrés respectivement à la méthodologie de l'étude (chapitre 4), la présentation et l'analyse des données/résultats (chapitre 5) et à l'interprétation et la discussion des résultats ainsi qu'aux perspectives (chapitre 6).

CHAPITRE 4 :
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Tout travail scientifique doit se faire sur la base d'une démarche logique, autrement dit, suivant une méthodologie.

Pour Mucchielli (2004), la méthodologie est la « manière systématique et rationnelle de traiter des problèmes factuels ou conceptuels. Elle met en œuvre des opérations différentes et définies quant aux moyens utilisés et aux buts poursuivis ». Il s'agit également de l'ensemble des démarches qu'un chercheur met en branle depuis l'identification du problème intellectuel à résoudre jusqu'à la recherche des solutions.

Dès lors, il convient de présenter le type de recherche, de procéder à l'opérationnalisation des variables, de s'appesantir sur la population de l'étude, l'échantillonnage de l'étude, la procédure de collecte et la méthode d'analyse des données et enfin la justification de la population de l'étude.

4.1. Type de recherche

La présente recherche est qualitative et quantitative de type exploratoire. Cette dernière vise à expliquer les phénomènes par une investigation empirique systémique de phénomènes observables par la collecte des données numériques, analysées à travers des méthodes fondées sur des techniques mathématiques, statistiques ou informatiques. Dans une recherche quantitative, la question de la mesure est essentielle car elle permet l'observation empirique et sa connexion avec dimension conceptuelle de la recherche.

La raison qui justifie le choix pour cette méthode est qu'elle permet de déterminer la relation générale entre la variable indépendante de données observées sur un échantillon. Le choix de ce type de recherche réside par ailleurs dans le fait qu'il permet, à travers une recension d'écrits, à mieux cerner le problème de recherche à savoir « la faible participation des jeunes au développement durable dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3 » et de parvenir par la suite à une recherche beaucoup plus approfondie.

4.2. Opérationnalisation des variables

Pour mieux aborder l'opérationnalisation des variables, il est opportun de rappeler quelques éléments de la problématique.

4.2.1. Rappel de quelques éléments de la problématique

Le rappel de quelques éléments de la problématique sera focalisé sur les points suivants : le problème de recherche, la question de recherche et l'hypothèse de recherche.

- **Problème de recherche** : la faible participation des jeunes au développement durable de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3.
- **Question générale** : en quoi y a-t-il un lien entre l'action communautaire et la participation des jeunes de Yaoundé 3^{ème} au développement durable dans un contexte marqué par la décentralisation ?
- **Hypothèse générale** : l'action communautaire influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité.
- **Description de l'hypothèse générale**

Pour décrire l'hypothèse générale, l'option a été faite pour le devis qualitatif. Cette approche permet de distinguer :

- une variable indépendante : l'action communautaire ;
- une variable dépendante : la participation des jeunes.

4.2.2. Opérationnalisation de la variable indépendante

L'analyse du facteur principal a permis de ressortir trois facteurs secondaires à savoir : la mobilisation de la communauté territoriale, la mobilisation de communauté d'identité et la mobilisation de communauté d'intérêts. Chacune de ces modalités sera déclinée en indicateurs et en indices.

➤ **Mobilisation de la communauté territoriale**

• **Indicateurs**

Les indicateurs de cette modalité se présentent ainsi qu'il suit : originaire du territoire, résidence sur un territoire physiquement délimité, fort sentiment d'appartenance au territoire, sentiment d'attachement au territoire, participation à l'amélioration de la communauté.

➤ **Mobilisation de la communauté d'identité**

• **Indicateurs**

Les indicateurs de cette modalité se présentent ainsi qu'il suit : jeune, sentiment commun d'appartenance à la catégorie jeune, même appartenance culturelle, identité commune à la société en tant que groupe.

➤ **Mobilisation de la communauté d'intérêts**

• **Indicateurs**

Les indicateurs de cette modalité se présentent ainsi qu'il suit : mêmes conditions de vie, même statut social, victime de la même oppression, victime de la même exclusion, victime de la même injustice.

4.2.3. Opérationnalisation de la variable dépendante

La variable dépendante est la suivante : participation des jeunes au développement durable. Cette variables comporte deux modalités que sont : la participation économique et la participation sociale. Elle englobe par ailleurs et de manière transversale, les formes de participation telles que la participation activiste, la participation volontaire, la participation décisionnelle, la participation intégrative, la participation mobilisatrice, la participation consultative, la participation spontanée, la participation imposée, la participation de fait, la participation provoquée, la participation passive, la participation interactive et la participation mobilisatrice.

➤ **Participation économique**

• **Indicateurs**

Les indicateurs de cette modalité se présentent ainsi qu'il suit : implication dans des activités génératrices de revenus, employeur, employé, formateur en entrepreneuriat, opérateur économique.

➤ **Participation sociale**

• **Indicateurs**

Les indicateurs de cette modalité se présentent ainsi qu'il suit : encadrement des populations, protection de l'environnement, appartenance à une organisation communautaire (association, syndicat, coopérative...), implication dans les travaux d'intérêt communautaire, bénévolat, volontariat.

Tableau 2 : structure logique des variables

VI		VD
Communauté territoriale	➔	Participation des jeunes au développement durable
Communauté d'intérêt	➔	
Communauté d'identité	➔	

Cette structure logique des variables démontre l'incidence ou l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante qui n'est que tributaire de cette dernière (variable indépendante).

Tableau 3 : synoptique d'opérationnalisation des variables

Hypothèse générale	Variables	Modalités	Indicateurs
L'action communautaire influence la participation des jeunes au développement durables de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3	VI : Action communautaire	Communauté territoriale	-Originaire du territoire -résidence sur un territoire physiquement délimité -fort sentiment d'appartenance au territoire -Sentiment d'attachement au territoire -participation à l'amélioration de la communauté
		Communauté d'intérêts	-Mêmes conditions de vie -même statut social -mêmes intérêts
		Communauté d'identité	-Sentiment commun d'appartenance à la catégorie jeune -même appartenance culturelle -identité commune à la société en tant que groupe

		<p>Participation économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Implication dans des activités génératrices de revenus -employeur -employé -opérateur économique -formateur en entrepreneuriat
		<p>Participation sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Encadrement des populations -protection de l'environnement -appartenance à une organisation communautaire (association, syndicat, coopérative...) -implication dans les travaux d'intérêt communautaire -bénévolat -volontariat -formes de participation (participation activiste, participation volontaire, participation décisionnelle, participation intégrative, participation mobilisatrice, participation consultative, participation spontanée, participation imposée, participation de fait, participation provoquée,

			participation passive, participation interactive, participation mobilisatrice)
--	--	--	--

4.3. Population de l'étude et échantillonnage

La présentation de la population de l'étude précèdera celle relative à l'échantillon de l'étude.

4.3.1. Population d'étude

La population d'étude ou univers est, selon Giroux et Tremblay (2002), « l'ensemble indifférencié des éléments parmi lesquels sera choisi l'échantillon ». La population désigne de ce fait le rassemblement de tous les individus qui répondent à un ensemble déterminé de caractéristiques et sur lesquels le chercheur mène ses investigations. C'est donc l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête (Mucchielli, 2004).

La présente recherche s'est adressée à un groupe de personnes spécifiques : les jeunes de la communes d'arrondissement de Yaoundé 3.

4.3.2. Échantillon de l'étude

Selon Giroux et Tremblay (2002), « l'échantillon est un groupe représentatif d'individus choisi au sein d'une population plus vaste concernée par le problème de la recherche. ». L'échantillon est donc la partie représentative prélevée de l'ensemble de la population sur laquelle se fait l'étude, le but ultime de la plupart des investigations étant de généraliser les résultats des données à l'ensemble de la population à partir de laquelle l'échantillon a été extrait. Plusieurs techniques d'échantillonnage permettent une telle extraction. Dans le cadre de cette étude, c'est l'échantillonnage par choix raisonné qui a été utilisé. Il s'agit d'une technique d'échantillonnage non probabiliste où les éléments sont sélectionnés par le chercheur lui-même, parce qu'ils lui semblent typiques du groupe auquel ils appartiennent, c'est-à-dire à la population cible. (Giroux & Tremblay, 2002). Pour la présente étude, l'échantillon à interviewer était composé de 10 leaders de mouvements de jeunesse. Le questionnaire quant à lui a été administré aux membres des associations de jeunes établies dans l'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}.

4.4. Présentation et description du site de l'étude

Avant de procéder à la description du site, il convient de le présenter et de justifier les raisons de son choix.

4.4.1. Présentation et justification du site

Le choix a été porté sur la commune d'arrondissement de Yaoundé 3. Diverse raisons justifient ce choix, notamment son caractère urbain, semi-urbain et rural, sa forte population jeune, l'existence de nombreuses opportunités favorables à la participation réelle, active et durable des jeunes. Par ailleurs, cette commune est notre lieu de résidence depuis plusieurs années.

4.4.2. Description du site de l'étude

La Commune d'arrondissement de Yaoundé 3 a été créée le 24 septembre 1987 par le décret N° 87/1365 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Elle est située dans le département du Mfoundi. Mais le ressort territorial de cette commune sera modifié à la faveur du décret N°93/321 du 27 mai 1993 portant lui aussi création des Communes d'Arrondissement. Ledit texte, en créant l'actuel Commune d'arrondissement de Yaoundé 6 dont le siège se trouve à Biyem-Assi, a concédé à cette dernière une bonne partie du territoire de la première.

La Commune d'arrondissement de Yaoundé 3 est située au sud de la ville Yaoundé et se présente sous une forme longiligne Nord-Sud sur une distance d'environ 20 km. La zone urbanisée couvre le tiers de la surface totale. La Commune d'arrondissement de Yaoundé 3 présente à la fois un environnement urbain et rural, avec une zone urbaine qui bénéficie de la plupart des infrastructures sociales, administratives et hospitalières (Université de Yaoundé 1, . La population est estimée à 350 000 âmes (selon le recensement de 2005) dont plus de la moitié composée de jeunes. La population estudiantine provenant de l'ensemble du pays, pose des défis importants sur le plan interculturel, de la stabilité sociale, des logements et la gestion de l'environnement. Plusieurs quartiers abritent cette population.

Tableau 4 : quartiers de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3

N°	Zone Urbaine		N°	Zone Rurale	
1	Dakar 1	14	Ngoa-Ekélé Obili 4	1	Afan Oyoa 1
2	Dakar 2	15	Nlong Mvolyé	2	Afan Oyoa 2
3	Efoulan 1	16	Nsam 1	3	Afan Oyoa 3

4	Efoulan 2	17	Nsam 2	4	Afan Oyoa 4
5	Melen 2	18	Nsiméyong 1	5	Ahala 1
6	Melen 8 A	19	Nsiméyong 2	6	Ahala 2
7	Melen 8 B	20	Nsiméyong 3	7	Etoa
8	Mfoud'assi	21	Olézoa	8	Mbaligui
9	Ngoa-Ekélé 2	22	Biyém-Assi	9	Mekoubou 1
10	Ngoa-Ekélé 3	23	Nkolnguet (Centre Administratif)	10	Mekoubou 2
11	Ngoa-Ekélé Obili 1			11	Nkolfon
12	Ngoa-Ekélé Obili 2			12	Nkolmesseng
13	Ngoa-Ekélé Obili 3			13	Ntouessong

Source : Mairie de Yaoundé 3.

L'on y retrouve une chefferie supérieure (Ewondo, Bene et Etenga) ainsi qu'une chefferie de 2^e degré (chefferie du groupement Yanda). Par ailleurs, l'on y dénombre 31 Chefferies de 3^e degré. En ce qui concerne les principales ethnies autochtones de cette localité, il y a lieu de citer les suivantes : Mvog Atemengue, Yanda, Angog, Mvog Ada, Edzoa, Mvog Zoe, Emveng, Baaba, Embouboun, Eka, Mvog Essomdana, Mvog Tsoungui Mballa, Oyeg, Mvog Belinga. Plusieurs allogènes composés des différentes ethnies du Cameroun. Les langues les plus parlées sur ce terroir sont le français, l'anglais et l'Ewondo. D'un autre point de vue, le parti politique prédominant dans cette commune est le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Par ailleurs, les mouvements associatifs y sont présents, y compris ceux des jeunes. Enfin, les religions prévalentes dans cette circonscription sont le christianisme et l'islam.

4.4.3. Justification de la population d'étude

Comme population de cette études seuls les jeunes, des deux sexes confondus, ont été choisis, notamment ceux appartenant à une ou plusieurs associations établies dans la Commune d'arrondissement de Yaoundé 3. En effet, ces jeunes représentent la majorité de la population, étant donné que, selon les estimations, plus de 75 % de cette population a moins de 30 ans. Dès lors il semble pertinent de s'intéresser à cette cible dans la mesure où elle semble incontournable pour l'implémentation des projets de développement dans cette commune. En effet, les jeunes constituent un groupe cible important pour les engagements de développement. Ils le sont non seulement à cause de leur nombre, mais aussi parce qu'ils disposent de beaucoup de temps et

d'énergie, ainsi que de compétences essentielles telles que la flexibilité et l'innovation. En outre, ils sont plus enclins au changement et à prendre plus de risques que la population adulte.

4.4.4. Critères de sélection des participants

La recherche s'est adressée à un échantillon de 370 sujets identifiés au sein de la population.

- L'âge des jeunes pouvant faire partie de l'étude : de 15 à 35 ans.
- Le sexe : masculin ou féminin.
- La situation professionnelle : élève, étudiant, commerçant, taximan, moto-taximan, sans emploi, chômeur, etc. La situation professionnelle n'était pas un critère de choix.
- Niveau scolaire : scolarisé, non scolarisé, déscolarisé, diplômé, non diplômé, primaire, secondaire, supérieur.
- Vie communautaire : résidence dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}, membre d'une ou de plusieurs associations légalisées ou non légalisées de la commune de Yaoundé 3^{ème}.

Compte tenu du type de recherche d'une part et au regard de la difficulté à pouvoir enquêter auprès de toute la population d'autre part, l'option a été portée, dans le cadre de ce travail, pour l'échantillonnage accidentel d'une part et selon l'approche par choix raisonné d'autre part. Dans le premier cas il s'agit, selon Giroux et Tremblay (2002), d'une technique d'échantillonnage non probabiliste où les éléments sont sélectionnés par le chercheur lui-même simplement en raison de leur présence et de leur disponibilité. C'est ce qui a été fait pour le choix des jeunes simples membres d'une ou de plusieurs associations. Pour ces mêmes auteurs, l'échantillonnage par choix raisonné est une technique d'échantillonnage non probabiliste où les éléments sont sélectionnés par le chercheur lui-même, parce qu'ils semblent typiques du groupe auquel ils appartiennent. Cette approche a été utilisée dans le cadre du choix des jeunes leaders d'associations.

4.5. Techniques et instruments des collectes des données

Dans le cadre de la présente étude, et dans l'optique de collecter les données, l'option a été faite d'une part pour la technique de sondage assorti de son instrument, en l'occurrence le questionnaire et d'autre part pour l'entretien et son instrument, à savoir le guide d'entretien. La préférence pour l'approche par sondage, est motivée par plusieurs raisons. Premièrement, à la différence de l'entretien et de l'observation qui sont des méthodes individuelles ou collectives,

le sondage est une méthode uniquement collective. En second lieu, c'est une méthode quantitative qui s'applique à un ensemble (échantillon) permettant des inférences statistiques et très économe en temps. Enfin, outre les objectifs mis en exergue ci-dessus, le questionnaire à également pour but la vérification des hypothèses à travers leur confirmation ou au contraire, leur infirmation.

S'agissant de l'entretien, il renvoie à un mode de questionnement interindividuel entre l'enquêteur et l'enquêté. Il met en relief tout un processus d'interaction humaine. Au sens technique, l'entretien renvoie à un processus de communication verbale ayant pour finalité le recueil d'informations en relation avec le but visé (Giroux & Tremblay, 2002). Son usage permet de collecter des informations verbales en faisant parler individuellement ou collectivement des personnes ressources retenues dans la population cible.

L'entretien semi-directif a cet avantage qu'il offre la possibilité de relance des questions en cas de zones d'ombre. Cependant, il a, comme tout type d'entretien, un inconvénient majeur, à savoir la désirabilité sociale. Celle-ci en effet amène très souvent les interlocuteurs à vouloir se faire plaisir dans les questions ou dans les réponses, ce qui peut fortement biaiser l'objectivité des données. C'est la raison pour laquelle il est recommandé de suivre aussi rigoureusement que possible un guide d'entretien préalablement élaboré.

L'entretien semi-directif requiert au préalable l'élaboration d'un guide d'entretien sur lequel sont mentionnés les différents thèmes et sous-thèmes à aborder durant l'entretien. Pour Beaud et Weber (1998), cet instrument peut servir de caution scientifique. En effet, il rassure certains interviewés quant au sérieux de l'entretien en même temps qu'il donne l'impression au chercheur d'avoir recueilli du matériel conforme à sa problématique.

Cependant, il présente quelques inconvénients. En effet, l'enquêteur peut se croire obligé de suivre et de respecter scrupuleusement un ordre de questions, ce qui a comme conséquence l'inattention quant aux propos de l'enquêté, notamment lorsque les interventions de ce dernier vont à l'encontre de l'ordre établi sur le guide d'entretien. « Il y a donc risque de se trouver prisonnier du guide » (Beaud & Weber, 1998). En plus, le guide enferme l'enquêteur dans un seul sujet. Or, comme le soulignent ces mêmes auteurs, « il faut toujours laisser la possibilité à l'enquêté de dériver, de faire des digressions ou des incursions dans d'autres domaines que celui abordé de manière principale », faute de quoi l'enquêté peut se croire entrain de répondre à un questionnaire.

Dans le cadre de cette étude, le choix a été porté sur ce type d'entretien à cause de l'effectif réduit de l'échantillon des jeunes à interroger d'une part, et la nature des informations recherchées d'autre part.

Toutefois, l'observation directe a permis de constater le problème qui a fait l'objet de notre étude. En effet, ayant résidé dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 3 depuis 2008, il nous a été donné de constater que beaucoup de jeunes ne se consacrent pas à participer au développement de cette localité. Pendant la période de la recherche, les faits observés ont été consignés dans une grille d'observation.

Par ailleurs, la recherche documentaire a contribué à enrichir nos connaissances sur la thématique explorée dans le présent travail et d'avoir une idée sur quelques travaux antérieurs menés à ce sujet. Cette étape a permis de mieux délimiter notre étude. Divers documents ont de ce fait été consultés, notamment des ouvrages généraux, des articles des revues scientifiques, des mémoires et des monographies. Les ressources numériques ont également été exploitées via internet. Les informations ainsi recueillies ont été consignées dans une grille de lecture.

4.6. Élaboration du questionnaire d'enquête et du guide d'entretien

L'exposé sur l'élaboration du questionnaire sera présenté avant celui relatif à l'élaboration du guide d'entretien.

4.6.1. Élaboration du questionnaire

La construction d'un questionnaire se fait à partir des objectifs de la recherche entreprise. De plus, à partir des objectifs de la problématique et du cadre conceptuel, le chercheur énoncera les concepts que le questionnaire doit mesurer. À cet effet, l'échelle de Likert a été convoquée. Ce type d'échelle est composé de plusieurs énoncés qui prennent une formule déclarative suivie d'un choix de réponses qui présente plusieurs niveaux d'accord, pouvant aller de fortement en accord à fortement en désaccord. Afin que l'instrument élaboré soit capable de mesurer le construit visé, des énoncés contenant des variables pertinentes du sujet ont été élaborés. De plus, il a été question de se servir de plusieurs énoncés dans ledit questionnaire afin d'en réduire l'erreur de mesure et d'en augmenter la fidélité.

Dans le cadre de la présente étude, un questionnaire subdivisé en 6 rubriques et 48 items a été élaboré. La première rubrique comporte sept items et traite des caractéristiques individuelles des répondants (âge, sexe, niveau d'étude, occupation, région d'origine, lieu de naissance et quartier de résidence). La deuxième est relative à la communauté territoriale et a sept items. La troisième parle de la communauté d'intérêt et est sectionnée en trois items. La quatrième renvoie à la communauté d'identité et comporte quatre items. S'agissant de la cinquième rubrique, elle est détaillée à travers cinq items et est en rapport avec la participation

économique. La sixième rubrique s'attarde sur la participation sociale et est répartie en 22 items. Cette différence avec les autres rubriques se justifie par le fait que la participation sociale est généralement plus englobante et plus dense que les autres formes de participation.

La note introductive du questionnaire utilisé ici est formulée ainsi qu'il suit : « Dans le cadre d'une enquête sur la participation des jeunes au développement durable dans les collectivités territoriales décentralisées, nous aimerions connaître votre avis. Cette recherche est menée à des fins production d'un mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master II en Intervention, Orientation, Éducation Extrascolaire, option Intervention et Action Communautaire à la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I. Merci de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, seul votre avis nous intéresse. Nous vous rassurons de ce que toutes vos réponses resteront anonymes et ne seront interprétées qu'à des fins statistiques. »

4.6.2. Élaboration du guide d'entretien

Le guide d'entretien a été élaboré également en fonction des objectifs spécifiques de recherche. Il comportait cinq items à savoir :

- item 1 : communauté territoriale ;
- item 2 : communauté d'identité ;
- item 3 : communauté d'intérêt ;
- item 4 : participation économique ;
- item 5 : participation sociale.

La note introductive du guide d'entretien utilisé ici est formulée ainsi qu'il suit : « Dans le cadre d'une enquête sur la participation des jeunes au développement durable dans les collectivités territoriales décentralisées, nous aimerions connaître votre avis. Cette recherche est menée à des fins production d'un mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master II en Intervention, Orientation, Éducation Extrascolaire, option Intervention et Action Communautaire à la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I. Merci de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, seul votre avis nous intéresse. Nous vous rassurons de ce que toutes vos réponses resteront anonymes et ne seront interprétées qu'à des fins statistiques. »

4.7. Procédure de collecte

La collecte proprement dite a été précédée d'une pré-enquête.

4.7.1. La pré-enquête

Au cours de cette phase, il a été question de procéder à un prétest des instruments de collecte. À cet effet, le questionnaire élaboré a été administré auprès de 30 individus remplissant les caractéristiques de la population d'étude au plan sociodémographique. Le temps d'administration a été de 15 à 20 minutes. Relativement à la compréhension du questionnaire, les participants n'ont rencontré aucune difficulté. Ainsi, l'instrument de collecte a été renseigné par tous les participants, dans le respect des consignes inscrites à l'en-tête dudit instrument.

Le guide d'entretien quant à lui a été testé auprès de 03 leaders d'association de jeunes. Ces derniers n'ont manifesté aucune gêne à donner leur point de vue sur les items proposés.

4.7.2. L'enquête proprement dite

La collecte des données sur le terrain, a duré six semaines. Pour ce qui est du questionnaire, la consigne et la tâche rédigées à l'intention des populations ont été formulées comme suit : « *pour chacune des affirmations suivantes, indiquez votre opinion en choisissant : 1 = Pas du tout d'accord ; 2=Pas d'accord ; 3= Neutre ; 4= D'accord ; 5= entièrement d'accord* ». L'auto-administration a été privilégiée comme mode de recueil des données. L'enjeu étant de laisser libre cours à l'expression de l'enquêté, afin de maximiser le degré de spontanéité de ses réponses. De manière pratique, le travail a consisté à aborder les individus dans leur environnement psychosocial, et à leur soumettre le questionnaire, après avoir préalablement obtenu leur assentiment. La majorité de nos enquêtés ont rempli le questionnaire avec beaucoup d'intérêt et de motivation pour le sujet. Conformément aux exigences méthodologiques de l'approche quantitative, le questionnaire a été administré auprès de 370 individus (N=370). Mais seulement 306 questionnaires conformes nous ont été retournés. La durée d'administration était comprise entre 15 et 20 minutes par participant.

Relativement aux entretiens, ils ont été réalisés auprès de 10 leaders d'association de Yaoundé 3^{ème}, à la suite des rendez-vous préalables pris par téléphone. Lesdits entretiens se sont déroulés dans des endroits choisis par les participants et à des heures arrêtées de manière consensuelle. Les entretiens étaient semi-directifs et ont tourné autour de cinq thèmes, à savoir : communauté territoriale, communauté d'intérêt, communauté d'identité, participation économique et participation sociale. La prise de notes s'est faite dans un bloc-notes. La durée des entretiens a varié en fonction de l'interviewé. Elle était en moyenne d'une heure par participant. En effet, il s'agissait d'amener ce dernier à fournir le maximum d'informations en rapport avec le sujet de recherche.

4.8. Validité et fiabilité des instruments de collecte de données

La validité du questionnaire a été testée à travers le logiciel statistique IBM SPSS Statistics, version 26, logiciel où ont été également traitées les données. Pour avoir une bonne lisibilité des résultats pré-test, il est nécessaire de procéder au cas par cas, c'est-à-dire d'étudier la validité des items relatifs à chaque dimension de la VI prise isolément d'une part, et de la VD d'autre part.

S'agissant de la VI, le test de fiabilité de la première dimension, à savoir la communauté territoriale, relève un alpha Cronbach égal à 0,815, soit une valeur supérieure 0,70 qui est la norme en la matière (Nunnaly, 1978). Ce qui traduit une forte cohérence entre les items. La deuxième dimension, notamment la communauté d'intérêt, quant à elle relève un alpha Cronbach de 0,657, ce qui est très proche de la norme tandis que la troisième dimension qu'est la communauté d'identité relève un alpha Cronbach de 0,725, ce qui est dans la norme. Ainsi, il y a de manière globale une forte cohérence entre les items de la VI.

Pour ce qui est de la VD, le test de fiabilité de la première dimension, en l'occurrence la participation économique relève un alpha Cronbach égal à 0,781, ce qui est conforme à la norme. La seconde dimension quant à elle relève un alpha Cronbach égal à 0,893, ce qui est conforme à la norme. Ainsi, il y a une forte cohérence entre les items de la VD.

4.9. La méthode d'analyse

Les données du questionnaire ont été analysées suivant la méthode statistique, à l'aide du logiciel d'analyse IBM SPSS Statistics, version 26.

Les données issues des entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu. L'analyse de contenu est, d'après Berelson cité par Lacasse (1991), « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative, du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter. ». Elle est aussi une façon de transformer le contenu symbolique d'un document, c'est-à-dire des mots et des images. Ainsi, dès que des activités, des situations sont consignées dans un quelconque document, elles peuvent devenir des sources de renseignements. C'est la raison pour laquelle ce type d'analyse porte aussi bien sur les œuvres de littérature, les articles de journaux, les déclarations politiques, les rapports de réunions ou des entretiens. En effet, il offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité.

Au final, la méthodologie occupe une place centrale dans une recherche qui se veut scientifique. Dans le cas d'espèce, elle a permis de déterminer la meilleure démarche possible

à suivre pour mener à bien cette recherche, depuis la définition de la population cible jusqu'à l'analyse et l'interprétation des résultats en passant par l'échantillonnage, le choix des techniques et instruments de collecte et d'analyse de données ainsi que la norme des références bibliographiques utilisées. Il convient dès lors de présenter les données recueillies, puis de procéder à leur analyse et à leur interprétation.

CHAPITRE 5 :
PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES

Ce chapitre est consacré à la présentation et l'analyse des données recueillies sur le terrain grâce au guide d'entretien et au questionnaire d'enquête. Cette analyse s'est effectuée en deux étapes. La première consiste en une analyse descriptive des facteurs principaux de la présente recherche tandis que la seconde effectue une analyse inférentielle des données recueillies sur les principales variables de notre étude, avec une emphase particulière sur les tests d'hypothèses.

La présentation et l'analyse des données des entretiens précèdera celles des données du sondage par questionnaire.

5.1. Présentation et analyse des données des entretiens

Les participants aux entretiens faits dans le cadre de la présente étude étaient constitués de jeunes dont l'âge variait entre 27 et 34 ans. Tous étaient scolarisés, avec un niveau minimal du secondaire. Certains occupaient des postes de responsabilité au sein de leur association de rattachement. Cinq (05) d'entre eux occupaient le poste de Présidents, deux (02) de Vice-Président et un (01) de Secrétaire général. Deux (02) des participants étaient des accompagnateurs d'associations, du fait de leur expérience en matière de gestion des associations et mouvement de jeunesse.

Répondant 1 : Président d'une association de jeunes de Ngoa Ekelle 3 comptant 18 membres et œuvrant dans l'assainissement.

Répondant 2 : Président d'une association affiliée au CCJ de Yaoundé 3, œuvrant dans la protection de l'environnement et comptant 25 membres.

Répondant 3 : Président du CCJ de Yaoundé 3, comptant 21 associations membres.

Répondant 4 : Président d'une association Jeunesse et Communication, comptant une vingtaine de membres.

Répondant 5 : Président du GIC Garemb Heuristic Unit Cameroon.

Répondant 6 : vice-Président de l'association Jeunes Dynamiques d'Afanoa-Oya, comptant 19 membres.

Répondant 7 : vice-Président de l'association des Jeunes de Bonamoussadi, comptant 22 membres.

Répondant 8 : ancien Secrétaire général du CCJ de Yaoundé 3.

Répondant 9 : Accompagnateur d'une association de jeunes de Nsam et comptant au total 17 membres.

Répondant 10 : Accompagnateur d'une association de jeunes d'Obobogo et comptant 19 membres.

La présentation et l'analyse des données de l'entretien seront faites en fonction des thèmes du guide d'entretien.

T1 : Communauté territoriale. Les répondants appréhendent diversement la communauté territoriale et en ont, pour la plupart, entendu parler pour la première fois à l'occasion de notre enquête. Ainsi, il s'agit d'un « groupe de personnes circonscrit dans un territoire », ces dernières pouvant avoir plusieurs identités. De même, ce concept renvoie à un « territoire délimité par des frontières ». Il fait par ailleurs référence au « développement local d'un territoire bien défini, dans un contexte de décentralisation ». À la lecture de ce qui précède, il y a lieu de penser que l'ignorance de ce concept par les leaders d'associations de jeunes pourrait se justifier non seulement par la faible formation de ces derniers en la matière, mais aussi par l'absence de synergie entre la commune et les associations de jeunes.

T2 : Communauté d'intérêt. Elle renvoie à un « groupement de deux ou plusieurs personnes qui partagent des mêmes intérêts ou ont un lucratif commun ». C'est le fait d'« avoir les mêmes aspirations en ce qui concerne le développement de la communauté ». Un des répondants souligne que « dans un territoire, il y a des intérêts des populations qu'elles veulent résoudre ou défendre. Ainsi, la population en termes de communauté d'intérêt peut adresser ces problématiques ». Un autre a souligné qu'il y a absence de solidarité entre les personnes, d'où l'égoïsme et l'égoïsme vécu, ce qui engendre l'échec des luttes entreprises dans le sens de la défense des intérêts collectifs de la communauté. De ces réponses, il ressort qu'il y a une faible compréhension de ce qu'est une communauté d'intérêt.

T3 : communauté d'identité. Sur cet aspect, l'ensemble des répondants comprend cette notion comme étant un groupe de personnes ayant les mêmes origines ou partageant les mêmes cultures ou traditions. L'un des répondants a cependant souligné qu'il s'agit d'un « groupe de personnes qui ont en partage une même identité, une même culture, un même background et une même tranche d'âge ».

Tous les répondants ont souligné qu'il y a interaction entre ces types de communautés et fait savoir qu'en fin de compte ces dernières sont complémentaires. En effet, ils font savoir que tout individu est forcément rattaché à la fois à une communauté territoriale, à une communauté d'intérêt et à une communauté d'identité, le penchant pour l'une ou l'autre communauté dépendant des enjeux en présence.

T4 : participation économique. D'après les répondant, la participation économique des jeunes est une réalité dans la Commune d'arrondissement de Yaoundé 3. Elle est libre et consiste en la production d'un service ou produit à des fins économiques et en leur vente. Elle se matérialise à travers l'existence d'activités, surtout dans l'informel, mais essentiellement

précaires, car principalement consacrées à la survie. Il s'agit notamment des activités telles que le petit commerce ambulant des vivres, des fruits, d'articles de quincaillerie, les call-box, etc.

Ainsi, les jeunes participent, malgré les conditions difficiles. Au rang des difficultés mentionnées par ces derniers, figurent le manque de structures propres à la mairie dédiées à l'accompagnement des jeunes, l'absence totale d'implication des jeunes par la mairie. En effet, ils ont fait savoir que plusieurs initiatives sont prises par les jeunes, mais la mairie ne prend pas lesdites initiatives en compte. Cet état de choses est considéré par les jeunes comme étant un manque de volonté politique couplé à une incompréhension de la place centrale que devrait occuper les jeunes dans le processus du développement de la collectivité. Un des responsables d'association a d'ailleurs déclaré : « Tant que nous n'avons pas un leadership politique (Commune) qui comprend le rôle et la place de la jeunesse dans le développement socioéconomique de la localité, il sera difficile d'avoir une réelle participation économique de cette couche de la population ».

Certains répondants ont souligné qu'une participation économique efficace nécessite la mise à disposition de la bonne et utile information. À cet effet, il faudrait que les plateformes d'échanges soient segmentées en fonction des axes et domaines de participation, et non des fourre-tout où le jeune aurait des difficultés à extraire ce qui l'intéresse spécifiquement. L'un des obstacles majeurs soulevés par ces répondants est celui relatif au poids des impôts qui décourage les jeunes exerçant des activités économiques formelles, d'où le penchant de ces derniers pour l'informel. « On jongle comme on peut », ont-ils déclarés. Ainsi, malgré la volonté manifestée par les jeunes pour leur participation économique durable, force est de constater que les contraintes de survie couplées à celles relatives aux modalités d'exercice des activités allant dans ce sens, conduisent ces derniers à s'orienter davantage vers l'informel. Leur participation ici est loin d'être intégrative, car elle ne se conforme pas aux normes établies. Bien au contraire, elle contourne couramment lesdites normes. Cette état de choses les maintient dans une certaine précarité et ternit leur citoyenneté économique. Pourtant, la finalité de la participation économique est l'autonomisation durable et décente des jeunes.

T5 : participation sociale. D'après les répondants, la participation sociale renvoie au fait de participer à la vie courante sur tous les aspects, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations sans conditions (vulnérables, nécessiteuses). Les jeunes participent à travers des associations de jeunes et la mise en œuvre de diverses activités économiques et sociales. Ainsi, il y a cette volonté des jeunes à participer à l'amélioration des conditions générales de vie. La participation ici est non seulement active, mais aussi volontaire et décisionnelle. Toutefois, une forme de participation activiste et mobilisatrice semble émerger,

laissant penser à un suivisme aveugle pouvant conduire à diverse dérives. L'intérêt semble être au centre des actions sociales menées par les jeunes.

Ces derniers devraient toutefois s'impliquer plus par passion et que par intérêt. Ils doivent par ailleurs en profiter, notamment dans le sens de leur conquête vers une autonomisation stable et durable. Ils doivent être écoutés, assistés accompagnés et motivés. Leurs capacités devraient régulièrement être renforcées. Pour ces répondants, l'implémentation effective des Conseils municipaux jeunes, sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique en collaboration avec les mairies pourrait, lorsque lesdits conseils seront fonctionnels, concourir à la résorption de cette situation.

Toutefois, ils sont unanimes sur le fait que les jeunes, du fait de leur incivisme, sont un obstacle à leur propre émancipation. Leur mentalité n'est pas toujours favorable. En effet, beaucoup se livrent à la consommation des stupéfiants, ce qui les conduit à des dérives. À cela, ils mentionnent l'obstacle relatif au faible accompagnement des initiatives des jeunes par les pouvoirs publics. Pour remédier à cette situation un répondant a déclaré : « Il faut changer de mentalité à la base, notamment chez les plus petits afin qu'ils grandissent avec une bonne mentalité ». Il a poursuivi en soulignant : « Que le développement durable se fasse avec, par et pour les jeunes, sous le contrôle des aînés modèles ».

Un autre obstacle soulevé par ces leaders est celui relatif à la récupération politique des initiatives des jeunes. Selon les dires de ces leaders jeunes, les hommes politiques, dans l'optique d'assurer leur visibilité et leur honneur, n'hésitent pas à s'accaparer des initiatives des jeunes et à ignorer totalement ces derniers lors de la mise en œuvre desdites initiatives. Ces initiatives sont généralement relatives aux projets de développement visant l'amélioration des conditions de vie des populations. Or, ces leaders pensent que « pour garantir la réussite des projets, il faudrait que les promoteurs ou initiateurs de projets soient impliqués par les autorités politiques au moment de la mise en œuvre desdits projets ». Malgré cet état de chose, les activités de bénévolat et de volontariat sont menées par les jeunes.

Par ailleurs, d'après ces leaders, les élites politiques perçoivent les jeunes comme étant une menace à leur pouvoir. À cet effet, les premières préfèrent maintenir les jeunes en éternelle position de faiblesse. Pour remédier à cela, il faudrait un véritable leadership jeune, capable en toutes circonstances, de parler pour les jeunes et de défendre leurs intérêts. Au plan national, le Conseil National de la Jeunesse du Cameroun est l'instance chargée de porter la voix des jeunes. Les textes régissant cette structure prévoient un dispositif consacrant les réseaux des jeunes, chargés de dynamiser de manière opérationnelle la vie associative des jeunes. Cependant, ce dispositif n'est pas encore véritablement fonctionnel, ce qui impacte négativement sur le

fonctionnement efficace des démembrements opérationnels du CNJC. C'est ce qui pourrait expliquer que le Conseil Communal de la Jeunesse de Yaoundé 3^{ème} ne soit pas très opérationnel, malgré l'appui institutionnelle de la Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse et de l'Éducation Civique de Yaoundé 3^{ème} d'une part et l'existence d'espaces d'expression au profit des jeunes, notamment dans le Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes dudit arrondissement d'autre part. Ces espaces sont quasi inexploités, parfois à cause de l'ignorance de leur existence par les jeunes. À cela, ils ont ajouté la faible culture associative des responsables de mouvements de jeunes.

Ils préconisent, pour résoudre durablement cette situation, au Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique de donner plus de crédibilité au Conseil National de la Jeunesse du Cameroun afin que tous les organismes, étatiques ou non, de l'arrondissement considèrent cette structure comme l'interface unique d'expression des jeunes et par conséquent, prennent en compte ledit Conseil dans les activités qu'ils déploient dans la Commune et qui nécessiteraient d'une manière ou d'une autre la participation de cette catégorie sociale.

Ils souhaiteraient en outre que le Conseil Communal de la Jeunesse, démembrement opérationnel du CNJC, soit doté en ressources budgétaires pour la réalisation effective de ses activités. En effet, c'est la base qui fait la force du CNJC. Or dans les faits, seul le Bureau exécutif du CNJC est mis en exergue, ce qui crée des frustrations et la démotivation des conseils communaux notamment.

L'un des leaders a souligné l'obstacle lié à la non implication des jeunes par la commune dans les activités menées par cette dernière. Il a déclaré qu'en contexte de décentralisation d'une part et vu la proportion des jeunes au sein de la population d'autre part, la commune devrait, pour un développement durable, davantage s'appuyer sur la jeunesse et susciter la participation de cette dernière dans tout le processus de développement de la municipalité.

Ainsi, il ressort des informations recueillies dans le cadre des entretiens que les jeunes de Yaoundé 3 ont une volonté de participer durablement au développement de la localité, notamment en prenant des initiatives fortes et en s'impliquant pour leur mise en œuvre. Ils dénoncent par ailleurs l'incivisme de certains de leurs pairs ainsi que le manque de formation couplé à la faible culture associative de ces derniers. Ils voudraient que ces lacunes soient dissipées. À cet effet, ils disent avoir besoin de l'accompagnement des aînés modèles et de l'État dans ce processus dont la finalité est leur autonomisation.

5.2. Présentation et analyse des données du questionnaire

Les réponses ont été collectées pour 48 questions auprès 306 répondants, dont 187 de sexe masculin contre 119 du féminin, avec les âges variant entre 18 et 35 ans. La distribution des âges a une statistique d'aplatissement négative $-0,992$, indiquant un sommet bas et une distribution des âges peu plus uniforme et symétrique avec des queues plus légères que celle de la distribution normale. Ceci signifie que les différences d'âge entre les répondants qui se situent toute dans un intervalle de 17 ans, sont moins accentuées sur les extrêmes et qu'en majorité les répondants se trouvent plus ou moins dans les mêmes classes d'âge. Ainsi, la distribution d'âge est relativement uniforme.

De manière globale, la description statistique des données récoltées est faite pour les réponses concernant les questions 8 à 48, données produisant l'information relative à l'évaluation de l'action communautaire des jeunes au développement durable de Yaoundé 3^{ème}. Les questions de 1 à 7 capturant les détails d'identification personnelles (données sociodémographiques).

Toutefois, il convient de présenter lesdites données sociodémographiques avant celles concernant l'enquête proprement dite.

5.2.1. Analyse des données sociodémographiques

Les données sociodémographiques recueillies dans le cadre de la présente étude concernent sept aspects. Elles seront exposées tour à tour. En commençant par celles relatives à l'âge des répondants.

Tableau 5.

Statistique des participants en fonction de l'âge

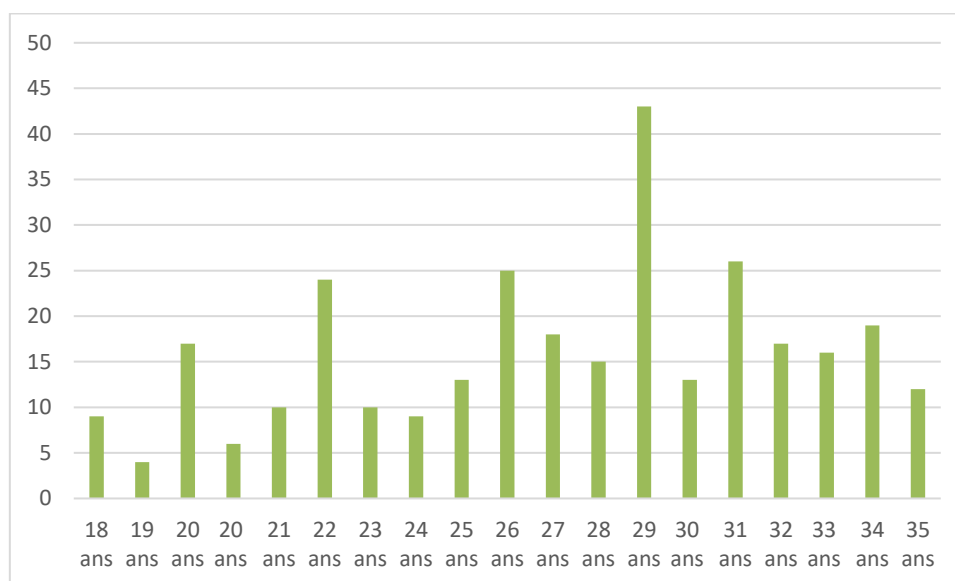
	Effectif	Plage	Âge minimum	Âge maximum	Moyenne	Écart-type
Âge	306	17	18	35	27,27	4,718
N valide	306					

Sources : nos données de terrain.

Au regard des données, il ressort que l'âge maximum des répondants varie entre un maximum de 35 ans et un minimum de 18 ans. La moyenne d'âge est de 27 ans. L'âge le plus représenté est 29 ans, tel qu'il ressort de l'histogramme ci-après.

Figure 1.

Histogramme des participants en fonction de l'âge.



La distribution en fonction des sexes desdits répondants se présente comme il suit :

Tableau 6.

Statistique des participants en fonction du sexe

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Féminin	119	38,9	38,9	38,9
Masculin	187	61,1	61,1	100,0
Total	306	100	100,0	

Source : nos données de terrain.

Des données de terrain, il ressort que 61,10 % des répondants sont de sexe masculin, soit 187, tandis que 38,90 % sont de sexe féminin, soit 119.

Figure 2.

Histogramme des participants en fonction du sexe

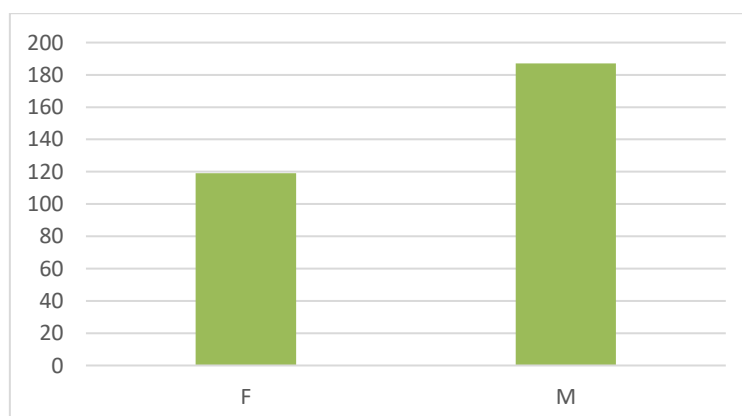


Tableau 7.*Répartition des participants en fonction de leur région d'origine*

Région d'origine	Fréquence	Pourcentage
Adamaoua	4	1,30
Centre	76	24,83
Est	13	4,24
Extrême-Nord	30	9,80
Littoral	21	6,86
Nord	12	3,92
Nord-Ouest	17	5,55
Ouest	102	33,33
Sud	13	4,24
Sud-Ouest	18	5,88
Total	306	100,0

Sources : nos données de terrain

Des données ci-dessus, il ressort que les jeunes interrogés sont originaires des dix régions du Cameroun. Les régions de l'Ouest et du Centre sont les plus représentées, avec respectivement 33,33 % et 24,83 % des effectifs. La région de l'Adamaoua était la moins représentée, avec 1,30 % des effectifs.

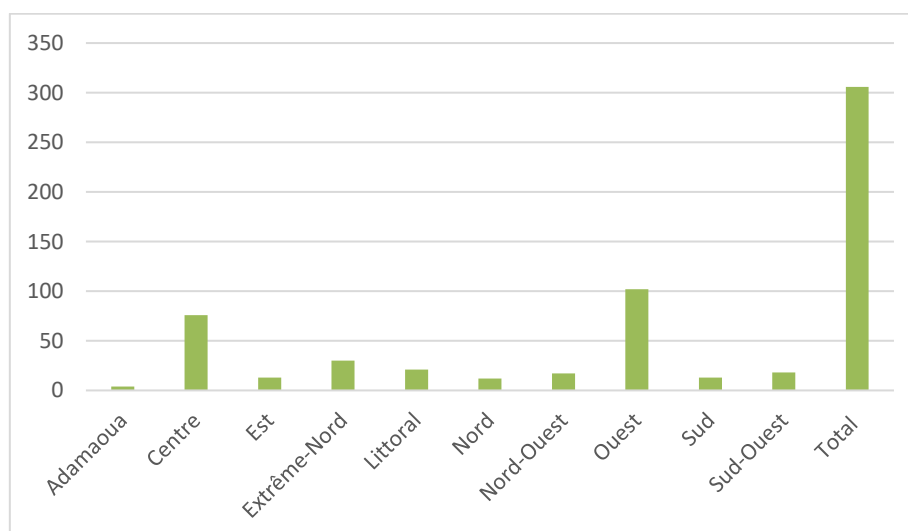
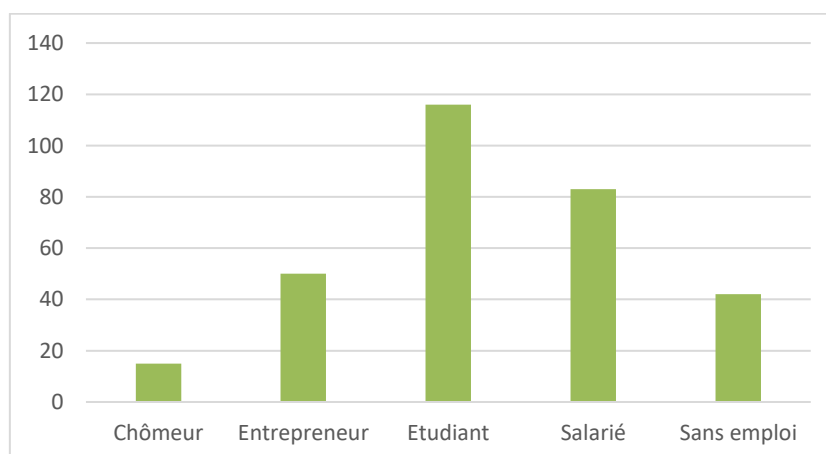
Figure 3.*Diagramme de représentation des fréquences par région d'origine*

Tableau 8.*Répartition des participants en fonction de la situation professionnelle*

Situation professionnelle	Fréquence	Pourcentage
Chômeur	15	4,90
Entrepreneur	50	16,33
Étudiant	116	37,90
Salarié	83	27,12
Sans emploi	42	13,72
Total	306	100,0

Du tableau ci-dessus, il ressort que 37,90 % des répondants sont des étudiants. 27,12 % sont salariés, tandis que 16,33 % sont des entrepreneurs. 13,72 % sont sans emploi et 4,90 % sont chômeurs.

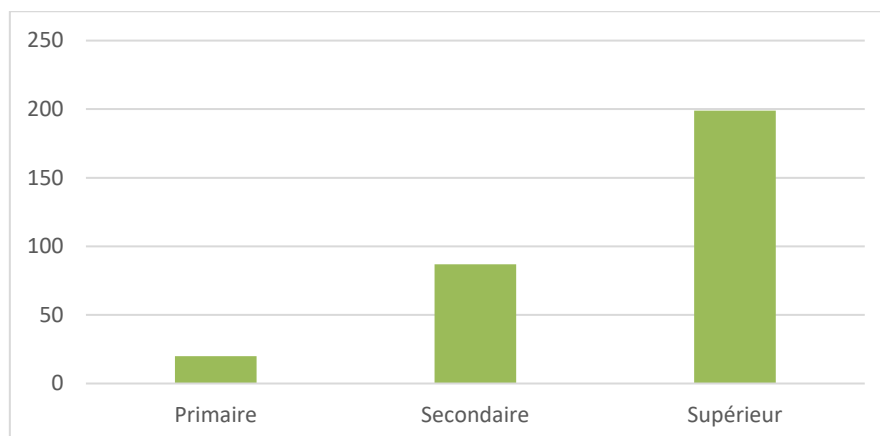
Figure 4.*Diagramme de représentation des fréquences par occupation***Tableau 9.***Répartition des participants en fonction du niveau d'étude*

Niveau d'étude	Fréquence	Pourcentage
Primaire	20	6,53
Secondaire	87	28,43
Supérieur	199	65,03
Total	306	100,0

Du tableau ci-dessus, il ressort que 65,03 % des répondants ont un niveau d'étude supérieur tandis que 28,43 % ont un niveau secondaire et 6,53 % ont un niveau primaire.

Figure 5.

Diagramme de représentation des fréquences par niveau d'étude



5.2.2. Analyse descriptive des facteurs principaux de l'étude

Avant de procéder à l'analyse proprement dite, il convient de présenter de manière globale les statistiques des répondants en fonction des variables de l'étude.

Tableau 10.

Statistique des répondants en fonction des variables.

Questions	Effectif (N)	Moyenne	Écart-type	Variance
Q8	306	3,70	,952	,906
Q9	306	3,93	,730	,533
Q10	306	3,74	1,022	1,045
Q11	306	3,78	,946	,895
Q12	306	4,01	,822	,675
Q13	306	3,77	,930	,866
Q14	306	3,25	1,020	1,041
Q15	306	3,83	,713	,509
Q16	306	3,79	,758	,574
Q17	306	4,03	,726	,527
Q18	306	3,48	,996	,991
Q19	306	3,49	,969	,939
Q20	306	3,75	,865	,748
Q21	306	3,60	,943	,889

Q22	306	4,04	1,053	1,110
Q23	306	3,77	1,149	1,320
Q24	306	4,06	1,052	1,108
Q25	306	4,19	1,025	1,050
Q26	306	3,40	1,010	1,020
Q27	306	3,31	,898	,806
Q28	306	3,68	,983	,967
Q29	306	3,29	,871	,759
Q30	306	3,48	,992	,985
Q31	306	3,28	,981	,962
Q32	306	4,12	,883	,780
Q33	306	3,81	,996	,991
Q34	306	3,89	,909	,827
Q35	306	3,18	,924	,854
Q36	306	3,34	,783	,613
Q37	306	3,65	,620	,385
Q38	306	3,76	,812	,659
Q39	306	4,33	,615	,378
Q40	306	3,55	,890	,793
Q41	306	4,29	,911	,830
Q42	306	1,81	,945	,893
Q43	306	2,69	,889	,791
Q44	306	2,55	1,030	1,061
Q45	306	1,81	1,000	1,000
Q46	306	3,65	,681	,464
Q47	306	2,57	,722	,522
Q48	306	3,58	,688	,474

À l'exception des questions Q42, Q43, Q44, Q45 et Q47 (5 sur 41) la moyenne des réponses à toutes les autres questions se situe dans le tiers supérieur d'adhésion positive quant à l'influence de l'action communautaire sur la participation au développement durable. Il y a lieu de souligner néanmoins que, au regard de la formulation de ces questions, les moyennes obtenues permettent de renforcer l'idée selon laquelle le désir de participation réelle des jeunes est avéré.

L'analyse descriptive des facteurs principaux a consisté en la répartition des participants en fonction des réponses données pour chaque item de l'étude. Ces items sont relatifs à chaque dimension de la variable indépendante (action communautaire) et à chaque dimension de la variable dépendante (participation).

5.2.2.1. Analyse descriptive de l'échelle de la communauté territoriale (Vi1)

Le premier niveau d'analyse de la variable indépendante de la présente étude se situe autour des items relatifs à la communauté territoriale. Les données ci-dessous récapitulent les réponses des participants aux différents items sus-évoqués.

Tableau 11.

Récapitulatif des résultats de la Vi1

<i>Item n°8</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	4	1,30
Pas d'accord	38	12,41
Neutre	60	19,60
D'accord	148	48,36
Entièrement d'accord	56	18,30
Total	306	100,0
<i>Item n°9</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	0	0,0
Pas d'accord	14	4,57
Neutre	50	16,33
D'accord	184	60,13
Entièrement d'accord	58	18,95
Total	306	100,0
<i>Item n°10</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>

Pas du tout d'accord	12	3,92
Pas d'accord	27	8,82
Neutre	56	18,30
D'accord	144	47,05
Entièrement d'accord	67	21,89
Total	306	100,0

<i>Item n°11</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	5	1,63
Pas d'accord	25	8,16
Neutre	73	23,85
D'accord	133	43,46
Entièrement d'accord	70	22,87
Total	306	100,0

<i>Item n°12</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	4	1,30
Pas d'accord	10	3,26
Neutre	48	15,68
D'accord	162	52,94
Entièrement d'accord	82	26,79
Total	306	100,0

<i>Item n°13</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	10	3,26
Pas d'accord	10	3,26
Neutre	85	27,77
D'accord	136	44,44
Entièrement d'accord	65	21,24
Total	306	100,0

<i>Item n°14</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	17	5,55
Pas d'accord	42	13,72
Neutre	131	42,81
D'accord	79	25,81

Entièrement d'accord	37	12,09
Total	306	100,0

L'examen du tableau 11 indique les taux obtenus par les items 8 à 14 utilisés pour mesurer la variable indépendante 1 (V_{i1}), à savoir la communauté territoriale. Pour ce qui est de l'item 8, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 18,30 % et 48,36 %, soit un total de 66,66 %. Ainsi, les répondants perçoivent en majorité le fait d'être originaire d'un territoire comme un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 12,41 % et 1,30 %, soit un total de 13,71 % et traduisent le fait qu'une faible proportion des répondants ne perçoive pas qu'être originaire d'un territoire soit un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. La modalité « Neutre » a été choisie par 19,60 % des répondants, ce qui traduit leur difficulté à se prononcer à propos de l'item 8.

S'agissant de l'item 9, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 18,95 % et 60,13 %, soit un total de 79,08 %. Ainsi, les répondants perçoivent en majorité le fait de résider sur un territoire comme un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 04,57 % et 0,00 %, soit un total de 04,57 % et traduisent le fait que pour peu de répondants, résider sur un territoire n'est pas un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. La modalité « Neutre » a été choisie par 16,33 % des répondants, ce qui traduit leur difficulté à se prononcer à propos de l'item 9.

Relativement à l'item 10, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 21,89 % et 47,05 %, soit un total de 68,94 %. Ainsi, pour la majorité des répondants, le fort sentiment d'appartenance à un territoire est perçu comme étant un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 08,82 % et 03,92 %, soit un total de 12,74% et traduisent le fait qu'une faible proportion des répondants ne perçoivent pas que le fort sentiment d'appartenance à un territoire est un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. La modalité « Neutre » a été choisie par 18,30 % des répondants, ce qui traduit leur difficulté à se prononcer à propos de cet item.

Pour ce qui est de l'item 11, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 22,87 % et 43,46 %, soit un total de 66,33 %. Ainsi, les répondants, pour la plupart, perçoivent le sentiment d'attachement à un territoire comme un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 08,16 % et 01,63 %, soit un total de 09,79 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le sentiment d'attachement à un territoire comme un facteur déterminant à leur participation au développement dudit territoire. La modalité « Neutre » a été choisie par 23,85 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour près du quart des répondants à se prononcer à propos de l'item 11.

En ce qui concerne l'item 12, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 26,79 % et 52,94 %, soit un total de 79,73 %. Ainsi, la plupart des répondants perçoivent la participation à l'amélioration des conditions de vie de leur localité comme étant un devoir. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 03,26 % et 01,30 %, soit un total de 04,56 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas la participation à l'amélioration des conditions de vie de leur localité comme étant un devoir. La modalité « Neutre » a été choisie par 15,68 % des répondants, ce qui traduit leur difficulté à se prononcer à propos de cet item.

Quant à l'item 13, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 21,24 % et 44,44 %, soit un total de 65,68 %. Ainsi, les répondants en majorité perçoivent le fait de partager le même mode de vie avec les autres comme un facteur déterminant à leur participation au développement de leur territoire. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 03,26 % et 03,26 %, soit un total de 06,52 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de partager le même mode de vie avec les autres comme un facteur déterminant à leur participation au développement de leur territoire. La modalité « Neutre » a été choisie par 27,77 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour plus du quart des répondants à se prononcer à propos de l'item 13.

Au niveau de l'item 14, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 12,09 % et 25,81 %, soit un total de 37,90 %. Ainsi, moins de la moitié des répondants perçoit le fait de partager les mêmes croyances comme un facteur motivant leur participation au changement. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout

d'accord » quant à elles représentent respectivement 13,72 % et 05,55 %, soit un total de 19,37 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de partager les mêmes croyances comme un facteur motivant leur participation au changement. La modalité « Neutre » a été choisie par 42,81 % des répondants, ce qui traduit la difficulté de la majorité des répondants à se prononcer à propos de l'item en question.

5.2.2.2. Analyse descriptive de l'échelle de la communauté d'intérêt (Vi₂)

Le deuxième niveau d'analyse de notre variable indépendante se situe autour des items relatifs à la communauté d'intérêt. Les données ci-dessous récapitulent les réponses des participants aux différents items sus-évoqués.

Tableau 12.

Récapitulatif des résultats de la Vi₂

Item n°15	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	0	0,0
Pas d'accord	7	2,28
Neutre	87	28,43
D'accord	163	53,26
Entièrement d'accord	49	16,01
Total	306	100,0
Item n°16	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	6	1,96
Pas d'accord	8	2,61
Neutre	67	21,89
D'accord	189	61,76
Entièrement d'accord	36	11,76
Total	306	100,0
Item n°17	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	4	1,30
Pas d'accord	6	1,96
Neutre	34	11,11
D'accord	195	63,72
Entièrement d'accord	67	21,89
Total	306	100,0

À l'analyse de l'item 15, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 16,01 % et 53,26 %, soit un total de 69,27 %. Ainsi, plus de la moitié des répondants perçoit le fait de partager les mêmes conditions socioéconomiques comme un facteur de motivation à leur changement. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 02,28 % et 00,00 %, soit un total de 02,28 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de partager les mêmes conditions socioéconomiques comme un facteur de motivation à leur changement. La modalité « Neutre » a été choisie par 28,43 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion assez considérable de répondants à se prononcer à propos de l'item 15.

Quant à l'item 16, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 11,76 % et 61,76 %, soit un total de 73,52 %. Ainsi, près des trois quarts des répondants perçoivent le fait de partager le même statut social comme un facteur de motivation à son amélioration. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 02,61 % et 01,96 %, soit un total de 04,57 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de partager le même statut social comme un facteur déterminant à son amélioration. La modalité « Neutre » a été choisie par 21,89 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion considérable à se prononcer à propos de cet item.

Au niveau de l'item 17, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 21,89 % et 63,72 %, soit un total de 85,61 %. Ainsi, les répondants, pour la plupart, perçoivent le fait de partager les mêmes intérêts comme un facteur motivant leur participation à la défense de ces intérêts. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 01,96 % et 01,30 %, soit un total de 03,26 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de partager les mêmes intérêts comme un facteur motivant leur participation à la défense desdits intérêts. La modalité « Neutre » a été choisie par 11,11 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de répondants à se prononcer à propos de l'item 17.

5.2.2.3. Analyse descriptive de l'échelle de la communauté d'identité (Vi3)

Le troisième niveau d'analyse de notre variable indépendante se situe autour des items relatifs à la communauté d'identité. Les données ci-dessous récapitulent les réponses des participants aux différents items sus-évoqués.

Tableau 13.*Récapitulatif des résultats de la Vi₃*

<i>Item n°18</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	21	6,86
Pas d'accord	15	4,90
Neutre	102	33,33
D'accord	133	43,46
Entièrement d'accord	35	11,43
Total	306	100,0
<i>Item n°19</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	16	5,22
Pas d'accord	23	7,51
Neutre	97	31,69
D'accord	136	44,44
Entièrement d'accord	34	11,11
Total	306	100,0
<i>Item n°20</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	11	3,59
Pas d'accord	10	3,26
Neutre	67	21,89
D'accord	176	57,51
Entièrement d'accord	42	13,72
Total	306	100,0
<i>Item n°21</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	11	3,59
Pas d'accord	24	7,84
Neutre	82	26,79
D'accord	147	48,03
Entièrement d'accord	42	13,72
Total	306	100,0

Au niveau de l'item 18, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 11,43 % et 43,46 %, soit un total de 54,89 %. Ainsi, plus de la

moitié des répondants perçoit le fait de partager une même appartenance culturelle comme un facteur motivant leur participation au développement de la communauté. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 04,90 % et 06,86 %, soit un total de 11,76 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de partager la même appartenance culturelle comme un facteur motivant leur participation au développement de la communauté. La modalité « Neutre » a été choisie par 33,33 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour le tiers des répondants à se prononcer à propos de cet item.

S'agissant de l'item 19, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 11,11 % et 44,44 %, soit un total de 55,55 %. Ainsi, la majorité des répondants perçoit le fait de partager une identité commune comme un facteur motivant leur participation avec leurs semblables au développement de la communauté. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 07,51 % et 05,22 %, soit un total de 12,73 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de partager la même appartenance culturelle comme un facteur motivant leur participation au développement de la communauté. La modalité « Neutre » a été choisie par 31,69 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour près du tiers des répondants à se prononcer à propos de cet item.

En ce qui concerne l'item 20, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 13,72 % et 57,51 %, soit un total de 71,23 %. Ainsi, la majorité des répondants perçoit le fait d'appartenir à la catégorie jeune comme un facteur motivant leur participation aux actions de développement menées par les jeunes en vue du développement de la communauté. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 03,26 % et 03,59 %, soit un total de 06,85 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'appartenir à la catégorie jeune comme un facteur motivant leur participation aux actions de développement menées par les jeunes en vue du développement de la communauté. La modalité « Neutre » a été choisie par 21,89 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour près du quart des répondants à se prononcer à propos de cet item.

Pour ce qui est de l'item 21, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 13,72 % et 48,03 %, soit un total de 61,75 %. Ainsi, la majorité des répondants perçoit le sentiment d'appartenance à la catégorie jeune comme un facteur

motivant leur participation aux actions de développement menées par les jeunes en vue du développement de la communauté. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 07,84 % et 03,59 %, soit un total de 11,43 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le sentiment d'appartenance à la catégorie jeune comme un facteur motivant leur participation aux actions de développement menées par les jeunes en vue du développement de la communauté. La modalité « Neutre » a été choisie par 26,79 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour un peu plus du quart des répondants à se prononcer à propos de cet item.

Après l'analyse descriptive des différents items de la variable indépendante, il convient dès lors d'effectuer une description des données numériques de ladite échelle.

Statistique descriptive de l'échelle de l'action communautaire

Tableau 14.

Récapitulatif de traitement des observations

		N	%
Observations	Valide	306	100,0
	Exclu ^a	0	0,0
	Total	306	100,0
a. Suppression par liste basée sur toutes les variables de la procédure			

Le tableau 14 spécifie le nombre d'observations qui ont été incluses dans l'analyse. Dans la présente recherche, il ressort que 100 % des 306 observations ont été retenues. Ainsi, il n'y avait aucune valeur manquante dans la base de données.

Tableau 15.

Statistiques d'éléments

	Moyenne	Écart type	N
1	3,70	,952	306
2	3,93	,730	306
3	3,74	1,022	306
4	3,78	,946	306
5	4,01	,822	306
6	3,77	,930	306
7	3,25	1,020	306
8	3,83	,713	306
9	3,79	,758	306
10	4,03	,726	306
11	3,48	,996	306
12	3,49	,969	306

13	3,75	,865	306
14	3,60	,943	306

Les résultats des analyses descriptives du tableau 15 dévoilent des moyennes qui se situent entre 3,25 et 4,03 par item, avec les écarts-types situés entre 0,726 et 1,022. Il n'y a pas un écart significatif entre les moyennes. Ces analyses permettent de constater qu'il y a peu de cas déviants, car les moyennes sont toutes supérieures à 3. Cela signifie que peu de jeunes ont adopté une position neutre quant aux affirmations relatives à l'action communautaire dans sa triple dimension communauté territoriale, communauté d'intérêt et communauté d'identité. Elles sont en outre près de 4, ce qui traduit le fait que les répondants sont en accord avec les affirmations relatives à l'action communautaire. Elles sont par ailleurs près de 5, traduisant ainsi que les participants sont entièrement en accord avec les affirmations sus-évoquées.

Tableau 16.

Statistiques récapitulatives d'éléments

	Moyenne	Minimum	Maximum	Plage	Maximum/ Minimum	Variance	Nombre d'éléments
Moyenne des éléments	3,725	3,25	4,03	0,78	1,24	0,046	14

Le tableau 16 indique qu'avec un total de 14 items, l'échelle de l'intérêt pour l'action communautaire a une moyenne égale à 3,725. Cela traduit le fait que les participants sont en majorité en accord avec les affirmations de ladite échelle. Ce tableau dévoile par ailleurs la plus petite moyenne et la plus grande enregistrées par l'item, à savoir 3,25 et 4,03. L'écart moyen entre lesdites moyennes est de 0,78. Ainsi, la moyenne minimale atteste que les participants ont une position neutre sur l'échelle considérée, tandis que la moyenne maximale témoigne de ce que les participants sont entièrement d'accord avec les affirmations de l'échelle. Le rapport des deux moyennes est de 1,24.

Tableau 17.

Statistique de fiabilité

Alpha Cronbach	Alpha Cronbach basé sur les éléments standardisés	Nombre d'éléments
,732	,820	14

Le résultat du tableau 17 illustre que l'échelle de l'action communautaire a une bonne fiabilité, sachant que son alpha-Cronbach de 0,732 est supérieur au seuil minimum requis de 0,70 (Nunnally, 1978). Cette base, bien qu'arbitraire, est largement acceptée par la communauté

scientifique. Dès lors, il convient de dire que pour cette échelle composée de 14 éléments, il y a une cohérence interne satisfaisante.

5.2.2.4. Analyse descriptive de l'échelle de la participation économique (Vd₁)

Le premier niveau d'analyse de la variable dépendante de la présente étude se situe autour des items relatifs à la participation économique. Les données ci-dessous récapitulent les réponses des participants aux différents items sus-évoqués.

Tableau 18.

Récapitulatif des résultats de la Vd₁

Item 22	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	15	4,90
Pas d'accord	10	3,26
Neutre	43	14,05
D'accord	117	38,23
Entièrement d'accord	121	39,54
Total	306	100,0
Item 23	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	20	6,53
Pas d'accord	24	7,84
Neutre	53	17,32
D'accord	119	38,88
Entièrement d'accord	90	29,41
Total	306	100,0
Item 24	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	10	3,26
Pas d'accord	14	4,57
Neutre	58	18,95
D'accord	89	29,08
Entièrement d'accord	135	44,11
Total	306	100,0
Item 25	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	15	4,90

Pas d'accord	5	1,63
Neutre	32	10,45
D'accord	110	35,94
Entièrement d'accord	144	47,05
Total	306	100,0

<i>Item 26</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	14	4,57
Pas d'accord	40	13,07
Neutre	100	32,67
D'accord	115	37,58
Entièrement d'accord	37	12,09
Total	306	100,0

À l'analyse de l'item 22, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 39,54 % et 38,23 %, soit un total de 77,77 %. Ainsi, la majorité des répondants se sent participants ou acteur au développement parce qu'elle mène des activités génératrices de revenus. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 03,26 % et 04,90 %, soit un total de 08,16 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de mener une activité génératrice de revenus comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 14,05 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Au regard de l'item 23, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 29,41 % et 38,88 %, soit un total de 68,29 %. Ainsi, la majorité des répondants se sent participants ou acteur au développement parce qu'elle est employeuse. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 07,84 % et 06,53 %, soit un total de 14,37 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'être employeur comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 17,32 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

S'agissant de l'item 24, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 44,11 % et 29,08 %, soit un total de 73,19 %. Ainsi, près des trois quarts des répondants se sentent participants ou acteur au développement parce qu'ils sont des

travailleurs. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 04,57 % et 03,26 %, soit un total de 07,83 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'être travailleur comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 18,95 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Quant à l'item 25, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 47,05 % et 35,94 %, soit un total de 82,99 %. Ainsi, la majorité des répondants se sent participants ou acteur au développement parce qu'étant des opérateurs économiques. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 01,63 % et 04,90 %, soit un total de 06,53 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'être opérateur économique comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 10,45 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

En ce qui concerne l'item 26, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 12,09 % et 37,58 %, soit un total de 49,67 %. Ainsi, la majorité des répondants se sent participants ou acteur au développement parce qu'ils sont des formateurs en entrepreneuriat. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 13,07 % et 04,57 %, soit un total de 17,64 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'être formateur en entrepreneuriat comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 32,67 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

5.2.2.5. Analyse descriptive de l'échelle de la participation sociale (Vd2)

Le second niveau d'analyse de notre variable dépendante se situe autour des items relatifs à la participation sociale. Les données ci-dessous récapitulent les réponses des participants aux différents items sus-évoqués.

Tableau 19.*Récapitulatif des résultats de la Vd₂*

Item n°27	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	9	2,94
Pas d'accord	44	14,37
Neutre	114	37,25
D'accord	120	39,21
Entièrement d'accord	19	6,20
Total	306	100,0
Item n°28	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	11	3,59
Pas d'accord	28	9,15
Neutre	63	20,58
D'accord	151	49,34
Entièrement d'accord	53	17,32
Total	306	100,0
Item n°29	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	9	2,94
Pas d'accord	34	11,11
Neutre	144	47,05
D'accord	96	31,37
Entièrement d'accord	23	7,51
Total	306	100,0
Item n°30	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	16	5,22
Pas d'accord	30	9,80
Neutre	85	27,77
D'accord	141	46,07
Entièrement d'accord	34	11,11
Total	306	100,0
Item n°31	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout d'accord	21	6,86

Pas d'accord	29	9,47
Neutre	124	40,52
D'accord	108	35,29
Entièrement d'accord	24	7,84
Total	306	100,0

<i>Item n°32</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	10	3,26
Pas d'accord	5	1,63
Neutre	28	9,15
D'accord	159	51,96
Entièrement d'accord	104	33,98
Total	306	100,0

<i>Item n°33</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	12	3,92
Pas d'accord	11	3,59
Neutre	80	26,14
D'accord	122	39,86
Entièrement d'accord	81	26,47
Total	306	100,0

<i>Item n°34</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	5	1,63
Pas d'accord	22	7,18
Neutre	49	16,01
D'accord	156	50,98
Entièrement d'accord	74	24,18
Total	306	100,0

<i>Item n°35</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	6	1,96
Pas d'accord	63	20,58
Neutre	135	44,11
D'accord	75	24,50
Entièrement d'accord	27	8,82

Total	306	100,0
<i>Item n°36</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	0	0,0
Pas d'accord	41	13,39
Neutre	137	44,77
D'accord	110	35,94
Entièrement d'accord	18	5,88
Total	306	100,0

<i>Item n°37</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	0	0,0
Pas d'accord	5	1,63
Neutre	115	37,58
D'accord	167	54,57
Entièrement d'accord	19	6,20
Total	306	100,0

<i>Item n°38</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	10	3,26
Pas d'accord	16	5,22
Neutre	37	12,09
D'accord	216	70,58
Entièrement d'accord	27	8,82
Total	306	100,0

<i>Item n°39</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	0	0,0
Pas d'accord	0	0,0
Neutre	24	7,84
D'accord	158	51,63
Entièrement d'accord	124	40,52
Total	306	100,0

<i>Item n°40</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	16	5,22

Pas d'accord	16	5,22
Neutre	78	25,49
D'accord	177	57,84
Entièrement d'accord	19	6,20
Total	306	100,0

<i>Item n°41</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	9	2,94
Pas d'accord	6	1,96
Neutre	23	7,51
D'accord	117	38,23
Entièrement d'accord	151	49,34
Total	306	100,0

<i>Item n°42</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	146	47,71
Pas d'accord	89	29,08
Neutre	59	19,28
D'accord	6	1,96
Entièrement d'accord	6	1,96
Total	306	100,0

<i>Item n°43</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	28	9,15
Pas d'accord	93	30,39
Neutre	135	44,11
D'accord	45	14,70
Entièrement d'accord	5	1,63
Total	306	100,0

<i>Item n°44</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	61	19,93
Pas d'accord	67	21,89
Neutre	137	44,77
D'accord	30	9,80
Entièrement d'accord	11	3,59

Total	306	100,0
<i>Item n°45</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	149	48,69
Pas d'accord	93	30,39
Neutre	48	15,68
D'accord	5	1,63
Entièrement d'accord	11	3,59
Total	306	100,0

<i>Item n°46</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	0	0,0
Pas d'accord	13	4,24
Neutre	104	33,98
D'accord	166	54,24
Entièrement d'accord	23	7,51
Total	306	100,0

<i>Item n°47</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	17	5,55
Pas d'accord	124	40,52
Neutre	140	45,75
D'accord	25	8,16
Entièrement d'accord	0	0,0
Total	306	100,0

<i>Item n°48</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Pas du tout d'accord	0	0,0
Pas d'accord	14	4,57
Neutre	121	39,54
D'accord	150	49,01
Entièrement d'accord	21	6,86
Total	306	100,0

Au niveau de l'item 27, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 06,20 % et 39,21 %, soit un total de 45,41 %. Ainsi, la majorité

des répondants se sent participant ou acteur au développement parce qu'elle encadre les populations. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 14,37 % et 02,94 %, soit un total de 17,31 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'encadrer les populations comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 37,25 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Concernant l'item 28, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 17,32 % et 49,34 %, soit un total de 66,66 %. Ainsi, la majorité des répondants se sent participant ou acteur au développement parce qu'elle œuvre à la protection de l'environnement. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 09,15 % et 03,59 %, soit un total de 12,74 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'œuvrer à la protection de l'environnement comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 20,58 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion assez considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Concernant l'item 29, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 07,51 % et 31,37 %, soit un total de 38,88 %. Ainsi, plus du tiers des répondants se sent participant ou acteur au développement parce qu'étant membre d'une association. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 11,11 % et 02,94 %, soit un total de 14,05 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'être membre d'une association comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 47,05 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion très considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item. Ceci pourrait se justifier par le fait que beaucoup d'associations ne sont pas toujours considérées comme des acteurs locaux de développement par les acteurs politiques.

S'agissant de l'item 30, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 11,11 % et 46,07 %, soit un total de 57,18 %. Ainsi, plus de la moitié des répondants se sent participant ou acteur au développement parce qu'étant membre d'une coopérative. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 09,80 % et 05,22 %, soit un total de 15,02 % et traduisent la faible

proportion des répondants ne considérant pas le fait d'être membre d'une coopérative comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 27,77 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion assez considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

S'agissant de l'item 31, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 07,84 % et 35,29 %, soit un total de 43,13 %. Ainsi, près de la moitié des répondants se sent participant ou acteur au développement parce qu'étant membre d'un syndicat. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 09,47 % et 06,86 %, soit un total de 16,33 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait d'être membre d'un syndicat comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 40,52 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion très considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item. Cela pourrait s'expliquer par la non maîtrise du rôle des syndicats par les jeunes.

S'agissant de l'item 32, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 33,98 % et 51,96 %, soit un total de 85,94 %. Ainsi, plus des trois quarts des répondants se sentent participant ou acteur au développement parce qu'ils s'impliquent dans les travaux d'intérêt communautaire. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 01,63 % et 03,26 %, soit un total de 04,89 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de s'impliquer dans les travaux d'intérêt communautaire comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 09,15 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une très faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Relativement à l'item 33, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 26,47 % et 39,86 %, soit un total de 66,33 %. Ainsi, plus de la moitié des répondants se sent participant ou acteur au développement parce qu'elle s'implique dans les activités de bénévolat. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 03,59 % et 03,92 %, soit un total de 07,51 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de s'impliquer dans les activités de bénévolat comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité

« Neutre » a été choisie par 26,14 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion assez considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Au niveau de l'item 34, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 24,18 % et 50,98 %, soit un total de 75,16 %. Ainsi, plus de la moitié des répondants se sent participant ou acteur au développement parce qu'elle s'implique dans les activités de volontariat. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 07,18 % et 01,63 %, soit un total de 08,81 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas le fait de s'impliquer dans les activités de volontariat comme une condition pour se sentir acteur du développement. La modalité « Neutre » a été choisie par 16,01 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Concernant l'item 35, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 08,82 % et 24,50 %, soit un total de 33,32 %. Ainsi, le tiers des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation activiste. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 20,58 % et 01,96 %, soit un total de 22,54 % et traduisent la proportion assez considérable des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation activiste. La modalité « Neutre » a été choisie par 44,11 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une forte proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

S'agissant de l'item 36, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 05,88 % et 35,94 %, soit un total de 41,82 %. Ainsi, près de la moitié des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation intégrative. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 13,39 % et 00,00 %, soit un total de 13,39 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation intégrative. La modalité « Neutre » a été choisie par 44,77 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une forte proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Relativement à l'item 37, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 06,20 % et 54,57 %, soit un total de 60,77 %. Ainsi, plus de la moitié des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une

participation mobilisatrice. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 01,63 % et 00,00 %, soit un total de 01,63 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation mobilisatrice. La modalité « Neutre » a été choisie par 37,58 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour plus du tiers des jeunes à se prononcer à propos de cet item.

S'agissant de l'item 38, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 08,82 % et 70,58 %, soit un total de 79,40 %. Ainsi, la majorité des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation consultative. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 05,22 % et 03,26 %, soit un total de 08,48 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation consultative. La modalité « Neutre » a été choisie par 12,09 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Pour ce qui est de l'item 39, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 40,52 % et 51,63 %, soit un total de 92,15 %. Ainsi, une très forte proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation décisionnelle. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 00,00 % et 00,00 %, soit un total de 00,00 % et traduisent la proportion nulle des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation décisionnelle. La modalité « Neutre » a été choisie par 07,85 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Au niveau de l'item 40, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 06,20 % et 57,24 %, soit un total de 64,04 %. Ainsi, une forte proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation spontanée. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 05,22 % et 05,22 %, soit un total de 10,44 % et traduisent la faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation spontanée. La modalité « Neutre » a été choisie par 25,49 % des

répondants, ce qui traduit la difficulté pour une proportion considérable de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Quant à l'item 41, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 49,34 % et 38,23 %, soit un total de 87,57 %. Ainsi, une très forte proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation volontaire. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 01,96 % et 02,94 %, soit un total de 04,90 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation volontaire. La modalité « Neutre » a été choisie par 07,51 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

S'agissant de l'item 42, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 01,96 % et 01,96 %, soit un total de 03,92 %. Ainsi, une très faible proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation imposée. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 29,08 % et 47,71 %, soit un total de 76,79 % et traduisent la très forte proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation imposée. La modalité « Neutre » a été choisie par 19,28 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Par rapport à l'item 43, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 01,63 % et 14,70 %, soit un total de 16,33 %. Ainsi, une faible proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation de fait. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 30,39 % et 09,15 %, soit un total de 39,54 % et traduisent la proportion moyenne des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation de fait. La modalité « Neutre » a été choisie par 44,11 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une forte proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Relativement à l'item 44, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 03,59 % et 09,80 %, soit un total de 13,39 %. Ainsi, une faible proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une

participation provoquée. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 21,89 % et 19,93 %, soit un total de 41,82 % et traduisent la forte proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation provoquée. La modalité « Neutre » a été choisie par 44,77 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une forte proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

En ce qui concerne l'item 45, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 03,59 % et 01,63 %, soit un total de 05,22 %. Ainsi, une très faible proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager en échange d'une récompense matérielle. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 30,39 % et 48,69 %, soit un total de 79,08 % et traduisent la très forte proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager en échange d'une récompense matérielle. La modalité « Neutre » a été choisie par 15,68 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une faible proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

S'agissant de l'item 46, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 07,51 % et 54,24 %, soit un total de 61,75 %. Ainsi, une forte proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation auto mobilisatrice. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 04,24 % et 00,00 %, soit un total de 04,24 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation auto mobilisatrice. La modalité « Neutre » a été choisie par 33,98 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une forte proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Relativement à l'item 47, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 00,00 % et 08,16 %, soit un total de 08,16 %. Ainsi, une très faible proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation passive. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 04,57 % et 00,00 %, soit un total de 04,57 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation passive. La modalité « Neutre » a été choisie par 39,54 %

des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une forte proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

En ce qui concerne l'item 48, les modalités « Entièrement d'accord » et « D'accord » représentent respectivement 06,86 % et 49,01 %, soit un total de 55,87 %. Ainsi, une forte proportion des répondants pense qu'un acteur de développement doit s'engager à travers une participation interactive. Les modalités « Pas d'accord » et « Pas du tout d'accord » quant à elles représentent respectivement 04,57 % et 00,00 %, soit un total de 04,57 % et traduisent la très faible proportion des répondants ne considérant pas qu'un acteur de développement doive s'engager à travers une participation interactive. La modalité « Neutre » a été choisie par 39,54 % des répondants, ce qui traduit la difficulté pour une forte proportion de jeunes à se prononcer à propos de cet item.

Après l'analyse descriptive des différents items de la variable dépendante, il convient dès lors d'effectuer une description des données numériques de ladite échelle issues du logiciel.

Statistique descriptive de l'échelle de la participation

Tableau 20.

Récapitulatif de traitement des observations

		N	%
Observations	Valide	306	100,0
	Exclu ^a	0	0,0
	Total	306	100,0
a. Suppression par liste basée sur toutes les variables de la procédure			

Le tableau 20 spécifie le nombre d'observations qui ont été incluses dans l'analyse. Dans la présente recherche, il ressort que 100 % des 306 observations ont été retenues. Ainsi, il n'y avait aucune valeur manquante dans la base de données.

Tableau 21.

Statistiques d'éléments

	Moyenne	Écart type	N
1	4,04	1,053	306
2	3,77	1,149	306
3	4,06	1,052	306
4	4,19	1,025	306

5	3,40	1,010	306
6	3,31	,898	306
7	3,68	,983	306
8	3,29	,871	306
9	3,48	,992	306
10	3,28	,981	306
11	4,12	,883	306
12	3,81	,996	306
13	3,89	,909	306
14	3,18	,924	306
15	3,34	,783	306
16	3,65	,620	306
17	3,76	,812	306
18	4,33	,615	306
19	3,55	,890	306
20	4,29	,911	306
21	1,81	,945	306
22	2,69	,889	306
23	2,55	1,030	306
24	1,81	1,000	306
25	3,65	,681	306
26	2,57	,722	306
27	3,58	,688	306

Les résultats des analyses descriptives du tableau 21 dévoilent des moyennes qui se situent entre 1,81 et 4,33 par item, avec les écarts-types situés entre 0,615 et 1,149. Il n'y a pas un écart significatif entre les moyennes. Ces analyses permettent de constater qu'il y a des cas déviants, car les moyennes sont d'abord près de 2. Cela signifie qu'un nombre considérable de jeunes a adopté une position de désaccord quant aux affirmations relatives à l'action communautaire dans sa triple dimension communauté territoriale, communauté d'intérêt et communauté d'identité. Elles sont en ensuite près de 3, ce qui traduit le fait que les répondants

ont une position neutre vis-à-vis des affirmations relatives à l'action communautaire. Elles sont en outre près de 4, ce qui traduit le fait que les répondants sont d'accord avec les affirmations relatives à l'action communautaire. Elles sont par ailleurs près de 5, traduisant ainsi que les participants sont entièrement en accord avec les affirmations sus-évoquées.

Tableau 22.

Statistiques récapitulatives d'éléments

	Moyenne	Minimum	Maximum	Plage	Maximum/ Minimum	Variance	Nombre d'éléments
Moyenne des éléments	3,45	1,81	4,33	2,52	2,39	0,445	27

Le tableau 22 indique qu'avec un total de 27 items, l'échelle de l'intérêt pour l'action communautaire a une moyenne égale à 3,44. Cela traduit le fait que les participants sont en majorité en accord avec les affirmations de ladite échelle. Ce tableau dévoile par ailleurs la plus petite moyenne et la plus grande enregistrées par l'item, à savoir 1,81 et 4,33. L'écart moyen entre lesdites moyennes est de 2,52. Ainsi, la moyenne minimale atteste que les participants ont une position de désaccord sur l'échelle considérée, tandis que la moyenne maximale témoigne de ce que les participants sont entièrement d'accord avec les affirmations de l'échelle. Le rapport des deux moyennes est de 2,39.

Tableau 23.

Statistique de fiabilité

Alpha Cronbach	Alpha Cronbach basé sur les éléments standardisés	Nombre d'éléments
,837	,847	27

Le résultat du tableau 23 illustre que l'échelle de la participation a une bonne fiabilité, sachant que son alpha-Cronbach de 0,837 est supérieur au seuil minimum requis de 0,70 (Nunnally, 1978). Cette base, bien qu'arbitraire, est largement acceptée par la communauté scientifique. Dès lors, il convient de dire que pour cette échelle composée de 27 éléments, il y a une cohérence interne satisfaisante.

La présentation de l'analyse descriptive des facteurs principaux de la présente étude, notamment les dimensions de la variable indépendante et celles de la variable dépendante ainsi achevée, il convient dès lors de se focaliser sur l'aspect relatif à l'analyse inférentielle. Cela permettra de préciser la force de la relation entre la variable explicative et la variable expliquée d'une part et de tester les hypothèses spécifiques formulées dans le cadre de ce travail.

5.2.3. Analyse inférentielle

De manière générale, l'analyse inférentielle consiste au test d'hypothèse. Ainsi, pour tester les différentes hypothèses formulées dans le cadre du présent travail, il a été question de procéder aux inférences statistiques au moyen de la corrélation de Pearson. Lesdites inférences ont pour finalité de mesurer la force ou l'intensité du lien entre les variables de l'étude, dans le cas d'espèce, l'action communautaire d'une part et la participation d'autre part. dans cette optique, il a fallu calculer pour chaque dimension de l'action communautaire, le coefficient de corrélation de Pearson. Les résultats ainsi obtenus permettent de répondre aux différentes questions de recherche posées afin d'atteindre l'objectif poursuivi par l'étude. Dans cette section, il sera question d'établir des liens entre les variables explicatives (action communautaire) et les variables expliquées (participation au développement durable). Pour valider statistiquement le lien entre chacune des variables explicatives et expliquées, le test de corrélation de de Pearson a été convoqué. Il convient de souligner que l'analyse est faite essentiellement sur la base des coefficients ainsi que de leur significativité.

L'analyse de la corrélation entre l'action communautaire et la participation au développement durable se fera sur un double aspect. Dans un premier temps, il s'agira d'envisager la corrélation entre l'action communautaire et la participation économique et dans un second temps, entre l'action communautaire et la participation sociale.

Les matrices ci-dessous ont permis d'inventorier les résultats de cette analyse.

Tableau 24.

Corrélation entre action communautaire et participation économique

Participation économique		Action communautaire													
		Communauté territoriale						Communauté d'intérêt			Communauté d'identité				
		Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20	Q21
Q22	Corrélation de Pearson	,117*	,157**	,257**	,296**	,170**	,378**	,197**	,088	,401**	,230**	,221**	,278**	,141*	,172**
Q23	Corrélation de Pearson	,179**	,416**	,398**	,233**	,252**	,291**	,181**	,168**	,256**	,303**	,209**	,217**	,079	,097
Q24	Corrélation de Pearson	,140*	,236**	,231**	,231**	,204**	,195**	-,015	,128*	,284**	,126*	,153**	,112	-,029	,008
	N	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306
Q25	Corrélation de Pearson	,138*	,257**	,174**	,266**	,318**	,213**	,181**	,174**	,380**	,310**	,215**	,252**	,135*	,076
Q26	Corrélation de Pearson	,087	-,027	,214**	,175**	,179**	,275**	,040	,094	,097	,261**	-,019	-,010	,120*	,086

** , La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral),

* , La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral),

Les résultats du tableau 24 laissent transparaître de manière globale une forte corrélation entre l'action communautaire dans ses trois dimensions et la participation économique. Elle est en effet majoritairement significative au niveau 0,01.

Tableau 25.

Analyse de la corrélation entre l'action communautaire et la participation sociale

Participation sociale		Action communautaire													
		Communauté territoriale						Communauté d'intérêt				Communauté d'identité			
		Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20	Q21
N		306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306	306
Q27	Corrélation de Pearson	,118*	,111	,256**	,086	,108	,149**	,057	,135*	,055	,167**	-,007	,020	,078	,035
Q28	Corrélation de Pearson	,085	,130*	,060	,204**	,278**	,370**	,101	,015	,141*	,128*	,004	,014	,076	,081
Q29	Corrélation de Pearson	,305**	,082	,229**	,243**	,345**	,318**	,473**	,155**	,060	,251**	,219**	,156**	,148**	,166**
Q30	Corrélation de Pearson	,101	,233**	,184**	,058	,249**	,166**	,337**	,014	,219**	,208**	,232**	,233**	,139*	,141*
Q31	Corrélation de Pearson	,178**	,117*	,098	,053	,205**	,102	-,024	,105	,208**	,035	,250**	,323**	,289**	,211**
Q32	Corrélation de Pearson	,136*	,170**	,364**	,326**	,243**	,436**	,153**	,032	,155**	,169**	,134*	,243**	,258**	,363**
Q33	Corrélation de Pearson	,148**	,272**	,291**	,071	,254**	,279**	-,005	,218**	,078	,103	-,026	,339**	,390**	,466**
Q34	Corrélation de Pearson	,211**	,394**	,442**	,333**	,361**	,427**	,182**	,143*	,170**	,219**	,099	,315**	,181**	,285**
Q35	Corrélation de Pearson	,113*	,032	,177**	-,011	,029	-,006	-,075	,026	-,269**	-,101	,004	-,177**	-,009	,065
Q36	Corrélation de Pearson	,275**	,160**	,201**	,294**	,104	,356**	,060	,234**	,057	,109	,037	-,152**	-,001	,042
Q37	Corrélation de Pearson	,040	-,050	,029	,142*	,024	,249**	,014	,104	,115*	,103	-,220**	-,149**	,140*	,062
Q38	Corrélation de Pearson	,048	,118*	,187**	-,013	,140*	,154**	,206**	-,098	,057	,090	,269**	,129*	,082	,002
Q39	Corrélation de Pearson	,168**	,230**	,322**	,182**	,061	,005	-,037	,037	,121*	,221**	,007	,029	-,182**	,020
Q40	Corrélation de Pearson	-,096	,045	,065	-,046	-,094	,108	,130*	-,101	,114*	,142*	-,062	,185**	,164**	,211**
Q41	Corrélation de Pearson	-,024	,014	-,127*	-,020	-,042	,021	,168**	,157**	,204**	,195**	,110	,077	,040	-,026
Q42	Corrélation de Pearson	-,077	-,108	-,053	-,138*	,006	-,269**	-,363**	-,047	-,380**	-,327**	-,079	-,148**	,142*	,164**
Q43	Corrélation de Pearson	-,017	,014	-,026	-,062	-,262**	-,212**	,017	,166**	,151**	,034	,066	-,100	,068	-,138*
Q44	Corrélation de Pearson	,036	-,174**	,170**	,069	,054	-,056	,011	-,082	-,097	-,022	-,098	-,211**	-,033	-,021
Q45	Corrélation de Pearson	,071	-,039	-,067	-,086	-,054	-,417**	,047	,097	-,097	,048	,068	-,239**	-,200**	-,261**
Q46	Corrélation de Pearson	,085	,257**	,115*	,083	-,043	,184**	,297**	,113*	,281**	,206**	,203**	,149**	-,029	-,109
Q47	Corrélation de Pearson	-,153**	,045	-,037	,108	,110	-,207**	-,007	,060	,094	-,032	,116*	-,165**	-,173**	-,345**
Q48	Corrélation de Pearson	,233**	,174**	,340**	,441**	,144*	,342**	,244**	,102	,206**	,228**	-,048	,085	,134*	,189**

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

Les résultats du tableau 25 laissent ressortir une forte corrélation entre l'action communautaire dans ses trois dimensions et la participation sociale. Elle est globalement significative au niveau 0,01.

La présentation et l'analyse des résultats ainsi faites conduisent à présent à en donner une interprétation et à procéder à une discussion, ce qui conduira à envisager des perspectives.

CHAPITRE 6 :
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS, DISCUSSION ET
PERSPECTIVES

Il sera question dans ce chapitre, de s'appesantir sur la l'interprétation des résultats, la discussion et les perspectives. Mais avant d'y arriver, il semble opportun de faire un rappel des données théoriques et des résultats.

6.1. Rappel des données théoriques

Les données théoriques considérées ici sont en rapport avec les trois dimensions de l'action communautaire, à savoir la mobilisation de la communauté territoriale, la mobilisation de la communauté d'intérêts et la mobilisation de la communauté d'identité.

- Mobilisation de la communauté territoriale : originaire du territoire, résidence sur un territoire physiquement délimité, fort sentiment d'appartenance au territoire, sentiment d'attachement au territoire, participation à l'amélioration de la communauté.
- Mobilisation de la communauté d'intérêts : mêmes conditions de vie, même statut social, victime de la même oppression, victime de la même exclusion, victime de la même injustice.
- Mobilisation de la communauté d'identité : jeune, sentiment commun d'appartenance à la catégorie jeune, même appartenance culturelle, identité commune à la société en tant que groupe.

6.2. Rappel des résultats

À l'issue du traitement des données recueillies, il est ressorti que :

- il y a une forte corrélation entre l'action communautaire et la participation économique des jeunes au développement durable ;
- il y a une forte corrélation entre l'action communautaire et la participation sociale des jeunes au développement durable.

6.3. Interprétation des résultats

L'interprétation des résultats sera faite en fonctions des hypothèses spécifiques formulées dans le cadre ce travail, ce qui permettra de d'interpréter l'hypothèse générale.

6.3.1. Interprétation des résultats par rapport à l'hypothèse de recherche n°1

La première hypothèse de recherche a été formulée ainsi qu'il suit : « La communauté territoriale influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité ». En d'autres termes, il existe un lien entre la communauté territoriale et la participation des jeunes au développement durable, Ainsi, la perception que les individus ont de la communauté territoriale amène ces derniers à participer au développement de leur localité. Toutefois, en ce qui concerne la force du lien au seuil de 1%, l'examen des coefficients de Pearson révèle que la relation entre la communauté territoriale et la participation des jeunes au développement durable est significative.

À partir de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse (HS₁) selon laquelle « la communauté territoriale influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité » est validée, car la corrélation entre la variable indépendante (Vi₁) « communauté territoriale » et la variable dépendante « participation au développement durable » est globalement forte aussi bien en ce qui concerne la participation sociale qu'en ce qui concerne la participation économique. Le tableau ci-après illustre cet état de choses.

Tableau 26.

Analyse de la corrélation entre la communauté territoriale et la participation au développement durable

Participation au développement durable (Vd)			Communauté territorial (Vi 1)						
			Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14
	N		306	306	306	306	306	306	306
Participation économique (Vd 1)	Q22	Corrélation de Pearson	,117*	,157**	,257**	,296**	,170**	,378**	,197**
	Q23	Corrélation de Pearson	,179**	,416**	,398**	,233**	,252**	,291**	,181**
	Q24	Corrélation de Pearson	,140*	,236**	,231**	,231**	,204**	,195**	-,015
	Q25	Corrélation de Pearson	,138*	,257**	,174**	,266**	,318**	,213**	,181**
	Q26	Corrélation de Pearson	,087	-,027	,214**	,175**	,179**	,275**	,040
Participation sociale (Vd 2)	Q27	Corrélation de Pearson	,118*	,111	,256**	,086	,108	,149**	,057
	Q28	Corrélation de Pearson	,085	,130*	,060	,204**	,278**	,370**	,101
	Q29	Corrélation de Pearson	,305**	,082	,229**	,243**	,345**	,318**	,473**
	Q30	Corrélation de Pearson	,101	,233**	,184**	,058	,249**	,166**	,337**
	Q31	Corrélation de Pearson	,178**	,117*	,098	,053	,205**	,102	-,024
	Q32	Corrélation de Pearson	,136*	,170**	,364**	,326**	,243**	,436**	,153**
	Q33	Corrélation de Pearson	,148**	,272**	,291**	,071	,254**	,279**	-,005

Q34	Corrélation de Pearson	,211**	,394**	,442**	,333**	,361**	,427**	,182**
Q35	Corrélation de Pearson	,113*	,032	,177**	-,011	,029	-,006	-,075
Q36	Corrélation de Pearson	,275**	,160**	,201**	,294**	,104	,356**	,060
Q37	Corrélation de Pearson	,040	-,050	,029	,142*	,024	,249**	,014
Q38	Corrélation de Pearson	,048	,118*	,187**	-,013	,140*	,154**	,206**
Q39	Corrélation de Pearson	,168**	,230**	,322**	,182**	,061	,005	-,037
Q40	Corrélation de Pearson	-,096	,045	,065	-,046	-,094	,108	,130*
Q41	Corrélation de Pearson	-,024	,014	-,127*	-,020	-,042	,021	,168**
Q42	Corrélation de Pearson	-,077	-,108	-,053	-,138*	,006	-,269**	-,363**
Q43	Corrélation de Pearson	-,017	,014	-,026	-,062	-,262**	-,212**	,017
Q44	Corrélation de Pearson	,036	-,174**	,170**	,069	,054	-,056	,011
Q45	Corrélation de Pearson	,071	-,039	-,067	-,086	-,054	-,417**	,047
Q46	Corrélation de Pearson	,085	,257**	,115*	,083	-,043	,184**	,297**
Q47	Corrélation de Pearson	-,153**	,045	-,037	,108	,110	-,207**	-,007
Q48	Corrélation de Pearson	,233**	,174**	,340**	,441**	,144*	,342**	,244**

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

6.3.2. Interprétation des résultats par rapport à l'hypothèse de recherche n°2

La deuxième hypothèse de recherche a été formulée ainsi qu'il suit : « La communauté d'intérêt favorise la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité ». En d'autres termes, il existe un lien entre la communauté d'intérêt et la participation des jeunes au développement durable, Ainsi, la perception que les individus ont de la communauté d'intérêt amène ces derniers à participer au développement de leur localité. En ce qui concerne la force du lien au seuil de 1%, l'examen des coefficients de Pearson révèle que la relation entre la communauté d'intérêt et la participation des jeunes au développement durable est significative.

À partir de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse (HS₂) selon laquelle « la communauté d'intérêt influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité » est validée, car la corrélation entre la variable indépendante (V_{i2}) « communauté d'intérêt » et la variable dépendante « participation au développement durable » est dans l'ensemble forte, aussi bien en ce qui

concerne la participation sociale qu'en ce qui concerne la participation économique. Les données du tableau ci-dessous vont dans ce sens.

Tableau 27.

Analyse de la corrélation entre la communauté d'intérêt et la participation au développement durable

Participation au développement durable (Vd)	Corrélations		Communauté d'intérêt (Vi 2)		
			Q15	Q16	Q17
	N		306	306	306
Participation économique (Vd 1)	Q22	Corrélation de Pearson	,088	,401**	,230**
	Q23	Corrélation de Pearson	,168**	,256**	,303**
	Q24	Corrélation de Pearson	,128*	,284**	,126*
	Q25	Corrélation de Pearson	,174**	,380**	,310**
	Q26	Corrélation de Pearson	,094	,097	,261**
Participation sociale (Vd 2)	Q27	Corrélation de Pearson	,135*	,055	,167**
	Q28	Corrélation de Pearson	,015	,141*	,128*
	Q29	Corrélation de Pearson	,155**	,060	,251**
	Q30	Corrélation de Pearson	,014	,219**	,208**
	Q31	Corrélation de Pearson	,105	,208**	,035
	Q32	Corrélation de Pearson	,032	,155**	,169**
	Q33	Corrélation de Pearson	,218**	,078	,103
	Q34	Corrélation de Pearson	,143*	,170**	,219**
	Q35	Corrélation de Pearson	,026	-,269**	-,101
	Q36	Corrélation de Pearson	,234**	,057	,109
	Q37	Corrélation de Pearson	,104	,115*	,103
	Q38	Corrélation de Pearson	-,098	,057	,090
	Q39	Corrélation de Pearson	,037	,121**	,221**
	Q40	Corrélation de Pearson	-,101	,114*	,142*
	Q41	Corrélation de Pearson	,157**	,204**	,195**
	Q42	Corrélation de Pearson	-,047	-,380**	-,327**
	Q43	Corrélation de Pearson	,166**	,151**	,034
	Q44	Corrélation de Pearson	-,082	-,097	-,022
	Q45	Corrélation de Pearson	,097	-,097	,048
	Q46	Corrélation de Pearson	,113*	,281**	,206**
	Q47	Corrélation de Pearson	,060	,094	-,032
	Q48	Corrélation de Pearson	,102	,206**	,228**

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

6.3.3. Interprétation des résultats par rapport à l'hypothèse de recherche n°3

La troisième hypothèse de recherche a été formulée ainsi qu'il suit : La communauté d'identité influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité, En d'autres termes, il existe un lien entre la communauté d'identité et la participation des jeunes au développement durable, Ainsi, la perception que les individus ont de la communauté d'identité amène ces derniers à participer au développement de leur localité. Quant à ce qui concerne la force du lien au seuil de 1%, l'examen des coefficients de Pearson révèle que la relation entre la communauté d'intérêt et la participation des jeunes au développement durable est significative.

À partir de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse (HS₃) selon laquelle « la communauté d'identité influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement

de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité » est validée, car la corrélation entre la variable indépendante (Vi₃) « communauté d'identité » et la variable dépendante « participation au développement durable » est forte aussi bien pour ce qui est de la participation économique que pour ce qui est de la participation sociale. Le tableau ci-après permet de tirer une telle conclusion.

Tableau 28.

Analyse de la corrélation entre la communauté d'identité et la participation au développement durable

Participation au développement durable (Vd)	Corrélations		Communauté d'identité (Vi 3)			
			Q18	Q19	Q20	Q21
	N		306	306	306	306
Participation économique (Vd 1)	Q22	Corrélation de Pearson	,221**	,278**	,141*	,172**
	Q23	Corrélation de Pearson	,209**	,217**	,079	,097
	Q24	Corrélation de Pearson	,153**	,112	-,029	,008
	Q25	Corrélation de Pearson	,215**	,252**	,135*	,076
	Q26	Corrélation de Pearson	-,019	-,010	,120*	,086
Participation sociale (Vd 2)	Q27	Corrélation de Pearson	-,007	,020	,078	,035
	Q28	Corrélation de Pearson	,004	,014	,076	,081
	Q29	Corrélation de Pearson	,219**	,156**	,148**	,166**
	Q30	Corrélation de Pearson	,232**	,233**	,139*	,141*
	Q31	Corrélation de Pearson	,250**	,323**	,289**	,211**
	Q32	Corrélation de Pearson	,134*	,243**	,258**	,363**
	Q33	Corrélation de Pearson	-,026	,339**	,390**	,466**
	Q34	Corrélation de Pearson	,099	,315**	,181**	,285**
	Q35	Corrélation de Pearson	,004	-,177**	-,009	,065
	Q36	Corrélation de Pearson	,037	-,152**	-,001	,042
	Q37	Corrélation de Pearson	-,220**	-,149**	,140*	,062
	Q38	Corrélation de Pearson	,269**	,129*	,082	,002
	Q39	Corrélation de Pearson	,007	,029	-,182**	,020
	Q40	Corrélation de Pearson	-,062	,185**	,164**	,211**
	Q41	Corrélation de Pearson	,110	,077	,040	-,026
	Q42	Corrélation de Pearson	-,079	-,148**	,142*	,164**
	Q43	Corrélation de Pearson	,066	-,100	,068	-,138*
	Q44	Corrélation de Pearson	-,098	-,211**	-,033	-,021
	Q45	Corrélation de Pearson	,068	-,239**	-,200**	-,261**
	Q46	Corrélation de Pearson	,203**	,149**	-,029	-,109
Q47	Corrélation de Pearson	,116*	-,165**	-,173**	-,345**	
Q48	Corrélation de Pearson	-,048	,085	,134*	,189**	

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

Au terme de ces trois analyses, conceptuelles, il ressort que les trois hypothèses ont été toutes confirmées, ce qui conduit à la confirmation de l'hypothèse générale, La suite sera consacrée à la discussion des résultats ainsi présentés.

6.4. Discussion des résultats

Les données recueillies dans le cadre de cette recherche ont fourni des résultats intéressants, Lesdits résultats ont permis de répondre à l'objectif qui était de mesurer la relation d'influence entre l'action communautaire et la participation des jeunes au développement

durable, La présente discussion se focalisera sur trois points essentiels, notamment les différentes composantes de l'action communautaire en rapport avec la participation.

6.4.1. Communauté territoriale et participation des jeunes au développement durable

Le traitement statistique fait au moyen de la corrélation de Pearson a montré que la communauté territoriale telle que perçue par les jeunes, détermine la participation de ces derniers au développement durable de leur localité, Autrement dit, il existe un lien entre la communauté territoriale et participation de jeunes au développement durable. La communauté territoriale vue sous le prisme du développement durable inclut les aspects tels que le fait d'être originaire d'un territoire, de résider sur un territoire, le sentiment d'appartenance, d'attachement, le partage des mêmes croyances et mêmes modes de vie avec les autres populations d'un territoire. Ainsi, la communauté territoriale va au-delà de l'autochtonie. Elle englobe tous ceux qui s'identifient et se reconnaissent comme membres à part entière du territoire considéré, quelle que soit leur localité d'origine. Elle laisse envisager le concept du vivre ensemble harmonieux et par conséquent, est un possible vecteur de paix et de cohésion sociale. Cet état de choses motive les populations, notamment les jeunes à participer. Cela va en droite ligne avec la position de Moussaoui et Arabi (2014) pour qui la construction et le développement d'un territoire dépendent de la participation de toutes les populations, notamment les jeunes, qui s'identifient audit territoire. Ainsi, quelle que soit l'action de développement que l'on entend mener, le territoire et la participation de sa composante humaine sont fondamentaux. Mais encore, faut-il savoir sur quels sujets est censée participer ladite composante, surtout lorsqu'il s'agit des jeunes (Lardeux, 2015). Il convient de relever que les jeunes leaders d'association interviewés avaient une certaine ignorance de ce qu'est la communauté territoriale. Or comme l'a souligné Lamarana (2008), le manque d'information et de formation empêche une participation efficace des populations, y compris des jeunes. En effet, pour qu'une personne adhère aux activités de développement initiées, il faut qu'il y ait préalablement information et communication à propos des buts et valeurs d'une telle initiative, et que ces buts et valeurs soient en cohérence avec les siennes (Thévenet, 1992). Si l'objectif de la participation est donc de placer l'individu ou la communauté dans une position décisionnelle afin d'en faire des agents agissants et non des objets (Priou, 2006), alors il est important de transcender les clivages ainsi que les replis identitaires et mettre en avant le développement collectif. C'est ce que prouve également la présente étude car, les jeunes enquêtés, bien que n'étant pas tous ressortissants de la région du Centre, sont favorables au

développement de Yaoundé 3, tel que le révèle la corrélation entre la communauté territoriale et la participation au développement durable.

6.4.2. Communauté d'intérêt et participation des jeunes au développement durable

Le traitement statistique fait au moyen de la corrélation de Pearson a montré que la communauté d'intérêt telle que perçue par les jeunes, détermine la participation de ces derniers au développement durable de leur localité, Autrement dit, il existe un lien entre la communauté d'intérêt et la participation de jeunes au développement durable, La communauté d'intérêt inclut les aspects tels que le fait de partager les mêmes conditions socioéconomiques, le même statut social, les mêmes intérêts. L'appartenance à une telle communauté aide ses membres à comprendre et interpréter leurs conditions et par conséquent, à chercher des solutions aux divers problèmes auxquels ils sont confrontés. De ce fait, il revient à ces derniers de décider de s'impliquer en raison des facteurs qui leur sont propres (Thévenet, 1992). L'intérêt visé est un stimulus qui suscite la participation des jeunes. Boudreau (2008) va dans le même sens en soulignant que l'auto-motivation amène le jeune à s'engager durablement. Cela permet à ce dernier d'assumer la responsabilité individuelle face au changement, en augmentant son estime de soi et son intérêt pour les questions considérées. Cette communauté d'intérêt amène les jeunes à être solidaires, car comme le pensent Lamoureux et al. (2008), l'efficacité des changements sociaux repose prioritairement sur la cohésion et la force du nombre. Par ailleurs, c'est par la force des dynamismes collectifs qu'une plus grande justice sociale est possible. Cela passe nécessairement à travers le rôle joué par les jeunes. Selon que ledit rôle est positif ou négatif, le jeune se sentira valorisé ou dévalorisé, ce qui influera sur la qualité de la participation. Cela va en droite ligne avec la pensée de certains auteurs à l'instar de Ampukunnel et Lorétan (2018) qui stipule que, quand le rôle social est négatif, la personne qui l'exerce est dévalorisée. À l'inverse, lorsque ce rôle est positif, la personne est valorisée et y trouve un intérêt. Dès lors, les rôles sociaux valorisés augmentent les possibilités d'intégration et la participation sociale de la personne. C'est ce que révèle également notre étude dans la mesure où les données recueillies montrent que la majorité des jeunes souhaite jouer un rôle actif et positif pour le développement de la commune.

6.4.3. Communauté d'identité et participation des jeunes au développement durable

Le traitement statistique fait au moyen de la corrélation de Pearson a montré que la communauté d'identité telle que perçue par les jeunes, détermine la participation de ces derniers au développement durable de leur localité, Autrement dit, il existe un lien entre la communauté

d'identité et participation de jeunes au développement durable, La communauté d'identité inclut les aspects tels que le fait de partager une même appartenance culturelle, une identité commune, le fait d'appartenir à la catégorie jeune et le sentiment d'appartenance à ladite catégorie. Les jeunes ont des compétences à faire valoir, ainsi que le désir d'affirmation de soi, d'où leur désir de participer à la vie sociale. Mais pour y parvenir, il faut qu'ils soient préalablement autodéterminés. En effet, des auteurs comme Ampukunnel et Lorétan (2018) font savoir que l'autodétermination est un premier pas dans le processus de la participation sociale, car avant de participer à la vie collective, il est important de savoir prendre part aux décisions qui concernent sa propre personne. Dès lors que cette étape est franchie, notamment par les jeunes, il est normal que ces derniers parviennent à participer aux décisions communautaires au même titre que les adultes, même si le champ de décision n'est pas forcément similaire, car les façons de participer socialement sont diverses et variées. Elles peuvent concerner divers domaines de la vie en communauté (Baril et al., 2006), tout en restant fondées sur le consensus (Deberre, 2007). Ainsi, tel qu'il ressort également de la présente étude, dès lors que les jeunes s'identifient en tant que catégorie sociale spécifique ayant des droits et des obligations vis-à-vis d'eux-mêmes et de la communauté, et dès lors que ce statut est reconnu et renforcé par l'État la société, alors ces jeunes pourraient davantage se déployer à travers des actions de développement durable.

Au final, l'action communautaire à travers ses composantes retenues dans le cadre de la présente étude (communauté territoriale, d'intérêt et d'identité) apparaît comme un catalyseur pour un développement durable à Yaoundé 3. Elle influence significativement la participation des jeunes dans ce processus. Cette participation doit être active, libre, volontaire et décisionnelle, fondée sur la recherche de l'intérêt collectif et viser l'amélioration durable des conditions de vie des jeunes en particulier, en vue de leur autonomisation.

6.5. Perspectives

Les perspectives envisagées ici sont d'ordre théorique d'une part et d'ordre social d'autre part.

6.5.1. Perspectives théoriques

La présente recherche ne prétend nullement avoir épuisé la problématique de la participation des jeunes au développement durable de leur localité. Des études postérieures pourraient s'intéresser à l'empowerment des jeunes en contexte de décentralisation, ou encore

à la perception de l'action communautaire par les jeunes et leur motivation à participer au développement. D'autres recherches pourraient évaluer le processus d'autonomisation des jeunes en contexte de décentralisation. Il serait par ailleurs intéressant d'ouvrir la réflexion sur les dynamiques relationnelles entre la commune et les associations de jeunesse.

6.5.2. Perspectives sociales

Au plan social, les perspectives envisagées visent à proposer des pistes de solutions en vue d'une participation plus accrue des jeunes au développement durable de Yaoundé 3. À cet effet, divers acteurs sont concernés, notamment la commune, les jeunes, le gouvernement les partenaires.

Concernant la commune, elle devrait renforcer la synergie avec les associations de jeunesse. Ainsi, elle devrait :

- impliquer davantage les jeunes dans le processus d'élaboration des projets de développement ;
- permettre aux jeunes promoteurs de projet de développement local de participer activement à leur réalisation ;
- aménager un cadre idéal d'évolution et d'épanouissement des jeunes ;
- mettre à la disposition des jeunes des informations utiles susceptibles de favoriser leur participation active.

Le gouvernement pour sa part devrait :

- renforcer les capacités d'action du CCJ, démembrement local du CNJC ;
- doter le CCJ en ressources budgétaires pour la réalisation effective de ses activités.

Les partenaires au développement devraient intégrer systématiquement le CCJ dans la synergie déployée en vue de la réalisation des activités qu'ils déploieraient au sein de la commune.

Les jeunes quant à eux devraient :

- renforcer la solidarité entre eux afin de favoriser la défense des intérêts collectifs de la communauté ;
- renforcer leur capacité en leadership ;
- s'approprier davantage les rouages et les enjeux de la décentralisation ;
- renforcer l'esprit citoyen et patriotique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette étude était intitulée : « Action communautaire et participation des jeunes au développement durable dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3 ». Elle visait à mesurer la relation d'influence entre l'action communautaire et la participation des jeunes au développement durable. Pour y parvenir, il a fallu bâtir une revue de la littérature en vue de cerner les principaux concepts liés aux différentes variables convoquées d'une part et à l'analyse des relations entre lesdites variables d'autre part. ainsi, la littérature sur l'action communautaire montre qu'en situation de décentralisation il revient prioritairement à la communauté territoriale, d'intérêt ou d'identité d'enclencher le processus de développement, étant donné que le sentiment d'appartenance à l'une et/ou l'autre des communautés est un facteur motivant l'implication volontaire et durable dans la gestion du processus global de développement depuis la base.

Pour atteindre le but visé par la présente étude, une hypothèse générale a été formulée comme suit : l'action communautaire influence la participation des jeunes de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} au développement durable de ladite localité. Cette dernière a été opérationnalisée à travers trois hypothèses spécifiques. La vérification de ladite hypothèse s'est faite au moyen d'un guide d'entretien utilisé auprès de dix jeunes leaders d'association et d'un questionnaire pré-testé auprès de 30 individus et administré auprès de 306 répondants. Les données recueillies par le biais desdits questionnaires ont été préalablement saisies sur le logiciel informatique Excel, puis transportées pour exploitation vers le logiciel d'analyse IBM SPSS Statistic, version 26 et enfin analysées grâce au test de corrélation de Pearson, ce dernier étant le mieux adapté à cette recherche. À l'issue de nos investigations, les trois hypothèses spécifiques ont été vérifiées, au regard de la relation significative entre les variables. Ainsi, chaque dimension de l'action communautaire, à savoir la mobilisation de la communauté territoriale, la mobilisation de la communauté d'intérêt et la mobilisation de la communauté d'identité, influence la participation des jeunes au développement durable. Il en ressort toutefois que les jeunes de l'arrondissement de Yaoundé 3^{ème}, bien que manifestant un désir de participer activement et durablement au développement de cette municipalité, font face à diverses difficultés aussi bien structurelles que conjoncturelles. À celles-ci, il convient d'adjoindre la faible appropriation des contours de l'action communautaire, les comportements inciviques et la raréfaction des modèles sur qui s'adosser ou s'identifier. Cette situation engendre des résistances et des blocages tant matériels que psychologiques.

La théorie de la participation sociale développée par Fortin (1969), Meister (1974), Prieur (1995), Baril et al. (2006), Priou (2006) et Ampukunnel & Lorétan (2018) ainsi que celle

du changement de comportement mise en exergue par Van Rillaer (2003) et Boudreau (2008) ont permis de mieux appréhender le concept de participation ainsi que le processus de son implémentation et les conditions pour son maintien durable. Ainsi, la lenteur du processus de changement de comportement pourrait décourager les jeunes à participer, car cela leur donne l'impression de ne pas être pris en compte, d'être incompris. Pourtant, les jeunes sont, restent et demeurent les acteurs privilégiés du développement durable, une sorte de clé de voûte (Union africaine, 2006). Toutefois, ils doivent inspirer confiance, faire preuve de civisme, être accompagnés par les aînés modèles et les pouvoirs publics en vue non pas d'une participation de fait ou passive, mais d'une participation active, auto mobilisatrice, volontaire et décisionnelle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACF-International (2014). *Manuel ABC - Accompagnement au changement de comportement. Théories et modèles Pour mieux comprendre le changement de comportement et le processus de changement.* Action contre la faim.
- Ampukunnel, S.J., & Lorétan, J. (2018). *Situation de handicap ou situation de participation sociale : état actuel dans les institutions. Une étude de l'accompagnement des éducateurs dans trois institutions de Suisse romande.*
- Association Africa 21 (2016). *Afrique durable 2030 : Quelle gouvernance pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique ?* 2^{ème} édition.
- Assogba, Y. (2008). *Développement communautaire en Afrique : Comprendre la dynamique des populations.* Les Presses de l'Université Laval.
- Baril, G., Tremblay, G., & Tellier, C. (2006). *Déficiência intellectuelle et participation sociale. Recherche sur le renforcement du réseau social des personnes par le développement social local dans la région de Lanaudière.* Centre de réadaptation la Myriade.
- Beaud, S., & Weber, F. (1998). *Guide de l'enquête de terrain.* Éditions La découverte (Collection Repères).
- Boudreau, G. (2008). *Le changement de comportement en général.*
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L., & Fréchette, L. (2007). *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratiques.* Presses de l'Université du Québec.
- Brodhag, C. (2001). *Glossaire du développement durable.* Saint-Etienne, AGORA 21. <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/glossaire-dd.pdf>.
- Busque, G. (2001). *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.* <https://www.mess.gouv.qc.ca>.
- Centre international d'éducation aux droits humains (2016). *Participation des jeunes à la vie communautaire : réalisation de projets de droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, leçons apprises et bonnes pratiques.* <https://www.equitas.org>.
- Commission de l'Union africaine (2006). *Charte africaine de la Jeunesse.*
- Commission européenne (2016). *Soutenir la décentralisation, gouvernance locale et développement local.*
- Conférence permanente du développement territorial (2017). *Participation citoyenne : enjeux, concepts et recommandations.*
- Deberre, J-C. (2007). « *Décentralisation et développement local* », *Afrique contemporaine*, 2007/1 n° 221, p. 45-54. DOI : 10.3917/afco.221.0045. <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2007-1-page-45.htm>.
- Décret n° 77/89 du 24 mars 1977 portant création des comités de développement.
- Doucet, L. & Favreau, L. (1997). *Théorie et pratique en organisation communautaire.* PUQ.
- Fortin, S. (1969). *La participation et le pouvoir in* *Revue de recherche sociologique*, Vol. 1. Les Presses Universitaires du Québec.
- Friedrich Ebert Stiftung (2014) : *Les jeunes et l'engagement en politique, Manuel d'information et de formation.*
- Guinchard, S., & Debard, T. (2018). *Lexique des termes juridiques.* Dalloz. 25^{ème} édition.

- Giroux, S., & Tremblay, G. (2002). *Méthodologie des sciences sociales, la recherche action*. Sciences humaines. 2^{ème} édition.
- Hurard, M. (2011). *La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe*. Collection Working paper.
- Lacasse, J. (1991). *Introduction à la méthodologie utilisée en sciences humaines*. Éditions Études vivantes.
- Lamarana, D. A. (2008). *Participation des populations au développement local : cas de la commune rurale de Koumban, préfecture de Kankan (Guinée)*. Consulté sur Mémoire Online le 18 février 2019.
- Lammerink, M.P., & Wolffers, I. (1998). *Approches Participatives pour un Développement Durable*. Karthala et IPD.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R., & Panet-Raymond, J. (2008). *La pratique de l'action communautaire*. 2^{ème} édition actualisée, PUQ.
- Lardeux, L. (2015). *Dispositif de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux*. Rapport d'étude, INJEP.
- Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.
- Mbongo, P. N. (2011). *La participation des jeunes à la protection de l'environnement au Cameroun au regard de l'Agenda 21 des Nations Unies*. Mémoire INJS. Non publié.
- Meister, A. (1973). *Participation, animation et développement*. Antropos.
- Ministère de la Jeunesse (2011). *Un Cameroun de 20 millions d'habitants, face aux défis de la jeunesse, la jeunesse un acteur potentiel de développement*.
- Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (2015). *Politique nationale de la jeunesse*.
- Mintya, R.D. (2018). *La décentralisation et les ODD de l'ONU au Cameroun, Fondements logiques et outils de localisation*. AIMF.
- Moussaoui, K., & Arabi, K. (2014). *Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia*. *Économie et Solidarités*, 44 (1-2), 122-133. <https://doi.org/10.7202/1041608ar>.
- Mucchilli, A. (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Colin. 2^{ème} édition.
- Nunnally, J.C. (1978). *Psychometric theory* (2^e éd.) McGraw-Hill, NY.
- Olavarrieta, A. (2004). *Les ressources du développement local*. Association des professionnels-développement urbain et coopération.
- Organisation des Nations Unies (2015). *Rapport sur le développement durable en Afrique*. 5^{ème} édition.
- Organisation internationale de la francophonie (2016). *Rapport sur la situation des jeunes de l'espace francophone*.
- Organisation Internationale de la Francophonie (2018). *Développement durable, Comprendre et analyser des enjeux et des actions du développement durable*. Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). <http://www.ifdd.francophonie.org>
- Plan de mise en œuvre du sommet de Johannesburg (2002).

- Pretty, J. (1995). *A Trainer's Guide for participatory learning and Action*, IIED.
- Prieur, M. (1995). *Le droit à l'environnement et les citoyens, la participation*. Édition la Découverte.
- Priou, J. (2006). *La participation sociale sans l'égalité des chances : le mirage des politiques d'action sociale in Comment penser la cohérence de l'intervention publique*, Colloque International État et régulation sociale, Paris, Institut National d'Histoire de l'Art.
- Réseau Wallon de développement rural (2016). *L'échelle de la participation*.
- Réussir la décentralisation. (s.d.). <https://www.iedafrique.org/-Reussir-la-Decentralisation-.html>. Consulté le 10 juillet 2021.
- Simard, G. (2008). *La participation au développement local. Le cas du Niger*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la Maîtrise en Science Politique. Université du Québec, Montréal.
- Sommet de Montréal (2002). *Le développement local*. Groupe de travail présidé par Roger Cardieux.
- Statuts du Conseil National de la Jeunesse du Cameroun.
- Thevenet, M. (2002). « *Impliquer les personnes dans l'organisation* ». disponible en ligne sur <https://www.mondequibouge.be>.
- Union Africaine (2006). *La situation de la jeunesse en Afrique*.
- Usaid (2008). *Méthodologie de la planification participative*.
- Unesco (2013). *8^{ème} Forum des jeunes de l'UNESCO : « Les jeunes et l'inclusion sociale : engagement civique, dialogue et développement des compétences »*
- Van Rillaer, J. (2003). *Psychologie de la vie quotidienne*. Odile Jacob.

ANNEXES

1- Guide d'entretien

2- Questionnaire

Annexe 1 : Guide d'entretien

ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

Guide d'entretien adressé aux leaders d'associations de jeunes

Dans le cadre d'une enquête sur la participation des jeunes au développement durable dans les collectivités territoriales décentralisées, nous aimerions connaître votre avis. Cette recherche est menée à des fins production d'un mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master II en Intervention, Orientation, Éducation Extrascolaire, option Intervention et Action Communautaire à la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I. Merci de prendre quelques minutes pour nous fournir des informations que nous recherchons auprès de vous. Nous vous rassurons de ce que toutes vos réponses resteront anonymes et ne seront interprétées qu'à des fins scientifiques.

Thème 1 : Communauté territoriale

Thème 2 : Communauté d'intérêt

Thème 3 : Communauté d'identité

Thème 4 : Participation économique

Thème 5 : Participation sociale

Merci de votre participation !

Annexe 2 : Questionnaire d'enquête

ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

Dans le cadre d'une enquête sur la participation des jeunes au développement durable dans les collectivités territoriales décentralisées, nous aimerions connaître votre avis. Cette recherche est menée à des fins de production d'un mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master II en Intervention, Orientation, Éducation Extrascolaire, option Intervention et Action Communautaire à la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I. Merci de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, seul votre avis nous intéresse. Nous vous rassurons de ce que toutes vos réponses resteront anonymes et ne seront interprétées qu'à des fins statistiques.

Pour chacune des affirmations suivantes, indiquez votre opinion en choisissant une seule proposition de réponse : **1= Pas du tout d'accord ; 2= Pas d'accord ; 3= Neutre ; 4= d'accord ; 5= Entièrement d'accord.** Il ne s'agit pas d'un exercice où on peut trouver ou rater, seul compte votre choix.

Caractéristiques individuelles

- 1- Âge : _____ ans
- 2- Sexe : 1) Masculin 2) Féminin
- 3- Niveau d'étude : 1) Aucun 2) Primaire 3) Secondaire 4) Supérieur
- 4- Occupation : 1) Élève 2) Étudiant 3) Salarié 4) Entrepreneur 5) Chômeur 6) Sans emploi
- 5- Région d'origine : 1) Adamaoua 2) Centre 3) Est 4) Extrême-nord 5) Littoral 6) Nord 7) Nord-Ouest
8) Ouest 9) Sud 10) Sud-Ouest
- 6- Lieu (commune) de naissance :
- 7- Quartier de résidence :

Communauté territoriale

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 8- Le fait d'être originaire d'un territoire m'amène à participer pour son développement | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 9- Le fait de résider sur un territoire m'amène à participer à son développement | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 10- Le fort sentiment d'appartenance à un territoire m'amène à participer à son développement | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 11- Le sentiment d'attachement au territoire m'amène à participer à son développement | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 12- La participation à l'amélioration des conditions de vie dans ma localité est un devoir | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 13- Le fait de partager le même mode de vie avec les autres me motive à participer en vue de son amélioration | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 14- Le fait de partager les mêmes croyances me motive à participer pour le changement | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

Communauté d'intérêt

15- Le fait de partager les mêmes conditions socioéconomiques me motive à participer pour leur changement	1	2	3	4	5
16- Le fait de partager le même statut social me motive à participer pour son amélioration	1	2	3	4	5
17- Le fait de partager les mêmes intérêts me motive à participer à leur défense	1	2	3	4	5
Communauté d'identité					
18- Le fait de partager une mêmes appartenance culturelle me motive à participer au développement de la communauté	1	2	3	4	5
19- Le fait de partager une identité commune me motive à participer avec mes semblables au le développement de la communauté	1	2	3	4	5
20- Le fait d'appartenir à la catégorie jeune me motive à participer aux actions de développement menées par les jeunes en vue du développement de la communauté	1	2	3	4	5
21- Le sentiment d'appartenance à la catégorie jeune me motive à participer aux actions de développement menées par les jeunes en vue du développement de la communauté	1	2	3	4	5
Participation économique					
22- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je mène des activités génératrices de revenus	1	2	3	4	5
23- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je suis un employeur	1	2	3	4	5
24- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je suis un travailleur	1	2	3	4	5
25- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je suis opérateur économique	1	2	3	4	5
26- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je suis formateur en entrepreneuriat	1	2	3	4	5
Participation sociale					
27- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que j'encadre les populations	1	2	3	4	5
28- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que j'œuvre à la protection de l'environnement	1	2	3	4	5
29- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je suis membre d'une association	1	2	3	4	5
30- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je suis membre d'une coopérative	1	2	3	4	5
31- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je suis membre d'un syndicat	1	2	3	4	5
32- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je m'implique dans les travaux d'intérêt communautaire	1	2	3	4	5
33- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je m'implique dans des activités de bénévolat	1	2	3	4	5
34- Je me sens participant/suis un acteur au développement parce que je m'implique dans des activités de volontariat	1	2	3	4	5
35- En tant qu'acteur de développement, je m'engage à travers une participation activiste (c'est-à-dire que mes comportements me placent en situation de solidarité avec d'autres individus)	1	2	3	4	5
36- En tant qu'acteur de développement, je m'engage à travers une participation intégrative (c'est-à-dire ajuster mes comportements aux normes préétablies)	1	2	3	4	5
37- En tant qu'acteur de développement, je m'engage à travers une participation mobilisatrice (c'est-à-dire suivre les directives émises par un ou plusieurs leaders)	1	2	3	4	5

38- En tant qu'acteur de développement, je m'engage à travers une participation consultative (c'est-à-dire être consulté dans le cadre d'un projet de développement)	1	2	3	4	5
39- En tant qu'acteur de développement, je m'engage à travers une participation décisionnelle (c'est-à-dire décider de mon propre développement)	1	2	3	4	5
40- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation spontanée	1	2	3	4	5
41- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation volontaire (c'est-à-dire qui provient de ma propre initiative sans recours aux interventions extérieures)	1	2	3	4	5
42- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation imposée	1	2	3	4	5
43- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation de fait (c'est-à-dire que je participe instinctivement parce que j'appartiens à un système familial, religieux et traditionnel qui m'incite à participer par l'intermédiaire des relations affectives qui caractérisent ce système)	1	2	3	4	5
44- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation provoquée (c'est-à-dire induite et stimulée de l'extérieur par des institutions ou des organismes afin de provoquer mon implication dans tout processus de développement)	1	2	3	4	5
45- En tant qu'acteur de développement, ma participation est en échange d'une récompense matérielle	1	2	3	4	5
46- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation auto mobilisatrice	1	2	3	4	5
47- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation passive	1	2	3	4	5
48- En tant qu'acteur de développement, j'adopte une participation interactive	1	2	3	4	5

Merci de votre participation !

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	i
Dédicace.....	ii
Remerciements.....	iii
Liste des abréviations.....	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures.....	vii
Résumé.....	viii
Abstract.....	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Première partie : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
Chapitre 1 : Problématique de l'étude.....	5
1.1. Contexte et justification.....	6
1.1.1. Contexte de l'étude.....	6
1.1.2. Justification de l'étude.....	9
1.2. État de la question.....	10
1.3. Constat et problème de l'étude.....	12
1.3.1. Constat.....	12
1.3.2. Formulation et position du problème.....	14
1.3.3. Champ et problématiques spécifiques.....	18
1.3.3.1. Champ de l'étude.....	18
1.3.3.2. Problématiques spécifiques.....	18
1.4. Questions de recherche.....	19
1.4.1. Question principale de recherche.....	19
1.4.2. Analyse du facteur principal.....	20
1.4.3. Questions secondaires.....	22
1.5. Hypothèses de recherche.....	22
1.6. Objectifs de recherche.....	23
1.7. Intérêts de l'étude.....	23
1.8. Limitation et délimitation du sujet.....	24
1.9. Définition des concepts.....	24
1.9.1. Action communautaire.....	24

1.9.2. Jeune.....	25
1.9.3. Développement durable.....	26
1.9.4. Collectivité territoriale.....	27
1.9.5. Collectivité territoriale décentralisée.....	27
1.9.6. Commune d'arrondissement.....	28
1.9.7. Participation.....	28
1.9.8. Participation des jeunes.....	29
Chapitre 2 : Action communautaire et développement durable.....	30
2.1. De l'action communautaire.....	31
2.1.1. Les principes et valeurs de l'action communautaire.....	31
2.1.2. Les étapes d'une intervention en action communautaire.....	34
2.1.2.1. La phase de préparation.....	34
2.1.2.2. La phase de réalisation.....	36
2.1.2.3. La phase d'évaluation.....	41
2.1.3. Les caractéristiques et enjeux de l'action communautaire.....	43
2.1.4. Les paradigmes de l'action communautaires.....	44
2.1.5. Les bases de l'action communautaire.....	46
2.1.5.1. La communauté territoriale.....	46
2.1.5.2. La communauté d'intérêt.....	46
2.1.5.3. La communauté d'identité.....	47
2.2. Le développement durable.....	47
2.2.1. Les objectifs de développement durable.....	48
2.2.2. Les piliers du développement durable.....	50
2.2.3. Les acteurs du développement durable.....	51
2.3. Les collectivités locales décentralisées comme moteur du développement durable.....	52
2.3.1. Les enjeux de la décentralisation.....	52
2.3.2. Les principes de gestion des collectivités territoriales décentralisées.....	53
2.3.3. Les conditions d'un bon développement durable des collectivités territoriales décentralisées.....	54
2.3.4. Les obstacles au développement durables des collectivités territoriales décentralisées.....	55
Chapitre 3 : Participation sociale et changement de comportement.....	57
3.1. Les approches de la participation.....	58
3.1.1. Les formes de participation.....	58
3.1.2. Les niveaux de participation.....	60

3.1.3. Les enjeux de la participation.....	62
3.1.4. Les limites de la participation.....	64
3.1.5. Les obstacles à la participation des jeunes.....	64
3.2. La théorie de la participation sociale.....	65
3.2.1. Généralités sur la théorie de la participation.....	65
3.2.2. Quelques théories rattachées à la participation sociale.....	66
3.2.2.1. La théorie de l'intégration sociale.....	66
3.2.2.2. La théorie de l'inclusion sociale.....	67
3.2.3. Les modalités de mise en pratique de la théorie de la participation.....	67
3.2.3.1. L'autodétermination.....	68
3.2.3.2. La normalisation.....	68
3.2.3.3. La valorisation des rôles sociaux.....	69
3.3. La théorie du changement de comportement.....	70
3.3.1. Le processus de changement de comportement.....	70
3.3.2. Les étapes du changement.....	71
3.3.3. Les conditions de durabilité d'un changement de comportement.....	72
Deuxième partie : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE.....	74
Chapitre 4 : Méthodologie de la recherche.....	75
4.1. Type de recherche.....	76
4.2. Opérationnalisation des variables.....	76
4.2.1. Rappel de quelques éléments de la problématique.....	76
4.2.2. Opérationnalisation de la variable indépendante.....	77
4.2.3. Opérationnalisation de la variable dépendante.....	78
4.3. Population de l'étude et échantillonnage.....	81
4.3.1. Population de l'étude.....	81
4.3.2. Échantillon de l'étude.....	81
4.4. Présentation et description du site de l'étude.....	82
4.4.1. Présentation et justification du site.....	82
4.4.2. Description du site de l'étude.....	82
4.4.3. Justification de la population d'étude.....	84
4.4.4. Critères de sélection des participants.....	84
4.5. Technique et instruments des collectes des données.....	84
4.6. Élaboration du questionnaire d'enquête et du guide d'entretien.....	86

4.6.1. Élaboration du questionnaire.....	86
4.6.2. Élaboration du guide d'entretien.....	87
4.7. Procédure de collecte.....	87
4.7.1. La pré-enquête.....	88
4.7.2. L'enquête proprement dite.....	88
4.8. Validité et fiabilité des instruments de collecte de données.....	89
4.9. Méthode d'analyse.....	89
Chapitre 5 : Présentation et analyse des données.....	91
5.1. Présentation et analyse des données des entretiens.....	92
5.2. Présentation et analyse des données du questionnaire.....	97
5.2.1. Analyse des données sociodémographiques.....	97
5.2.2. Analyse descriptive des facteurs principaux de l'étude.....	101
5.2.2.1. Analyse descriptive de l'échelle de la communauté territoriale.....	103
5.2.2.2. Analyse descriptive de l'échelle de la communauté d'intérêt.....	107
5.2.2.3. Analyse descriptive de l'échelle de la communauté d'identité.....	108
5.2.2.4. Analyse descriptive de l'échelle de la participation économique.....	113
5.2.2.5. Analyse descriptive de l'échelle de la participation sociale.....	115
5.2.3. Analyse inférentielle.....	130
Chapitre 6 : Interprétation des résultats, discussion et perspectives.....	133
6.1. Rappel des données théoriques.....	134
6.2. Rappel des résultats.....	134
6.3. Interprétation des résultats.....	134
6.3.1. Interprétation des résultats par rapport à l'hypothèse de recherche n°1.....	135
6.3.2. Interprétation des résultats par rapport à l'hypothèse de recherche n°2.....	136
6.3.3. Interprétation des résultats par rapport à l'hypothèse de recherche n°3.....	137
6.4. Discussion des résultats.....	138
6.4.1. Communauté territoriale et participation des jeunes au développement durable....	139
6.4.2. Communauté d'intérêt et participation des jeunes au développement durable.....	140
6.4.3. Communauté d'identité et participation des jeunes au développement durable....	140
6.5. Perspectives.....	141
6.5.1. Perspectives théoriques.....	141
6.5.2. Perspectives sociales.....	142
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	143

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	146
ANNEXES.....	x
TABLE DES MATIÈRES.....	xv